



l'état de l'École

de la maternelle à l'enseignement supérieur

Ensemble

Premier degré

Second degré

Enseignement supérieur

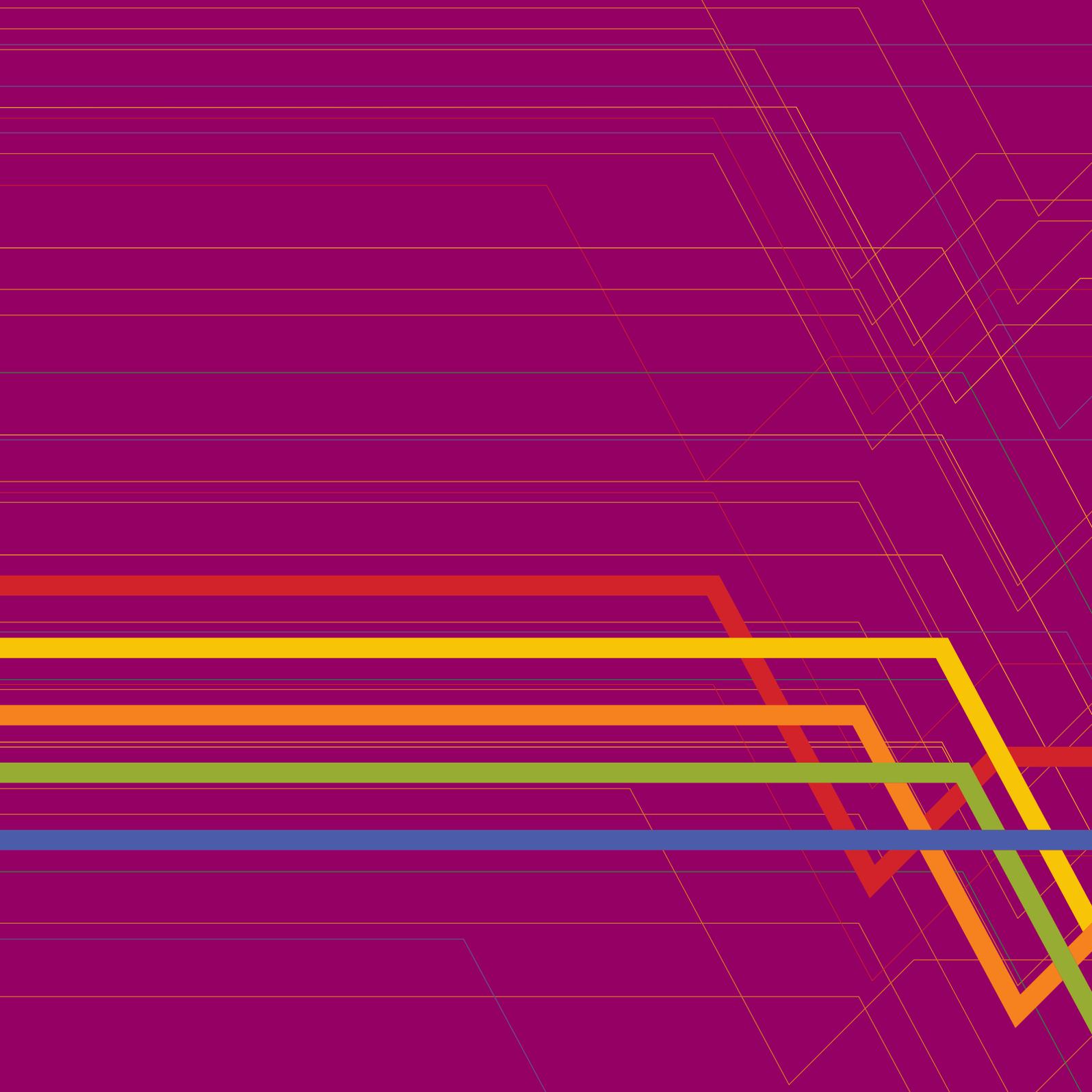
Formation continue

30 indicateurs
sur le système
éducatif français

n° **17** – Octobre 2007

l'état de l'École





Préface

Les progrès de l'école sont ceux de la société tout entière. Il suffit d'ailleurs, pour le vérifier, de constater l'intérêt que soulève chaque année la publication des indicateurs de *l'état de l'École*. Connaître les caractéristiques du système éducatif, en mesurer les progrès, en relever les besoins, n'est pas un simple exercice de présentation statistique : c'est aussi la traduction d'une exigence démocratique plus profonde.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République m'a demandé, dans la lettre de mission qu'il m'a adressée avec le Premier ministre au mois de juin 2007, de mettre en œuvre un système d'évaluation de notre système éducatif qui soit à la fois plus conséquent, plus pertinent et plus performant. Cela passe, naturellement, par la mise en place d'indicateurs comparables à ceux qui sont présentés dans cet ouvrage. Cela suppose aussi de ne pas séparer la mesure des résultats du pilotage des moyens.

L'évaluation doit devenir plus quotidienne, afin que les élèves puissent recevoir une aide personnalisée dès qu'apparaissent leurs premières difficultés scolaires. Elle doit devenir plus responsable, afin que les enseignants ne soient plus évalués sur les méthodes qu'ils choisissent d'employer, mais sur les progrès qu'ils font accomplir à leurs élèves. Elle doit devenir plus transparente, afin que chaque parent puisse connaître les caractéristiques de l'établissement scolaire auquel il confie son enfant. Elle doit devenir plus ouverte, afin que nous puissions mieux déterminer la performance de notre système éducatif en le comparant à celui des autres pays développés.

En somme, l'évaluation doit devenir à la fois l'instrument et l'horizon des ambitions que nous concevons pour l'école. Elle doit sortir de l'anonymat des bureaux pour répondre à la curiosité et aux attentes des Français. C'est précisément ce qui fait l'intérêt de cette publication.



Xavier Darcos

l'état de l'École

Le développement des indicateurs et études comparatives au niveau international (OCDE, EUROSTAT, UNESCO), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens, la mise en place en France de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF), ses objectifs et l'ambition affirmée que tout jeune, quelle que soit son origine sociale ou géographique, parvienne à la maîtrise d'un socle commun des connaissances et compétences, incitent à porter une attention particulière aux efforts entrepris dans le domaine de l'éducation et de la formation, aux résultats obtenus et aux progrès qui restent à accomplir.

Les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué la structure d'analyse des 30 indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École* dès la première édition de 1991, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace (près de la moitié des indicateurs apportent ainsi un éclairage international).

Cette 17^e édition poursuit cette démarche, en mettant l'accent sur les questions vives que constituent la réussite des élèves et l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs, aux diplômes et aux qualifications qui déterminent, si lourdement de nos jours, les conditions d'accès au marché du travail. Elle s'appuie sur un système d'information dont plusieurs sources ont été renouvelées ou enrichies :

- le Compte de l'Éducation, dont la rénovation permet de mieux appréhender, en métropole et dans les DOM, l'ensemble des dépenses consenties par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les ménages aux différents niveaux de formation ;
- les évaluations nationales et internationales des acquis des élèves (évaluations nationales en fin d'école élémentaire et de collège mesurant les performances des élèves dans différents domaines disciplinaires, et la proportion de ceux qui maîtrisent les compétences de base en français et mathématiques, tests de la JAPD et enquêtes internationales : PISA de l'OCDE auprès des élèves de 15 ans, et PIRLS de l'IEA auprès des élèves de CM1) ;
- les suivis longitudinaux d'élèves (« panels ») qui permettent de mettre en rapport leur environnement familial et scolaire, leurs acquis et leur progression dans le système éducatif.

Les moyens mis au service de notre système éducatif

En 2006, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole + DOM) 121,4 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB), ce qui représente un montant de 1 920 euros par habitant, ou 7 160 euros par élève ou étudiant. Hors formation continue, cet effort nous situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,1 % contre 5,8 % en 2004).

La part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. Depuis, la tendance s'est lentement et progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation a augmenté de 84 %, à prix constants, progressant sur un rythme annuel moyen supérieur à celui du PIB (2,4 % contre 2,2 %). Cette croissance s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves

et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Tous niveaux confondus, ce coût unitaire a augmenté de 71 % depuis 1980, en raison du développement particulier des enseignements du second cycle du secondaire et du supérieur relativement plus coûteux, mais surtout de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, et de la revalorisation des carrières et des rémunérations des enseignants.

Si, durant cette période, les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû respectivement de 79 % et 61 %, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 33 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996 ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Dans le premier degré, la stabilité du nombre d'enseignants conjuguée à la décline des effectifs d'écoliers s'est traduite jusqu'à la rentrée 2002 par une nette progression des taux d'encadrement (*indicateur 18*).

Le second degré n'a pas connu une telle évolution, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux autres pays comparables. Les forts taux d'encadrement caractéristiques de notre enseignement secondaire (avec un *ratio* moyen de 12,2 élèves par enseignant, en 2005), renforcés par la baisse démographique actuelle, tiennent en particulier au fait qu'un nombre important d'heures d'enseignement (un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) sont dispensées non pas devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 22*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 26*), c'est en raison de la hausse particulièrement forte des effectifs d'étudiants, les coûts unitaires ayant en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire. Même si sa croissance semble reprendre depuis deux ans, la dépense par étudiant ne dépasse que faiblement la moyenne observée pour un élève du second degré (9 370 euros contre 8 810 en 2006), l'étudiant universitaire présentant un coût moyen nettement inférieur à celui d'un lycéen (7 840 euros contre 10 300).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 63 % en 2006, dont 55,9 % pour le ministère de l'Éducation nationale. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels dont les effectifs et surtout la structure ont sensiblement évolué. Ainsi, plus de 90 % des enseignants du public sont maintenant professeurs des écoles dans le premier degré, et 75 % agrégés ou certifiés dans le second degré (*indicateurs 02 et 03*). En 2006, les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 20,6 % au financement « initial » de l'éducation, contre 14 % en 1980, part qui dépasse 40 % dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 17*).

Des progrès importants jusqu'au milieu des années 1990

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif : essor de la scolarisation en maternelle et généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Le parcours d'une génération actuellement engagée dans notre système éducatif, ou qui vient de le quitter, peut être résumé comme suit :

- presque tous les jeunes parviennent aujourd'hui au terme du collège et 70 % accèdent au niveau du baccalauréat (niveau IV)
- 64 % deviennent bacheliers en 2006
- la moitié accède à l'enseignement supérieur
- un peu plus de 40 % obtiennent un diplôme du supérieur

mais

- près de 6 % des jeunes (environ 45 000 par génération) sortent de formation initiale sans qualification, au sens de la classification française des niveaux de formation, c'est-à-dire sans avoir atteint le niveau du CAP ou du BEP, ou sans avoir été admis dans un lycée d'enseignement général et technologique ; ils font partie des 17 % de jeunes, environ 130 000 par génération, qui achèvent leurs études sans diplôme d'un second cycle du secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat).

L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, n'a pas été atteint, mais il a conduit à une élévation spectaculaire, supérieure à 30 points, de ce taux d'accès en l'espace d'une décennie : de moins de 40 % en 1985 à 70 % en 1995 (*indicateur 20*).

L'École a permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. La moitié des jeunes nés à la fin des années 1970 ont fréquenté l'enseignement supérieur, et un peu plus de 40 % y ont obtenu un diplôme, contre 30 % parmi les générations de la fin des années 1960 et 20 % pour celles nées à la fin des années 1950 (*indicateur 09*). Quand on compare ainsi les proportions de diplômés parmi les jeunes générations et les plus anciennes, il apparaît que la France a largement rattrapé son retard sur les autres pays développés. Cela vaut pour l'obtention d'un diplôme du supérieur comme pour l'obtention d'un diplôme de second cycle du secondaire, considéré comme seuil minimum de qualification par l'Union européenne et les organismes internationaux. En 2005, la proportion de personnes faiblement qualifiées, c'est-à-dire qui ne déclarent posséder en France ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, est inférieure à 20 % parmi les 25-34 ans, mais proche de la moitié parmi les générations de 55 à 64 ans (*indicateur 10*).

Les poussées successives de la scolarisation ont incontestablement favorisé la démocratisation de notre système éducatif. L'enseignement secondaire s'est progressivement ouvert à tous, dans les collèges au cours des années 1960, puis dans les lycées à la fin des années 1980. Parmi les jeunes générations, près de la moitié des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine 10 % dans ce cas dans les générations des années cinquante. Grâce en particulier au développement de l'aide sociale en faveur des étudiants (*indicateur 07*), de plus en plus de jeunes ont eu la possibilité d'entreprendre des études supérieures. En l'espace d'une décennie, les chances de devenir étudiant ont plus que doublé, et elles ont triplé pour les enfants d'ouvriers dont le handicap relatif tend à diminuer (*indicateur 11*).

Lors de la dernière décennie, les progrès de scolarisation ont cependant marqué le pas. Le mouvement d'allongement continu des études a cessé. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se

stabilise aux environs de 19 années (*indicateur 04*). La quasi-totalité des générations parvient aujourd'hui au terme du collège, mais après avoir manifesté un engouement prononcé à la fin des années 1980 pour l'enseignement général, les collégiens se sont ensuite davantage tournés vers les formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 21*). L'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus et reste voisin de 70 %, dont 6 % dans des formations extérieures à l'Éducation nationale (*indicateur 23*). Parmi les jeunes bacheliers, dont la part dans une génération ne varie plus qu'en fonction des taux de succès à l'examen, à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales. L'accès et l'orientation dans l'enseignement supérieur subissent les effets de ces nouveaux équilibres, du poids croissant des bacheliers professionnels qui n'ont pas vocation à poursuivre leurs études, mais aussi de la tendance des bacheliers généraux et technologiques à délaisser quelque peu ces dernières années les filières universitaires générales (*indicateur 27*). On a pu dans ces conditions assister au début des années 2000 à une certaine érosion des taux de scolarisation, du moins parmi les 19-22 ans (*indicateur 04*).

Des difficultés et inégalités persistantes dans la maîtrise des compétences de base...

Le développement de la scolarisation et l'ouverture de niveaux de plus en plus élevés d'enseignement à de nouvelles catégories d'élèves n'ont pas fait disparaître les profondes différences d'acquis et de réussite scolaires qui continuent de distinguer les élèves. Pour cette mission fondamentale de l'École que constitue la transmission des savoirs et des connaissances, on dispose maintenant d'un système régulier d'observation et d'évaluation des élèves, y compris au niveau international.

Les évaluations bilans menées en fin d'école et de collège montrent chaque année, en 2003 pour les compétences en compréhension écrite et orale, en 2004 pour les langues étrangères et en 2006 en histoire-géographie (*indicateurs 19 et 24* de cette édition) les disparités de performances entre élèves. En 2003, 15 % des élèves de CM2 ne manifestaient pas la maîtrise du langage et de la langue française qui serait nécessaire à l'entrée au collège. En 2006, on retrouve cette proportion d'élèves en difficulté en histoire-géographie et éducation civique. Pour rendre compte de la performance de l'enseignement scolaire dans le cadre de la LOLF et dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences, un dispositif a été mis en place à compter de 2007 pour apprécier la proportion d'élèves en fin d'école et de collège qui maîtrisent les compétences de base en français et mathématiques. Selon le niveau scolaire et la discipline, cette proportion varie de 80 % à 90 % (*indicateur 16*).

Plusieurs enquêtes comparatives semblent montrer par ailleurs que la proportion d'élèves ou de jeunes en difficulté de lecture n'a probablement pas diminué au cours des deux dernières décennies, et qu'elle a pu même augmenter au cours des toutes dernières années. PISA a ainsi fourni au niveau international, en 2000 puis 2003 (les résultats de l'enquête 2006 seront rendus publics en décembre 2007), un ensemble de résultats dans les domaines de la compréhension de l'écrit, de la culture mathématique et de la culture scientifique chez les jeunes de 15 ans. Il en ressort que la proportion de jeunes français qui peuvent être considérés comme de « médiocres lecteurs » passe de 15,2 à 17,5 % de 2000 à 2003 (contre respectivement 19,4 et 19,8 % pour l'ensemble des pays de l'Union). Il en va de même pour les jeunes le plus en difficulté, classés comme « très mauvais lecteurs », dont la proportion passe en France de 4,2 à 6,3 % (*indicateur 15*). Sans être statistiquement significatives, ces évolutions doivent alerter, d'autant plus que les résultats

des tests de la JAPD font également état d'une légère augmentation – pas encore significative – de la proportion de jeunes de 17 ans en difficulté de lecture (*indicateur 08*).

L'ambition de transmettre à tout élève, au terme de sa scolarité obligatoire, un ensemble indispensable de connaissances de base (affirmée par la Loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005), et de le conduire sur le chemin de la réussite scolaire demande de repérer au plus tôt les difficultés qu'éprouvent les élèves et quels élèves, et d'y porter remède. Les difficultés scolaires manifestées en fin d'école ou de collège sont souvent apparues dès les premières années de scolarité ; souvent sanctionnées par un redoublement, elles sont rarement surmontées et pèsent lourdement sur les parcours scolaires ultérieurs. Les différentes évaluations le montrent de manière concordante et répétée : les élèves en retard, anciens redoublants, se distinguent par des acquis scolaires systématiquement plus faibles, voire beaucoup plus faibles, que les autres. Il en est ainsi pour la proportion de jeunes maîtrisant les compétences de base : l'écart entre élèves en retard ou non atteint 30 points en français, en CM2 comme en 3^e, et de 20 à 25 points en mathématiques, ce qui soulève évidemment la question de l'efficacité du redoublement (*indicateur 16*).

Les acquis scolaires varient aussi selon l'origine sociale, les enfants de cadres obtenant aux évaluations nationales des scores moyens systématiquement supérieurs à ceux des enfants d'ouvriers. Et comme l'a montré une étude récente de la DEPP, ces enfants d'ouvriers plus souvent confrontés à des difficultés scolaires précoces, les surmontent plus rarement. Les enfants de milieux sociaux favorisés, moins en difficulté, parviennent plus souvent à « redresser la situation » au cours de leur scolarité primaire. Dans les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire, et notamment ceux des « réseaux ambition réussite » qui accueillent une population scolaire particulièrement fragile ou défavorisée, les proportions de jeunes maîtrisant les compétences de base apparaissent ainsi inférieures de 15 à 20 points à ce qu'elles sont ailleurs (*indicateur 05*).

... lourdes de conséquences sur les parcours scolaires et l'insertion professionnelle des jeunes.

Les données issues des opérations nationales d'évaluation, comme des suivis réguliers des élèves (panels 1989 et 1995) montrent le poids déterminant des résultats scolaires sur l'orientation des élèves et leurs chances de réussite ultérieure.

Ainsi, le fait pour les élèves entrés en 6^e en 1995 de figurer parmi le quart de ceux qui obtenaient les moins bons résultats aux évaluations accroissait très fortement le risque d'échouer au collège et de sortir sans qualification (*indicateur 09* de l'édition n°14). En fin de collège, les évaluations-bilans confirment depuis plusieurs années que les élèves qui demandent (et obtiennent) une orientation en seconde générale sont bien mieux classés que les autres sur les échelles de compétences (*indicateur 24*).

Au terme de l'enseignement secondaire, le destin des bacheliers (poursuite d'études, orientation, réussite dans les différentes filières) varie radicalement selon le type et/ou la série de baccalauréat, souvent révélatrice d'un passé scolaire plus ou moins facile ou aisé. Les phénomènes d'abandons et d'échec touchent bien plus les bacheliers professionnels et technologiques que les lauréats des séries générales, ceux de la série S présentant dans toutes les filières où ils peuvent s'inscrire des taux élevés de réussite (*indicateur 28*). Ce constat vaut particulièrement pour les filières

universitaires générales où la plupart des bacheliers technologiques et professionnels échouent à obtenir le premier diplôme que constitue la licence, souvent suite à une orientation non désirée, faute notamment d'avoir pu s'inscrire en STS ou bien dans un IUT.

Ces inégalités de réussite comportent à nouveau une dimension sociale forte. Les enfants de milieux sociaux favorisés tirent un profit particulier de leurs meilleurs acquis scolaires, par des choix d'orientation bien ciblés, leur permettant de suivre les parcours les plus favorables à la réussite sociale et professionnelle future. À l'issue du collège, ils privilégient les voies générales de formation. Au baccalauréat, leur sur-représentation apparaît maximale en série S, comme elle l'est en CPGE et dans les disciplines de santé à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les enfants d'ouvriers restent en revanche plus présents en filières technologiques et professionnelles : préparations aux CAP, BEP et bac professionnel dans l'enseignement secondaire, aux BTS dans le supérieur (*indicateur 27*). Plus ouvert aux différentes catégories sociales, l'accès à l'enseignement supérieur reste bien plus courant chez les enfants de cadres (80 %). Il est deux fois plus faible parmi les enfants d'ouvriers (*indicateurs 10 et 27*), pour lesquels, en revanche, le risque d'achever en 2005 ses études sans diplôme ou avec le seul brevet reste bien plus fort (23 % contre 7 % pour les enfants de cadres ; *indicateur 11*).

Si les garçons et les filles n'ont pas les mêmes destins scolaires, les différences sont ici d'une autre nature. Profitant de leurs meilleurs acquis en français (*indicateur 16*), les filles atteignent des niveaux de formation plus élevés que les garçons. Majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants, elles continuent cependant de privilégier les voies de formation littéraires et tertiaires, en laissant aux garçons la prédominance dans les formations scientifiques et industrielles, plus rentables et sélectives (*indicateur 14*).

Notre système de formation doit se préoccuper du sort des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés, et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement difficiles. Les jeunes quittant l'école sans diplôme ont été les premiers touchés par la montée sensible du chômage depuis la fin des années 1970, et leur situation devient particulièrement préoccupante ces dernières années, avec des taux de chômage qui dépassent 40 % parmi les jeunes actifs de 15 à 24 ans (*indicateurs 12 et 25*).

Au-delà de la maîtrise des savoirs fondamentaux et de la réussite des études, il s'agit aussi pour l'École de mieux aider les élèves à choisir leur avenir, de les informer et les guider vers des formations et des filières qui répondent à leurs souhaits et leurs aptitudes, mais leur donnent aussi de vraies chances d'insertion professionnelle. Et si le diplôme reste un atout certain pour trouver un emploi, ces questions n'épargnent pas les étudiants, dont les parcours et le devenir sont plus largement traités dans *l'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, qui accompagne et complète cette année la nouvelle édition de *l'état de l'École*.

Comme pour les autres publications de la DEPP, le lecteur peut trouver et consulter sur internet l'intégralité de ce document (sur le site du ministère : www.education.gouv.fr). Dans la version électronique, ont été ajoutés des liens hypertextes permettant un accès immédiat à d'autres sources (*Notes d'information*, articles...) qui viennent compléter et enrichir l'information apportée par chacun des indicateurs.

Sommaire

Ensemble

Coûts

01 p. 12 la dépense pour l'éducation

Activités

02 p. 14 les effectifs de personnels de l'Éducation nationale

03 p. 16 la structure des personnels de l'Éducation nationale

04 p. 18 la durée de scolarisation

05 p. 20 l'éducation prioritaire

06 p. 22 **les formations en apprentissage**

07 p. 24 l'aide sociale aux élèves et aux étudiants

Résultats

08 p. 26 les compétences en lecture des jeunes

09 p. 28 le niveau de formation et les diplômes des jeunes sortant de formation initiale

10 p. 30 les sorties aux faibles niveaux d'études

11 p. 32 le niveau d'études selon le milieu social

12 p. 34 le diplôme et le risque de chômage

13 p. 36 le diplôme, la situation sociale et le salaire

14 p. 38 la scolarité des filles et des garçons

15 p. 40 les objectifs européens de Lisbonne

16 p. 42 **la maîtrise des compétences de base**

Premier degré

17 p. 44 la dépense d'éducation pour le premier degré

18 p. 46 scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

19 p. 48 **les acquis en histoire, géographie et éducation civique en fin d'école**

Second degré

20 p. 50 la dépense d'éducation pour le second degré

21 p. 52 la scolarisation dans le second degré

22 p. 54 conditions d'accueil dans le second degré

23 p. 56 l'accès aux niveaux IV et V de formation

24 p. 58 **les acquis en histoire, géographie et éducation civique en fin de collège**

25 p. 60 l'emploi et le devenir professionnel des sortants du second degré

Enseignement supérieur

26 p. 62 la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

27 p. 64 l'accès à l'enseignement supérieur

28 p. 66 **la réussite dans l'enseignement supérieur**

29 p. 68 l'emploi et le devenir professionnel des diplômés du supérieur

Formation continue

30 p. 70 la formation continue

Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,8 % du PIB en 2006, soit :

- 121,4 milliards d'euros,
- 7 160 euros par élève ou étudiant,
- 1 920 euros par habitant.

En 2006, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 121,4 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 1 920 euros par habitant, ou 7 160 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, avec une part de 6,1 % en 2004, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8 %), en deçà des États-Unis et de la Suède mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Italie ou du Japon.

Entre 1980 et 2006, la dépense d'éducation a crû plus rapidement que la richesse nationale (2,4 % par an en moyenne contre 2,2 %), mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne mettront en œuvre d'importants travaux de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2006, le PIB a en revanche progressé de 18,7 % contre seulement 7,2 % pour la DIE, dont la part dans la richesse nationale décroît donc régulièrement, pour revenir à 6,8 % en 2006.

La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, augmente sur la période 1980-2006 de 2,1 % par an en prix constants. De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants.

Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 79 % et 61 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 33 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis après 2000 ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État, qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 63 % en 2006, dont 55,9 % pour le ministère de l'Éducation nationale. Les collectivités territoriales assurent 20,6 % du financement total initial. Leur part s'est accrue dans le second degré, le supérieur et la formation continue, suite aux transferts de charge de l'État. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 8 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés.

*- intégration des DOM
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels
- réévaluation des dépenses des ménages. Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2003, puis a fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation. Les coûts unitaires (pour lesquels les séries présentent donc une rupture en 1999) n'ont pas fait pour l'instant l'objet d'une telle rétopolation.*

Les montants des dépenses de la dernière année sont provisoires.

Financement initial : *financement avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.*

Financement final : *notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.*

Source : MEN-MESR-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense pour l'éducation

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2005	2006
Dépense Intérieure d'Éducation*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	105,4	117,7	121,4
aux prix 2006 (en milliards d'euros)	66,0	87,8	118,5	120,4	121,4
DIE/PIB	6,4 %	6,6 %	7,3 %	6,9 %	6,8 %
DIE/habitant aux prix 2006 (en euros)	1 220	1 510	1 950	1 920	1 920
Dépense moyenne par élève* :					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 230	6 950	7 160
aux prix 2006 (en euros)	4 080	5 200	7 010	7 110	7 160
Structure du financement initial (en %) **					
État	69,1	63,6	64,6	63,0	63,0
<i>dont MEN</i>	<i>60,9</i>	<i>56,5</i>	<i>57,1</i>	<i>55,8</i>	<i>55,9</i>
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	20,5	20,6
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	2,1	2,0
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,4	6,4
Ménages	10,8	11,2	8,0	8,0	8,0

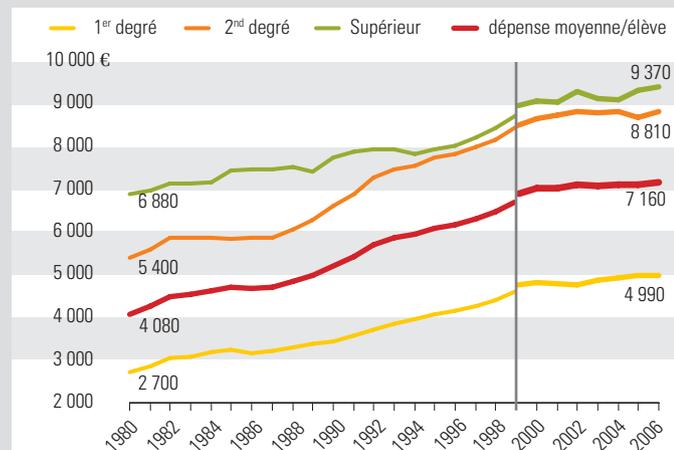
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2006.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution de la dépense moyenne* par élève aux prix 2006 (1980-2006)

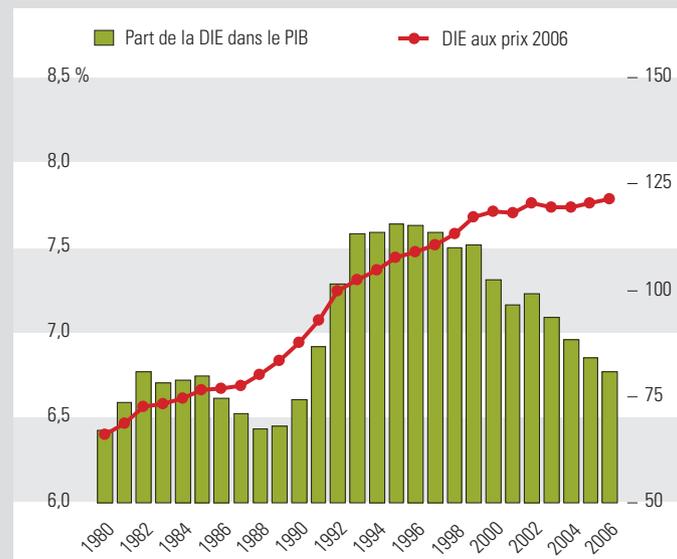


* En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (changement de périmètre – métropole + DOM –, revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment).

Source : MEN-MESR-DEPP

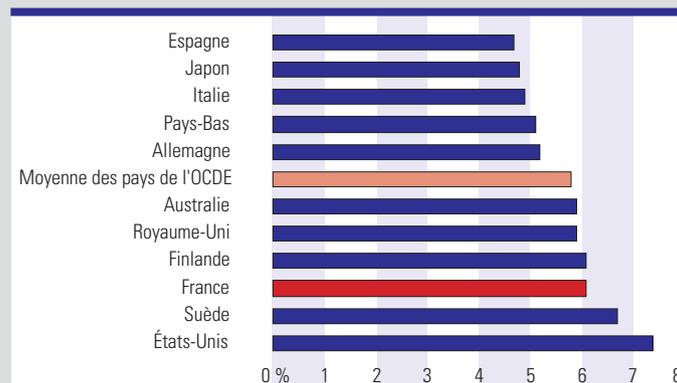
02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2006)

en milliards d'euros



Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2004)



Source : OCDE, édition 2007 de Regards sur l'éducation

Au 31 janvier 2007, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 1 209 828 personnes dont 1 065 327 appartiennent au secteur public et 144 501 au secteur privé sous contrat. 81,2 % de ces personnels sont des enseignants.

Au 31 janvier 2007, 1 209 828 personnes sont rémunérées sur crédits d'État, par le ministère de l'Éducation nationale : 982 678 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat et 227 150 assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative. 60 635 aides-éducateurs et assistants d'éducation interviennent également dans les établissements (*tableau 01*). À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 15 millions d'élèves ou d'étudiants.

Parmi les personnels de l'Éducation nationale, deux tiers sont des femmes. Leur part progresse ces dernières années et retrouve les valeurs atteintes au début des années 1990. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (73,7 % contre 67,5 % dans le public), avec une présence toujours nettement plus forte dans le premier degré (90,9 % dans le privé, 80,7 % dans le public) que dans le second degré (65,6 % contre 57,3 %). Dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation, 36 % des enseignants sont des femmes.

Parmi les personnels du MEN, la part des enseignants dépasse 81 % en janvier 2007. Les « autres personnels » sont en effet en forte baisse par rapport à 2006, en raison du passage sous la tutelle des collectivités territoriales de plus de 50 000 agents, majoritairement des ouvriers.

Aux côtés des enseignants, dans les établissements, en services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative. Ils sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, de surveillance, de santé ou sociaux. À ces personnels s'ajoutent 3 911 aides-éducateurs encore en poste dans les établissements mais en fin de contrat, et 56 724 assistants d'éducation (*tableau 02*).

La baisse des effectifs de personnels enregistrée ces dernières années ne concerne que le second degré. Elle est à mettre en relation avec l'accentuation de la baisse des effectifs d'élèves (*graphique 03*).

Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale (emplois et crédits des budgets de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur). Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat, ni les personnels appartenant à certains établissements publics sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREC, etc.). Les personnels « Jeunesse et Sports » et « Recherche » sont également exclus du champ.

Source : exploitation en janvier de l'année considérée, des fichiers de paye académiques qui reçoivent elles-mêmes ces données des trésoreries générales et du fichier de paye des personnels de l'administration centrale Champ : métropole + DOM, secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels ATOSS et d'encadrement du privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »)

01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale

métropole + DOM, public et privé

	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Part des femmes (%)	Part des enseignants (%)	Aides-éducateurs et assistants d'éducation**
	Public	Privé	Total					
1995	807 140	134 940	942 080	297 750	1 239 830	64,5	76,0	
2000	841 140	139 650	980 790	303 320	1 284 110	64,7	76,4	61 470
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	64,8	76,4	60 430
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	65,2	76,9	50 190
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	65,5	77,4	51 287
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	65,7	77,7	58 197
2007	838 177***	144 501	982 678	227 150	1 209 828	65,9	81,2	60 635

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

** 3 911 aides-éducateurs et 56 724 assistants d'éducation en 2007

*** En 2007 ne sont pas comptabilisés 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et qui l'étaient les années précédentes au titre de la formation continue : 2 540 enseignants du second degré public et 2 058 personnels administratifs

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en 2006-2007

public et privé

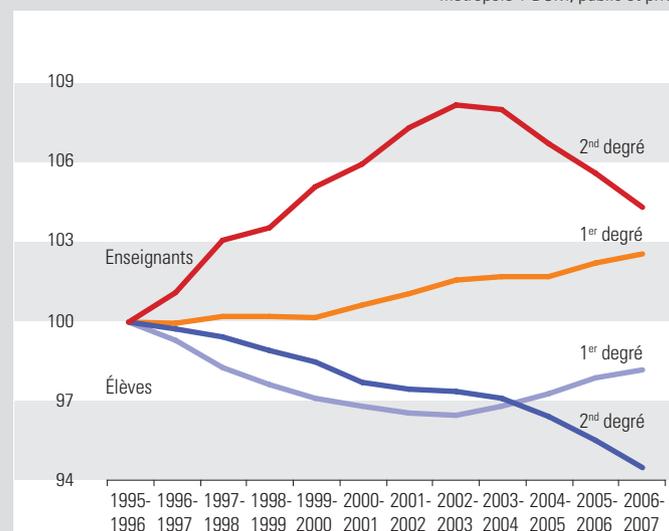
Type de personnel	2006-07
Enseignement scolaire du premier degré public	321 339
Enseignement du premier degré privé	46 123
Enseignement scolaire du second degré public	413 107
Enseignement du second degré privé	98 378
Enseignants du CNED 1 ^{er} et 2 nd degrés *	1 121
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859
Stagiaires des établissements de formation	24 751
Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	982 678
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	227 150
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	60 635
Total	1 270 463

* Au CNED, on recense 463 enseignants appartenant aux corps du premier degré et 658 aux corps du second degré

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2006) en indice base 100 en 1995

métropole + DOM, public et privé



Source : MEN-MESR-DEPP

Parmi le million d'enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, 85 % exercent dans le secteur public : les femmes sont majoritaires, notamment parmi les plus jeunes. 227 150 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative.

Au 31 janvier 2007, le premier degré public compte 321 339 enseignants. Leur effectif n'a que faiblement varié ces dernières années, mais la quasi-totalité d'entre eux sont maintenant professeurs des écoles (90,8 %). Parmi les 46 123 enseignants du premier degré privé sous contrat, 84,3 % sont rémunérés dans une échelle correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 413 107 enseignants au 31 janvier 2007 au titre de la formation initiale.* La proportion d'agrégés et certifiés continue de progresser et atteint maintenant les trois quarts : en 2007, on compte ainsi 62,6 % de certifiés et 12,4 % d'agrégés, 15,6 % étant professeurs de lycée professionnel. Les PEGC, les chargés et adjoints d'enseignement, corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement, représentent 3,6 % des enseignants affectés dans les établissements du second degré et 2,2 % appartiennent à des corps du premier degré. Dans les établissements privés sous contrat, exercent 98 378 enseignants dont 57,3 % sont pris en charge sur une échelle de certifiés ou assimilés, 10,3 % étant PLP et 11,5 % adjoints ou chargés d'enseignement.

Dans l'enseignement supérieur, 92 % des 89 700 enseignants exercent dans les universités (y compris les IUT), et 8 % dans les établissements de formation : IUFM (institut de formation des maîtres), ENS (école normale supérieure); 40 % des enseignants sont des maîtres de conférence, et 22,4 % des professeurs des universités.

Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative est en poste sur l'un des programmes scolaires du premier, du second degré ou de la vie de l'élève (63,5 %), sur les formations supérieures et la recherche universitaire ou la vie de l'étudiant (24,8 %), sur le programme soutien en service académique et en administration centrale (11,7 %). Près de la moitié (46,2 %) de ces agents appartiennent à la catégorie C.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré où un enseignant sur trois appartient à la tranche d'âge de 28 à 37 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations, de moins de 30 ans, où elle atteint 85 %. Dans le second degré, la répartition par âge met en évidence deux pics : un tiers des enseignants ont de 31 à 41 ans et près de 30 % de 51 à 59 ans. Parmi les moins de 30 ans, la proportion de femmes dépasse 60 %. Les enseignants du supérieur sont plus âgés : 28 % ont 55 ans ou plus, et plus de 30 % pour les hommes. Toujours minoritaires, les femmes voient leur part progresser et sont mieux représentées parmi les enseignants de moins de 40 ans (44 % en 2007 contre 35,6 % en moyenne).

* En 2007 ne sont pas comptabilisés parmi les enseignants du second degré public 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et qui étaient rémunérées les années précédentes au titre de la formation continue.

Source : exploitation au 31 janvier 2007 des fichiers de paye académiques provenant des trésoreries générales pour les enseignants des premier et second degrés public et privé, pour les personnels non enseignants du secteur public auquel s'ajoute le fichier des personnels de l'administration centrale. Enquêtes DGRH A1 pour les enseignants du supérieur en janvier 2007. Champ : métropole + DOM, secteurs public et privé sous contrat

01 Les enseignants du secteur public

Premier degré	Effectifs	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1995	314 217	76,1	19,3
2000	314 729	77,8	46,0
2005	318 236	79,7	79,7
2006	320 103	80,3	85,8
2007	321 339	80,7	90,8

Second degré	Effectifs	Part des femmes	Part des agrégés et certifiés
1995	395 824	56,0	55,6
2000	420 248	56,7	68,6
2005	424 385	57,0	73,3
2006	419 009	57,2	74,4
2007	413 107*	57,3	75,0

* Voir note page précédente.

Supérieur	Effectifs *	Part des femmes **	Part des professeurs des universités
1995	68 054	30,0	25,3
2000	81 809	33,1	23,0
2005	88 800	34,9	22,4
2006	89 300	35,4	22,4
2007	89 698	35,6	22,4

* Universités, établissements d'enseignement supérieur, établissements de formation, y compris sur crédits d'établissement

** Estimation fournie à partir des fichiers de paye

Source : MEN-MESR-DGRH-DEPP

02 Répartition par implantation des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative – année 2007

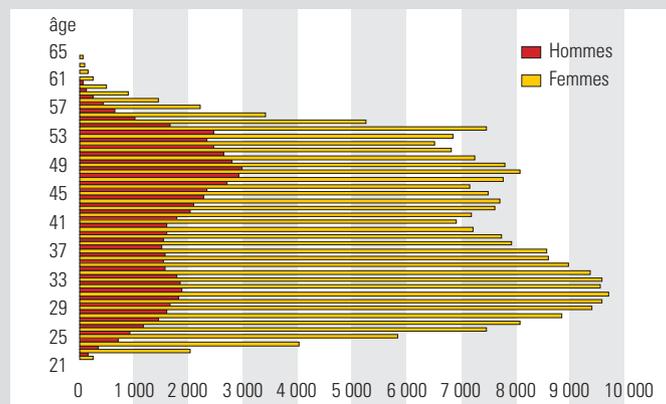
	Effectifs	%
Programmes « Enseignement scolaire et vie de l'élève »	144 311	63,5
Programmes « Formations supérieures* et vie étudiante »	56 235	24,8
Programme « Soutien »**	23 305	10,3
Administration centrale	3 299	1,5
Total	227 150	100,0

* Y compris les enseignants en IUFM

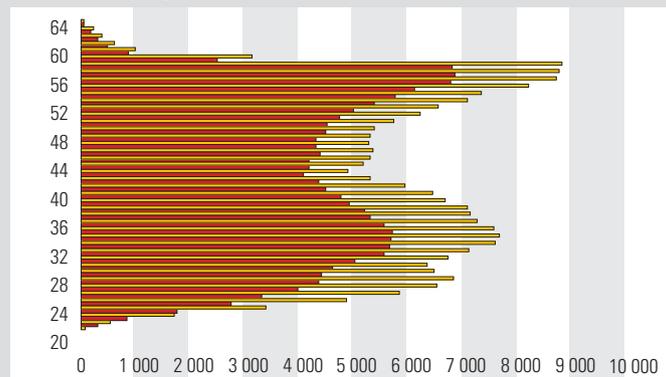
** Programme « Soutien » sans le personnel de l'administration centrale

Source : MEN-MESR-DGRH-DEPP

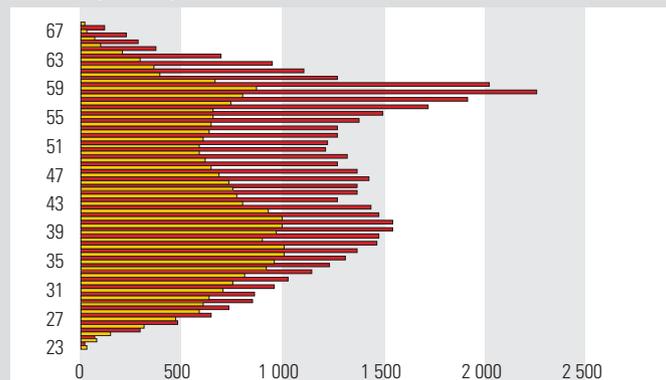
03 Répartition par âge et sexe des enseignants du 1^{er} degré public 2007



du 2nd degré public 2007



du supérieur public 2007



Source : MEN-MESR-DEPP

Après une progression continue des années 1960 au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est maintenant stabilisée aux environs de 19 années d'études.

Les taux de scolarisation par âge, constatés en 2005-2006, permettent d'espérer, pour un enfant entrant alors en maternelle, 18,8 années de formation initiale. Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, l'espérance de scolarisation avait connu un léger recul de 1997 à 2001, de l'ordre de 0,04 année en moins à chaque rentrée. Depuis 2002, elle est pratiquement stable. En l'espace de vingt ans, cette espérance aura au total enregistré un gain de 1,7 année, dont les trois-quarts dans l'enseignement supérieur (*tableau 01*).

La France reste cependant un pays de forte scolarisation. Ainsi, la durée de la « scolarisation universelle », c'est-à-dire le nombre d'années pendant lesquelles au moins 90 % des jeunes sont scolarisés, atteint 15 ans en 2005 en France et en Belgique, contre seulement 13 ans au Royaume-Uni, 12 ans en Allemagne et 11 ans aux États-Unis.

De 19 à 22 ans, la hausse des taux de scolarisation observée depuis 2002 se poursuit, à l'exception toutefois des filles de 19 et 20 ans. Le retournement de 2002 tenait pour partie à la forte hausse des effectifs dans les formations paramédicales et sociales. En 2005, les progrès proviennent du développement du baccalauréat professionnel et de l'apprentissage dans le supérieur, et concernent donc un peu plus les garçons. En revanche, à 23 et 24 ans, la scolarisation diminue encore légèrement cette année, surtout pour les garçons. Les jeunes de ces générations ont beaucoup plus fréquemment que leurs aînés entrepris des études *via* l'apprentissage après la troisième, ce qui explique leur moindre scolarisation.

Après 25 ans, la reprise de la croissance des taux amorcée en 2000 s'interrompt en 2005 : la croissance du nombre d'étudiants étrangers est désormais insuffisante pour soutenir les taux de scolarisation au-delà de 25 ans (*graphique 02*).

La durée de scolarisation d'un élève dépend tout d'abord du type d'études entreprises. Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 1995, 76 % de ceux qui ont pu entrer en seconde générale ou technologique poursuivaient encore leurs études 9 ans après, principalement dans le supérieur, pour seulement 23 % des élèves orientés vers l'enseignement professionnel (*graphique 03*). Par rapport à la cohorte d'élèves entrés en sixième en 1989, on constate cependant que la filière professionnelle a permis aux élèves du panel 95 d'être plus longtemps scolarisés : ils poursuivent plus souvent leurs études du niveau V vers le niveau IV, et des études supérieures pour les bacheliers professionnels.

La durée de scolarisation dépend aussi de la rapidité du parcours scolaire. Du fait de la baisse des redoublements observée ces dernières années, dans le primaire et le secondaire, les élèves du panel 1995 ayant suivi la filière générale et technologique sont un peu moins scolarisés, 9 ans après, que leurs aînés de 1989, sans effet toutefois sur leur niveau de sortie. Ce phénomène contribue aussi à la baisse régulière, de l'ordre de 5 points sur la dernière décennie, du taux de scolarisation à 18 ans.

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Comme les taux de scolarisation de 6 à 14 ans sont égaux à 100 % aux erreurs de mesure près, il est utile pour bien apprécier les évolutions de la durée de scolarisation de distinguer l'espérance de scolarisation avant 6 ans et après 14 ans.

Source : MEN-MESR-DEPP, INSEE
Champ : métropole,
ensemble des formations

01 Évolution de la durée de scolarisation

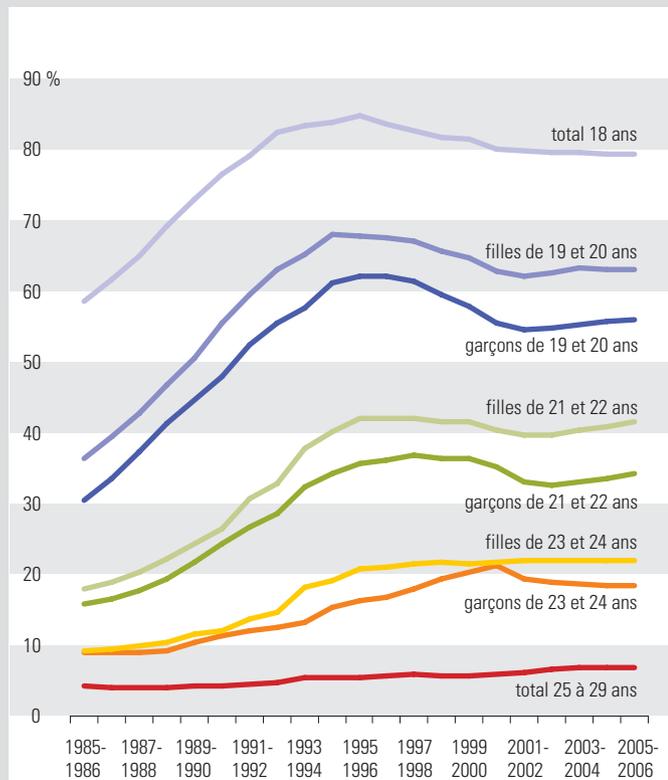
en années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,8
Avant 6 ans	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2
Après 14 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,6
<i>dont filles</i>	<i>5,0</i>	<i>5,9</i>	<i>6,8</i>	<i>6,7</i>	<i>6,8</i>
<i>dont garçons</i>	<i>4,8</i>	<i>5,7</i>	<i>6,5</i>	<i>6,3</i>	<i>6,3</i>
<i>dont supérieur</i>	<i>1,5</i>	<i>1,9</i>	<i>2,6</i>	<i>2,7</i>	<i>2,8</i>

Source : MEN-MESR-DEPP (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants)

02 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1985-2005)

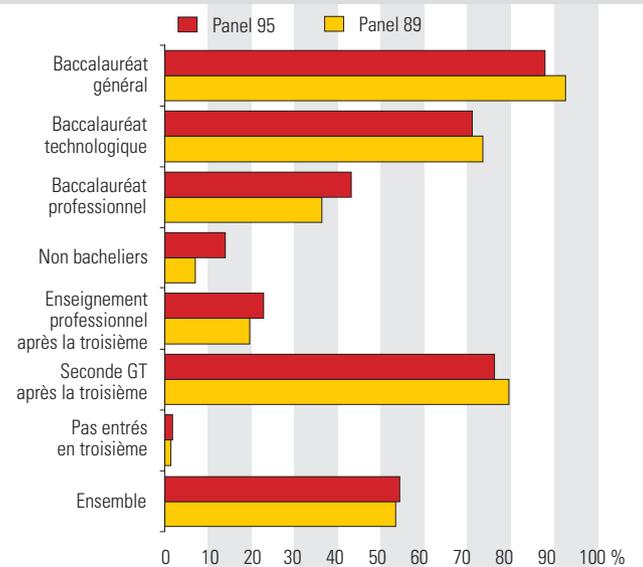
en proportion des habitants du même âge



Champ : « Population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis.

Source : MEN-MESR-DEPP (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

03 Taux de scolarisation neuf ans après l'entrée en sixième, selon l'orientation

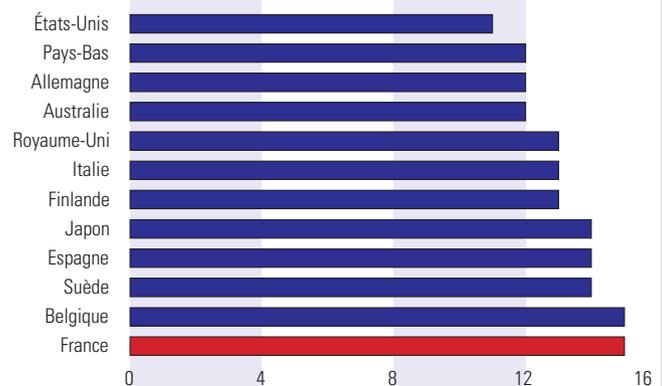


Lecture : 53 % des élèves entrés en sixième à la rentrée 1995 sont encore scolarisés en 2004-2005, soit 9 ans après. Les élèves de la cohorte des élèves entrés en sixième en 1989 et passés par l'enseignement professionnel sont un peu plus scolarisés 9 ans après que ceux de la cohorte de 1989.

Source : MEN-MESR-DEPP (panels d'élèves)

Durée de la scolarisation universelle (2005)

Nombre d'années pendant lesquelles plus de 90 % de la population est scolarisée*



* à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés

Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation*

Les élèves des collèges têtes de réseaux « ambition-réussite » sont majoritairement issus des catégories sociales défavorisées, avec un fort retard scolaire en début de sixième. Le constat est le même, mais de moindre ampleur, pour les collégiens des réseaux « réussite scolaire ». Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et obtiennent aux épreuves écrites du diplôme national du brevet des résultats plus faibles

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire (EP). C'est au niveau national qu'ont été décidés les critères qui ont conduit à sélectionner les 249 collèges tête de réseaux « ambition réussite » (AR), les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivant dans des réseaux de réussite scolaire (RRS).

Ainsi, à la rentrée 2006, un peu moins de 129 000 collégiens, soit un collégien sur vingt, sont scolarisés dans un collège AR de la métropole et des DOM. Comme attendu, ces élèves sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 75,5 % ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,9 % dans les collèges qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. Beaucoup d'entre eux sont en retard à l'entrée en sixième : 34,3 % des élèves issus des écoles AR, contre 14,8 % ailleurs. Ces constats valent aussi, mais dans une moindre mesure, pour les élèves scolarisés dans un collège RRS (tableau 01).

En fin de CM2 comme en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des RAR maîtrisent moins bien les compétences de base que les autres. Par exemple, si 72 % des élèves de CM2 des écoles RAR maîtrisent les compétences de base en français, ils sont 77,7 % dans les écoles RRS et 86,8 % ailleurs (graphique 02).

Ces constats sont confirmés par les résultats obtenus aux trois épreuves écrites (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique) du diplôme national du brevet (DNB). À la session 2006,

69,2 % des élèves des collèges AR ont obtenu moins de 10 sur 20 à ces épreuves, contre 57,3 % des élèves des RRS et 39 % dans les autres collèges publics. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts de réussite au DNB diminuent, avec des taux de succès de 60,2 % pour les élèves des RAR, 68,5 % pour les élèves des RRS et 78,7 % pour les autres (graphique 03).

Si de tels écarts correspondent pour une large part à des différences de recrutement social, qui ne doivent pas conduire à une appréciation négative des effets de la politique d'éducation prioritaire, la relance de cette politique a énoncé « un même principe de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves » (circulaire n° 2006-058, parue au *Bulletin officiel* n° 14 de 2006). La Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) a pour sa part retenu une série d'indicateurs chargés de suivre, entre élèves des RAR, RRS et hors EP, les écarts constatés en matière de maîtrise des compétences de base, de retard scolaire et de taux d'encadrement.

L'objectif du plan de relance de l'éducation prioritaire est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle. La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2006, qui étaient en CM2 à la rentrée 2005 dans une école RAR, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Le graphique 02 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2006 du diplôme national du brevet (DNB). Les pourcentages de maîtrise des compétences de base sont assortis d'un intervalle de confiance de plus ou moins 2 à 3 points. La liste des écoles RAR n'était pas encore définitive lorsque l'échantillon qui a permis le calcul de la maîtrise des compétences en fin de CM2 a été tiré.

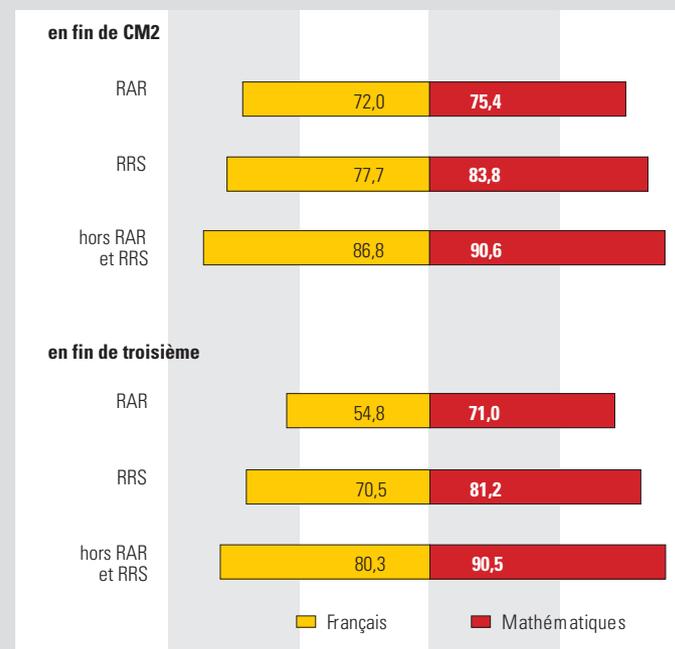
Source : MEN-MESR-DEPP, fichiers Scolarité
Champ : métropole + DOM, secteur public

01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, de cadres et d'enseignants et d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2006

	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en 6 ^e en retard
Réseau « ambition réussite »	75,5	8,2	34,3
Réseau de réussite scolaire	57,6	19,0	23,4
Secteur public hors RAR et RRS	37,9	35,2	14,8
Secteur public	43,0	31,2	16,9

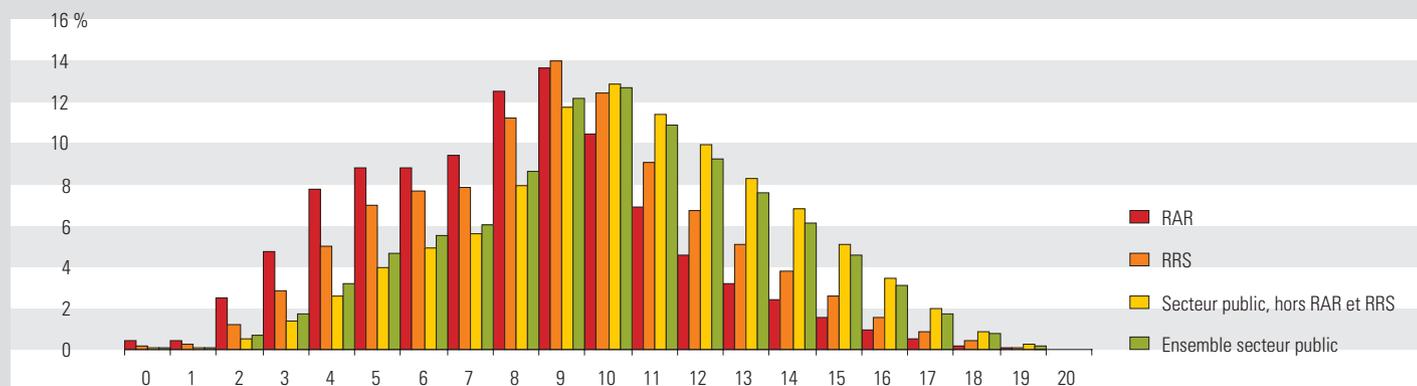
Source : MEN-MESR-DEPP

02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base (en %)



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Répartition des élèves selon leur note aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2006



Lecture : dans les collèges ambition réussite, 0,4 % des élèves ont eu entre 0 et 1 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2006 contre 0,2 % des élèves des collèges en éducation prioritaire hors ambition réussite, 0,1% des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 0,1% de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-MESR-DEPP

Depuis 1985, l'apprentissage s'est développé et transformé : en 2005, près de 20 % des apprentis – un peu plus de 70 000 – suivent une formation supérieure.

En 20 ans, le nombre des apprentis a presque doublé, passant de 217 000 en 1985 à 386 000 en 2005. Ce dynamisme tient à l'élargissement du champ de l'apprentissage qui, avant la réforme Seguin de 1987, était cantonné à la préparation du CAP. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993 (loi quinquennale), avec la diffusion de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Dans la dernière décennie, si le nombre des apprentis baisse très légèrement au niveau V, il double au niveau IV, triple au niveau III et est multiplié par cinq aux niveaux II et I (*tableau 01 et graphique 02*).

Dans ce mouvement ascendant, l'apprentissage investit le champ des spécialités de services, dont la part croît avec le niveau (28 % au niveau V, 46 % au niveau IV, 61 % au niveau III et 83 % au niveau II). Cela encourage la participation des filles (38 % au niveau IV, 42 % au niveau III et 50 % au niveau II, contre 24 % au niveau V), dont la présence reste bien plus rare dans les spécialités de production (1 apprenti sur 10) que dans les services (2 sur 3). Si la part des filles dans l'apprentissage n'a pratiquement pas progressé depuis 10 ans (de 29 à 30 %), les apprenties sont aujourd'hui plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 25 % préparent un diplôme ou un titre de l'enseignement supérieur contre 16 % des garçons en 2005-2006.

Les redistributions qui se sont opérées entre 1995 et 2005 sont en grande partie pilotées par les branches professionnelles. En CAP, l'apprentissage a beaucoup recruté ces dix dernières années pour les métiers du bâtiment, les jeunes apprentis délaissant

dans le même temps les formations traditionnelles comme celles des métiers de bouche. Dans les métiers de l'automobile, des services aux personnes et des transformations, les formations se sont repositionnées sur le BEP ou le baccalauréat professionnel. Dans le domaine des échanges et de la gestion comme dans celui de la communication et de l'information, l'apprentissage s'est plutôt développé au niveau III, voire même II pour la gestion (*graphique 03*). Ce déplacement vers des niveaux supérieurs entraîne une modification de l'origine scolaire des apprentis, l'apprentissage s'adressant de moins en moins à des jeunes en difficultés scolaires.

L'apprentissage se décline selon un éventail de diplômes et de certifications de plus en plus large et constitue une voie de formation possible à différentes étapes du parcours de formation initiale. Les jeunes qui entrent dans la voie professionnelle au premier niveau sont dotés d'un capital scolaire plus élevé, qui favorise la poursuite d'études et l'accès au niveau IV : du CAP vers le BP ou du BEP vers le baccalauréat professionnel. À la rentrée 2005, 4 apprentis sur 10 en première année de baccalauréat professionnel sont issus de l'apprentissage, mais seulement 2 sur 10 pour le BTS. Les taux de réussite au diplôme qui étaient les plus bas pour les apprentis il y a dix ans en CAP, BEP et BTS ont sensiblement remonté, et l'écart de réussite entre élèves et apprentis s'est réduit (*graphique 04*). À la session 2006, dans les spécialités de la production, 1 diplômé de BEP ou de BTS et 2 diplômés de baccalauréat professionnel sur dix sont apprentis, contre 6 sur 10 pour les admis au CAP.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Les **centres de formation d'apprentis** (CFA) sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Champ : métropole + DOM, MEN-MESR et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

01 Évolution des effectifs d'apprentis

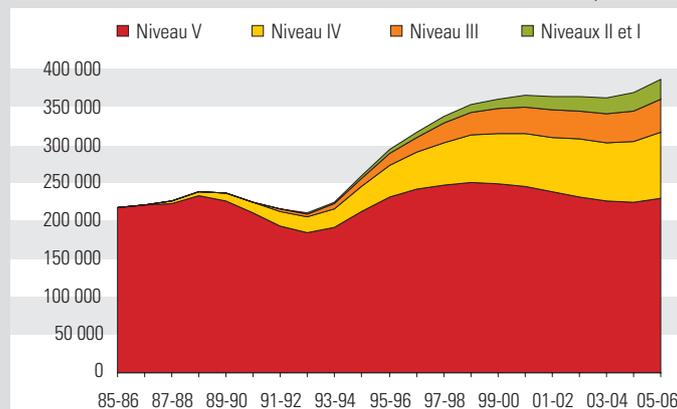
métropole + DOM

	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2003-04	2004-05	2005-06
Niveau V	217 600	210 575	232 135	245 333	225 335	225 274	228 613
Niveau IV		13 025	41 327	69 355	77 362	80 623	86 609
Niveau III		1 450	15 273	35 553	38 217	39 560	44 233
Niveaux II et I			4 777	15 633	21 052	23 531	26 404
Total	217 600	225 050	293 512	365 874	361 966	368 988	385 859

Source : MEN-MESR-DEPP (enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis)

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1985-2005)

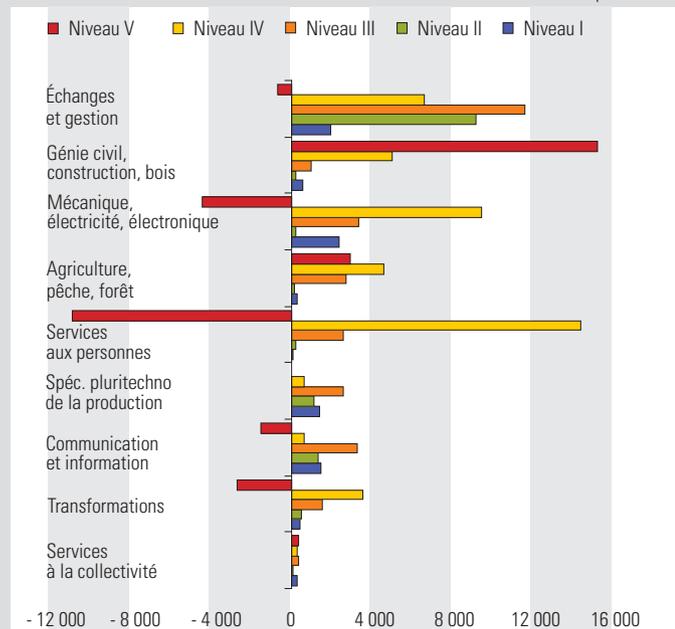
métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

03 Variation des effectifs d'apprentis selon les principaux groupes de spécialités de 1995 à 2005

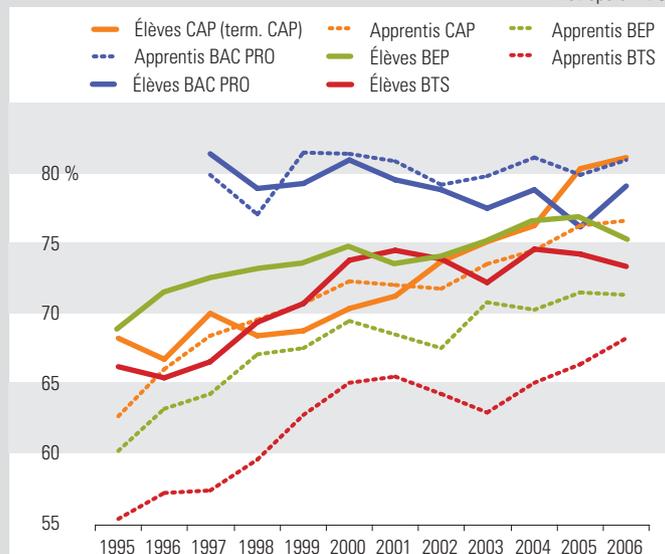
métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

04 Réussite aux différents examens des élèves et des apprentis

métropole + DOM



Lecture : en 2006, 76,7 % des apprentis candidats à un CAP sont admis et obtiennent leur diplôme, contre 62,8 % en 1995. Le taux de succès est de 81,2 %, contre 68,3 % en 1995, pour les élèves candidats à un CAP, inscrits en année terminale de CAP.

Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

À la rentrée 2006, un peu plus de 500 000 étudiants, soit 30 % de la population concernée, bénéficient d'une aide financière directe, sous forme de bourses.

Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur est proche de 4,7 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995.

Différentes formes d'aide financière permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. La plus directe est l'attribution de bourses qui, toutes administrations confondues, représente un effort budgétaire annuel d'environ 2 milliards d'euros.

Les bourses attribuées dans le second degré concernent, en 2006-07, 780 000 collégiens et 540 000 lycéens (métropole + DOM), soit un peu plus de 24 % de bénéficiaires, les fréquences étant bien plus élevées en lycée professionnel (35 %) qu'en lycée général ou technologique (18 % – *graphique 02*). La rentrée 2006 a été marquée par la consolidation du dispositif des bourses au mérite, dont le montant a été porté à 800 euros : elles sont désormais attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

Dans l'enseignement supérieur, 501 845 étudiants bénéficiaient d'une aide financière à la rentrée 2006. Alors qu'il était en hausse continue depuis 1996, leur nombre baisse en 2006 de 3,9 %, et de 4,1 % s'agissant des bourses sur critères sociaux (BCS), principalement à l'échelon zéro (-16,8 %). Cette évolution ne s'explique que partiellement par la diminution du nombre des étudiants dans une formation ouvrant droit aux aides (-1,2 %). La proportion d'étudiants aidés, qui était passée de 23,6 % en 1997 à 30,2 % en 2005 sous l'impulsion du Plan social étudiant, retombe dans ces conditions à 29,4 % en 2006. Relativement

faible à l'université, de 28,8 % en 2005 à 28,4 % en 2006, la diminution est plus nette en CPGE (17,6 % contre 19,0 %) et en STS (40,4 % contre 42,8 %).

Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières mais aussi sociales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des bourses, prêts et allocations que verse le ministère de l'enseignement supérieur, les aides directes comprennent l'allocation de logement social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). Les aides indirectes regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante.

En 2006, le montant total de ces aides diverses aux étudiants était proche de 4,7 milliards d'euros, contre 3,5 en 1995, soit une hausse d'un tiers en prix courants et de près de 13 % en prix constants (*tableau 03*).

Les bourses dans

l'enseignement supérieur :

. sur critères sociaux : accordées en fonction des ressources et charges de la famille, et d'un montant annuel allant de l'échelon zéro à l'échelon 5.

. sur critères universitaires : bourses de service public, bourses de diplôme d'études approfondies (DEA) et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et bourses d'agrégation.

. de mérite : attribuées à des étudiants aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention « très bien », qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine.

À la rentrée 2006, deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante.

Allocation de logement à caractère social (ALS) : créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, d'un faible niveau de ressources. Les étudiants en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL).

Aide personnalisée au logement

(APL) : créée par la loi du 3 janvier 1977, elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Financée par le fonds national de l'habitation (FNH).

Proportion d'étudiants aidés :

se rapporte à la population concernée, inscrite en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M et jusqu'à la sixième année des études de santé), en première année d'IUFM, en STS, CPGE ou en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère et écoles de commerce reconnues par l'État.

01 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

métropole + DOM

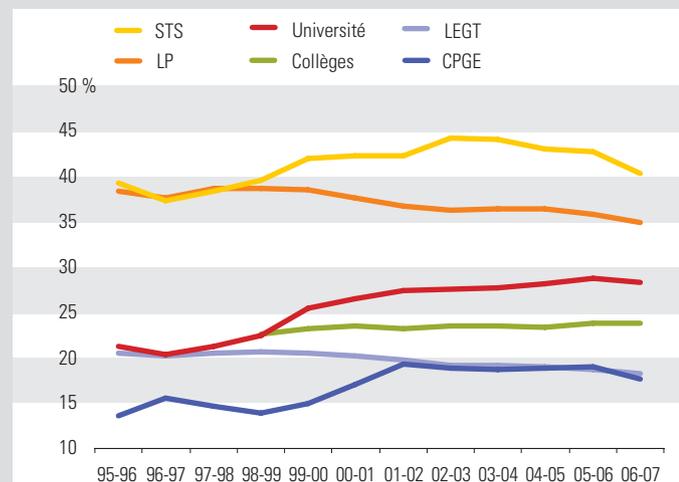
	1990-91	1995-16	2000-01	2005-06	2006-07
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	522 242	501 845
% d'étudiants concernés	19,7	24,1	28,6	30,2	29,4
dont université (2)	185 526	280 176	335 187	369 365	357 847
% d'étudiants concernés	17,5	21,2	26,6	28,8	28,4
dont CPGE et STS (2)	63 251	85 269	97 989	100 925	95 388
% d'étudiants concernés	25,5	32,3	35,7	36,5	34,2
dont CPGE (2)		9 745	12 361	13 685	13 490
% d'étudiants concernés		13,5	17,1	19,0	17,6
dont STS (2)		75 524	85 628	87 240	81 898
% d'étudiants concernés		39,4	42,4	42,8	40,4
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	496 427	475 856
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 529	12 636
Bourses de mérite	0	0	497	842	1 361
Allocations d'études	0	0	8 090	10 461	10 468
Total boursiers	264 960	396 692	475 742	520 259	500 321
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	1 983	1 524
Allocations d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)		2 283	2 320	2 501	2 585

(1) Champ : bourses sur critères sociaux, sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimés en 1998).

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Proportions de collégiens, lycéens et étudiants boursiers (1995-2006)



Source : MEN-MESR-DEPP-DGESCO

03 Aides aux étudiants

en millions d'euros (M€)

métropole + DOM

Nature des aides	Montant 1995	Montant 2006	Évolution 1995-2006	
			en € courants	en € constants
AIDES DE L'ÉTAT				
I. Aides budgétaires				
Aides directes				
- bourses et prêts (programme 231 action 1)*	927,7	1 454,5	56,8%	32,7%
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	942,4	40,1%	18,6%
- Aide personnalisée au logement (APL), part de l'État	187,5	181,9	-3,0%	-17,9%
Total aides directes	1 787,8	2 578,8	44,2%	22,1%
Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	306,8	21,1%	2,5%
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,4	75,0%	48,1%
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les boursiers	8,4	47,8	469%	382%
Total aides indirectes	274,6	377,0	37,3%	16,2%
Total aides budgétaires	2 062,4	2 955,8	43,3%	21,3%
II. Aides fiscales				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 110,0	17,8%	-0,3%
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	165,0	32,0%	11,7%
Total aides fiscales	1 067,1	1 235,0	15,7%	-2,0%
Total aides de l'État (I)	3 129,5	4 190,8	33,9%	13,3%
AUTRES AIDES				
Versements des régimes sociaux				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	466,0	24,2%	5,1%
Versement à la région Île-de-France				
- Aide au transport Île-de-France (carte Imagine R)		11,4		
Versements des universités				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,0	96,7%	66,5%
Total autres aides (II)	381,2	489,4	28,4%	8,7%
TOTAL GÉNÉRAL	3 510,7	4 680,2	33,3%	12,8%

*Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE)

Source : MEN-MESR-DEPP-DGES, CNAF, MINEFI-DGI

En 2006, 78,7 % des jeunes d'environ 17 ans sont des lecteurs habiles et 9,6 % des lecteurs médiocres.

11,7 % des jeunes rencontrent en revanche des difficultés de compréhension.

Pour une partie d'entre eux – 4,8 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.

En 2006, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et ont passé des épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

Trois dimensions spécifiques sont évaluées : l'automatisme de la lecture ; les connaissances lexicales ; des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,8 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,6 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (6,9 %) ont un niveau de lexique correct mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier différents profils de lecteurs, efficaces ou seulement médiocres : 9,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c désigne une population de lecteurs (14,4 % des jeunes) qui, malgré des déficits importants des processus

automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 64,3 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leur compétence en lecture et affronter la diversité des écrits.

Compétences en lecture et niveau d'études atteint par les jeunes sont étroitement liés : le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes alors que le profil 5d est majoritairement composé de lycéens issus de la filière générale (*graphique 02*).

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension, et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*graphique 03*). De 2004 à 2006, la proportion de filles en difficulté de lecture reste inférieure d'environ 6 points à celle des garçons (*tableau 04**).

* Ce tableau montre de 2004 à 2006 une légère progression de la proportion de jeunes en difficulté (de 11,0 à 11,7 %), qu'il convient de relativiser compte tenu des facteurs susceptibles d'affecter sa mesure. Par exemple, les corrections des tests ne sont pas exemptes d'erreurs, ayant tendance à surestimer le niveau réel de performance des jeunes. L'effort d'amélioration de la qualité des corrections peut dès lors expliquer – au moins en partie – la proportion légèrement accrue de jeunes en difficulté.

Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention... , bien que, ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Quatre niveaux de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivi : un niveau 1 correspondant à des études n'ayant pas dépassé le collège ; un niveau 2 correspondant à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) ; un niveau 3 correspondant à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; un niveau 4 correspondant aux études générales à partir du lycée.

Source : JAPD – Traitements DEPP
Champ : Jeunes Françaises et Français ayant participé à la JAPD en 2006 en France métropolitaine

01 Les profils de lecteurs des jeunes de l'échantillon JAPD 2006

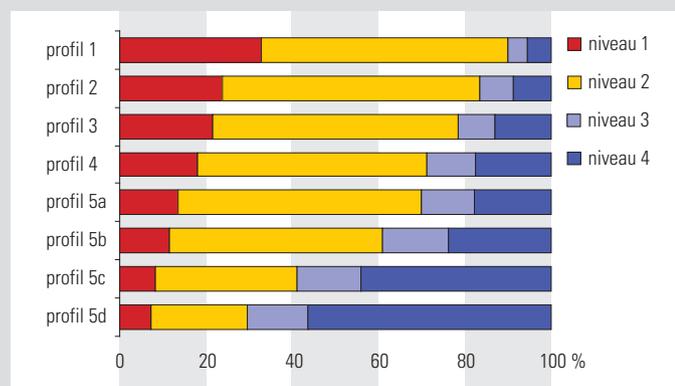
en %

Profil	Traitements Complexes	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble
5d Lecteurs efficaces	+	+	+	59,4	69,3	64,3
5c	+	-	+	16,6	12,2	14,4
5b Lecteurs médiocres	+	+	-	6,2	7,7	7
5a	+	-	-	3	2,3	2,6
4 Très faibles capacités de lecture	-	+	+	4,6	3	3,8
3	-	-	+	4,3	1,9	3,1
2 Difficultés sévères	-	+	-	2,5	1,9	2,2
1	-	-	-	3,4	1,7	2,6

Lecture : La combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-MESR-DEPP

02 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur niveau de scolarité (2006)



Lecture : Parmi les jeunes du profil 1, 33 % n'ont pas dépassé le collège (niveau de scolarité 1) et 57 % suivent ou ont suivi des études professionnelles courtes, de niveau CAP ou BEP (niveau de scolarité 2).

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-MESR-DEPP

04 Répartition des garçons et filles selon leur profil de compétences

Évolution de 2004 à 2006

	2004	2005	2006
Ensemble			
Lecteurs efficaces	79,5	79,6	78,7
Lecteurs médiocres	9,5	9,5	9,6
En difficulté de lecture	11,0	10,9	11,7
<i>dont en grave difficulté</i>	4,4	4,3	4,8
Garçons			
Lecteurs efficaces	76,7	76,9	76,0
Lecteurs médiocres	9,2	9,3	9,2
En difficulté de lecture	14,2	13,8	14,8
<i>dont en grave difficulté</i>	5,7	5,4	5,9
Filles			
Lecteurs efficaces	82,5	82,5	81,5
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	10,0
En difficulté de lecture	7,8	7,7	8,5
<i>dont en grave difficulté</i>	3,2	3,2	3,6

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-MESR-DEPP

03 Répartition par sexe de chaque profil de lecteurs (2006)



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-MESR-DEPP

Les cohortes qui viennent de terminer leurs études comptent 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur, pour 41 % de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et 17 % de jeunes ayant au mieux un brevet. Mais la population française âgée de 25 à 64 ans possède, dans son ensemble, un niveau d'études plutôt faible.

La France partage avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte (*graphique international*). Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient peu développés, comparés aux États-Unis et à certains pays européens, quand ont été scolarisées les générations qui ont actuellement 60 ans. Cependant, les générations les plus jeunes ont bénéficié de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur et la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au sein des générations âgées 25 à 34 ans situe la France en 2005 parmi les pays les plus avancés. En France, ces générations comptent environ 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur, pour 20 % au mieux parmi celles nées avant 1960 (*graphique 02*). Les progrès de génération en génération, souvent récents, sont spectaculaires en Espagne et Irlande ainsi qu'en Corée et au Japon, où la moitié des générations les plus jeunes possèdent un diplôme d'enseignement supérieur.

Parmi les jeunes qui ont interrompu pour la première fois leurs études en 2004, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, selon les enquêtes françaises sur les forces de travail de 2005. Par ailleurs, 41 % sont diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et 17 % ont un niveau d'études inférieur (ils sortent sans CAP, BEP ou baccalauréat ; voir *indicateur 10*).

Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, 11 % des jeunes sortent avec un diplôme au moins égal à une licence, 12 % avec un diplôme sanctionnant un cycle master (cinq ans) et 1 % vont jusqu'à un doctorat de recherche (*tableau 01*). Par ailleurs,

1 % des jeunes ont arrêté avec le seul diplôme d'études universitaires générales et 17 % ont un diplôme qui sanctionne des études supérieures plus courtes et finalisées (BTS, DUT, diplômes d'études paramédicales et sociales).

Les jeunes qui, *in fine*, ont réussi dans l'enseignement supérieur, ont pour certains tiré partie de réorientations, par exemple de premier cycle universitaire en section de techniciens supérieurs et, ainsi, de la fluidité des enseignements (voir *indicateur 28*). Selon le panel d'élèves comme selon les dernières enquêtes sur les forces de travail, 20 % des cohortes entrées dans l'enseignement supérieur n'y ont pas obtenu de diplôme ; les objectifs retenus dans le cadre de la LOLF visent une diminution de ce pourcentage (cible : 15 % en 2010). Ces échecs dans l'enseignement supérieur touchent environ 80 000 jeunes par an, soit 11 % d'une classe d'âge.

Près d'un quart des jeunes qui arrêtent leurs études ont pour diplôme le plus élevé un baccalauréat, ou un brevet professionnel ou de technicien. Ce groupe comprend les jeunes qui ont échoué dans l'enseignement supérieur et les 13 % de jeunes qui ont arrêté leurs études après une classe de terminale, professionnelle dans la majorité des cas. Par ailleurs, respectivement 7 % et 10 % des sortants ont pour diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnelles.

La sortie de formation initiale est la première interruption du parcours d'études contiguë à la scolarité obligatoire.

Les enquêtes sur les forces de travail permettent d'estimer le niveau d'études de la population dans son ensemble (l'enquête française est basée sur l'enquête Emploi de l'INSEE). Les deux graphiques et le tableau 02 s'appuient sur les enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005, celles de 2006 ayant posé problème. On préférera les statistiques sur les trois dernières cohortes de sortants (2002 à 2004), qui s'appuient sur un échantillon plus substantiel que celles sur la cohorte 2004 ; ces statistiques proviennent des enquêtes de 2003 (cohorte 2002) à 2005 (cohorte 2004).

La répartition en fonction des cursus « licence master doctorat » est fournie à titre indicatif, la position de certains diplômes pouvant évoluer.

Source : MEN-MESR-DEPP et OCDE à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

01 Répartition des cohortes de sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

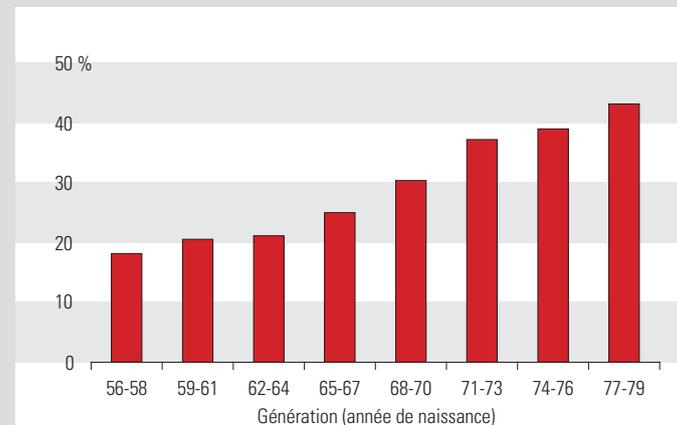
Diplôme le plus élevé	CITE*	2004		2002 à 2004 (moyenne)
		en milliers	%	%
Doctorat (sauf santé)	6	4	1	1
Diplôme de docteur en santé (médecine ...)	5A	5	1	1
Diplôme d'études approfondies, magistère	5A	11	2	1
Diplôme d'ingénieur	5A	18	2	3
Autres diplômes d'écoles	5A	19	3	3
Diplôme d'études sup. spécialisées	5A	28	4	4
Total « niveau master »	5A	81	12	12
Maitrise	5A	36	5	5
Licence	5A	43	6	6
Total « niveau licence »	5A	79	11	11
Diplômes d'études universitaires générales (DEUG)	5A	11	1	1
Total cursus pouvant conduire à la recherche	5A	175	25	25
Brevet de technicien supérieur (BTS) et équivalents	5B	78	11	12
Diplôme universitaire de technologie (DUT), DEUST	5B	17	2,5	2
Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, ...)	5B	24	3,5	3
Total cursus finalisés	5B	119	17	17
Total enseignement supérieur	5A/6	294	42	42
Baccalauréat ou équivalent	3A/C	168	24	24
<i>dont : ont étudié dans l'enseignement supérieur</i>	<i>3A/C</i>	<i>79</i>	<i>11</i>	<i>11</i>
CAP, BEP ou équivalent	3C	121	17	17
Total diplômés du 2nd cycle du secondaire	3A/C	289	41	41
Brevet	2	48	7	6
Sans diplôme	0/2	69	10	11
Total brevet et moins	0/2	117	17	17
Ensemble des sortants		700	100	100

* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de définir des indicateurs comparables dans les différents pays.

Nota bene : les pourcentages sont plus représentatifs que les volumes de sortants, qui semblent sous-estimés en 2004.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle)

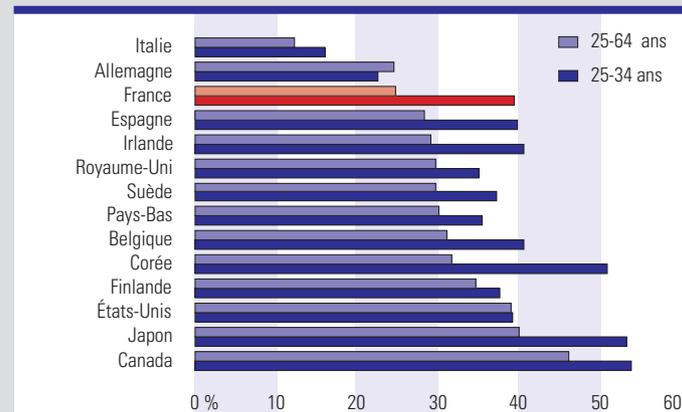
02 Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon la génération



Lecture : En 2005, plus de 40 % des jeunes nés de 1977 à 1979 déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur pour 20 % au mieux des générations nées avant 1960.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005 (moyenne annuelle)

Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur en 2005



Source : OCDE, édition 2007 de Regards sur l'éducation

6 % des jeunes quittent l'école « sans qualification », selon la définition des années soixante. L'ensemble de ceux qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat représente 17 % des jeunes.

La réduction des sorties « sans qualification », aux niveaux VI et Vbis de la classification française de 1969, est spectaculaire en 40 ans (*graphique 01*). En 2005, moins de 6 % des jeunes ont arrêté pour la première fois de se former après une classe du premier cycle (collège) ou une première année de certificat d'aptitude ou de brevet d'études professionnelles (CAP et BEP), contre plus de 35 % dans les années soixante.

Les abandons après une classe de seconde ou de première générale ou technologique sont actuellement le fait de 2 % des jeunes (*tableau 02*). Ainsi, au total, ce sont moins de 8 % des jeunes qui interrompent leurs études avant la dernière année de préparation d'un diplôme du second cycle.

Les normes internationales sont plus exigeantes. Le seuil minimum de qualification de l'Union européenne et des organismes internationaux est la réussite, par les jeunes générations, d'un second cycle de l'enseignement secondaire, réussite attestée par un certificat ou un diplôme. Sans ce « bagage », les jeunes risquent d'éprouver d'importantes difficultés professionnelles et sociales.

Selon cette définition, reprise par les objectifs chiffrés de la stratégie de Lisbonne (cf. *indicateur 15*), 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas une formation suffisante en 2005 (*tableau 03*). En plus des 8 % de jeunes, précédemment cités, qui ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire, ce chiffre inclut les 9 % de jeunes qui ont atteint la fin du second cycle,

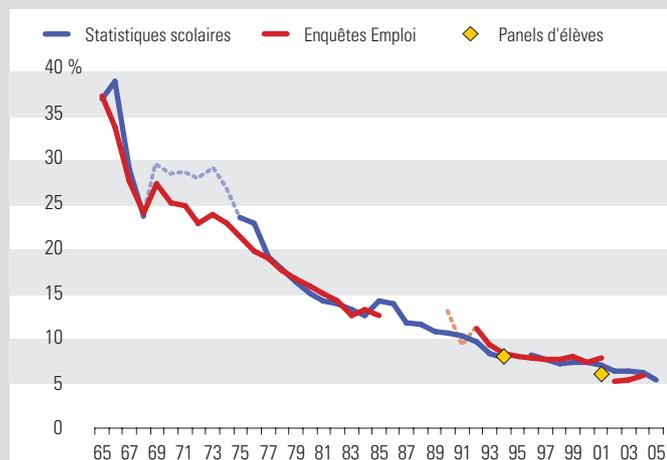
mais ont échoué aux examens : baccalauréats, CAP ou BEP. Les premiers ont moins de dix-huit ans, en moyenne, lorsqu'ils sortent du système éducatif, et les seconds, qui ont échoué aux diplômes, plus de dix-neuf ans. Les jeunes hommes, plus souvent mis en échec en passant un BEP, un CAP ou un baccalauréat, sont à ces âges plus nombreux que les femmes à ne pas avoir de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire : 19 % sont dans ce cas en 2005, pour 14 % des femmes.

La France se situe en 2005 au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, avec 81 % de diplômés de l'enseignement secondaire (toujours de second cycle) parmi les adultes de 25 à 34 ans. Cet indicateur a beaucoup progressé depuis vingt-cinq ans, permettant de combler un retard commun aux pays méditerranéens, révélateur d'une généralisation tardive de l'enseignement secondaire. La perspective de nouveaux développements des connaissances et les stratégies économiques des pays avancés nécessitent, cependant, de continuer d'augmenter la proportion de jeunes achevant avec succès un enseignement secondaire de second cycle.

Le nombre de sortants « sans qualification » des niveaux VI et Vbis est estimé au moyen de plusieurs sources, dont les résultats sont proches (*graphique 01*). Dans le *graphique 01*, l'indicateur chiffré à partir des statistiques scolaires est une fréquence, dont le dénominateur est le flux des sortants Vbis et VI augmenté du flux des jeunes atteignant le niveau d'études supérieur (V). Le *tableau 03* porte sur les jeunes âgés de 20 à 24 ans révolus au moment de l'enquête. Les moins formés ont fini leurs études plusieurs années avant, les plus longuement éduqués les poursuivant encore, ces indicateurs reflètent une chronologie différente de ceux situés à la sortie. En raison de légères différences de périmètres entre l'enquête communautaire et sa composante française l'enquête *Emploi*, ces résultats peuvent présenter des différences, minimes et peu significatives, avec ceux diffusés depuis 2007 par la commission européenne pour suivre les objectifs de Lisbonne.

Source : MEN-MESR-DEPP et OCDE à partir des enquêtes *Emploi* de l'INSEE
Champ : pays de l'OCDE et métropole

01 Proportions de jeunes sortant sans qualification (niveaux VI et Vbis) de 1965 à 2005



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation initiale « sans qualification », selon les termes d'époque. Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils représentent moins de 6 % des jeunes en 2005.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, des statistiques scolaires et des panels d'élèves.

02 Répartition des élèves finissant l'enseignement secondaire par classes et niveaux de formation

Classe précédant la fin des études secondaires	Niveaux de formation **	1996	2000	2004	2005	en %
		en milliers				
Terminales générales et technologiques*	IV	431	443	419	427	55,6
Terminales professionnelles (bac professionnel et équivalents)	IV	82	108	110	110	14,4
Total « niveau du baccalauréat »	IV	513	551	529	537	70,0
Dernière année d'un CAP ou BEP	V	156	176	152	153	19,9
1 ^{ère} année de baccalauréat ou brevet professionnel	V	14	19	20	20	2,6
2 ^{ème} ou 1 ^{ère} générales et technologiques	V	17	20	17	15	2,0
Total « niveau du CAP »	V	187	215	189	188	24,5
1 ^{er} cycle, 1 ^{ère} année de CAP ou BEP	VI-Vbis	64	58	48	42	5,5
Total élèves finissant l'enseignement secondaire*		764	824	766	767	100,0
dont interruptions avant la dernière année d'un diplôme du 2 nd cycle		81	78	65	57	7,5

* La majorité de ces élèves poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur, c'est le cas de la plupart de ceux de terminales générales et technologiques.

** Classification des « niveaux de formation » utilisée en France depuis les années soixante. Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur ou classe de l'enseignement secondaire à laquelle l'élève a eu accès.

Source : MEN-MESR-DEPP au moyen des statistiques scolaires

03 Diplôme et niveau d'études des jeunes âgés de 20 à 24 ans

Diplôme et classe à laquelle l'élève a eu accès	CITE *	NF **	1996	2000	2004	2005	
			en %		en %	en milliers	
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, ou d'un BEP ou CAP	3 et +		77	82	82	83	655
Total diplômés du brevet et sans aucun diplôme, se répartissent comme suit :	2 et -		23	18	18	17	133
Ont étudié jusqu'en dernière année de préparation d'un diplôme de 2nd cycle mais ont échoué aux examens	2		13	10	10	9	69
dont : classe terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent	IV		6	5	5	5	35
dont : dernière année de CAP ou BEP	V		7	6	5	4	34
Ont arrêté avant la classe terminale de préparation d'un diplôme de 2nd cycle	2 et -		10	8	8	8	64
dont : 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} générales ou technologiques	V		1	1	1	2	12
dont : 1 ^{ère} année de CAP ou de BEP, 1 ^{er} cycle du secondaire ou moins	VI-Vbis		9	7	7	6	52
Ensemble			100	100	100	100	788

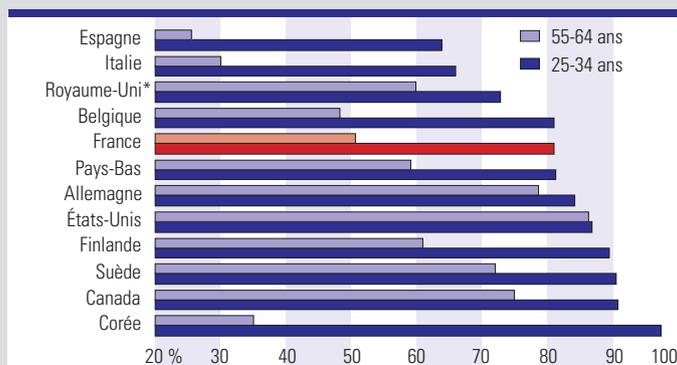
* Postes de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) (anglais : ISCED).

** Postes de la classification française des « niveaux de formation » (1969).

Lecture : en 2005, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP. *A contrario*, 17 % des jeunes n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire, soit 133 000 jeunes en moyenne par classe d'âge.

Source : estimations DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyennes annuelles depuis 2003)

Part de la population diplômée au moins de l'enseignement secondaire de second cycle (2005)



* Les enseignements de second cycle d'une durée inférieure à 2 ans (en régime normal) ne sont normalement pas pris en compte, excepté au Royaume-Uni.

Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation* (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

Près de la moitié des enfants d'ouvriers nés autour de 1980 sont bacheliers. Le baccalauréat et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aux différents groupes sociaux, mais de fortes inégalités subsistent entre cursus généraux, technologiques et professionnels.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires puis supérieurs leur ont permis de s'ouvrir à une population beaucoup plus large. On peut apprécier cette ouverture, et ses limites, en examinant dans quelles proportions les enfants de différents groupes sociaux parviennent au baccalauréat et dans l'enseignement supérieur, et quels sont les diplômes obtenus par les jeunes de 20 à 24 ans.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées autour de 1980, près de la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide en l'espace de dix ans, entre les générations nées de 1964 à 1968, et de 1974 à 1978. Le fort développement quantitatif de la fin des années quatre-vingt a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants issus de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs du ministère, visé par la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006) et dont le suivi fait l'objet d'un indicateur LOLF : sa valeur est estimée à 18 % en 2006, avec une cible de 20 % en 2010.

Grâce aux progrès accomplis dans l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur a considérablement élargi son recrutement au cours des années quatre-vingt-dix. De l'ordre de 53 % des jeunes de 20

et 21 ans déclarent avoir étudié dans l'enseignement supérieur, depuis 2000. En l'espace de deux décennies, les possibilités de suivre des études supérieures ont plus que triplé pour les enfants d'ouvriers, sans que ne s'estompent cependant les différences qui les séparent des enfants de cadres (environ 40 points : *graphique 02*).

Sur 100 jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2005, un peu plus de la moitié déclarent avoir eu accès à l'enseignement supérieur (cf. *indicateur 27*) ; parmi les autres, 9 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique ou professionnel et 17 un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles (*graphique 03*). Les enfants d'ouvriers et d'employés sont plus souvent diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels que les enfants de cadres (38 % contre 14 %). Par rapport à leurs aînés, âgés de 20 à 24 ans dix ans auparavant, davantage de jeunes poursuivent en 2005 des études supérieures. Ils sont en revanche moins souvent titulaires d'un CAP ou BEP comme diplôme le plus élevé, et moins souvent dépourvus de tout diplôme de second cycle du secondaire. Malgré une baisse particulièrement nette, cette situation reste plus fréquente parmi les enfants d'ouvriers : 23 % sans diplôme en 2005 contre 7 % parmi les enfants de cadres.

Les données des trois graphiques proviennent d'enquêtes de l'INSEE.

Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Ses données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE.

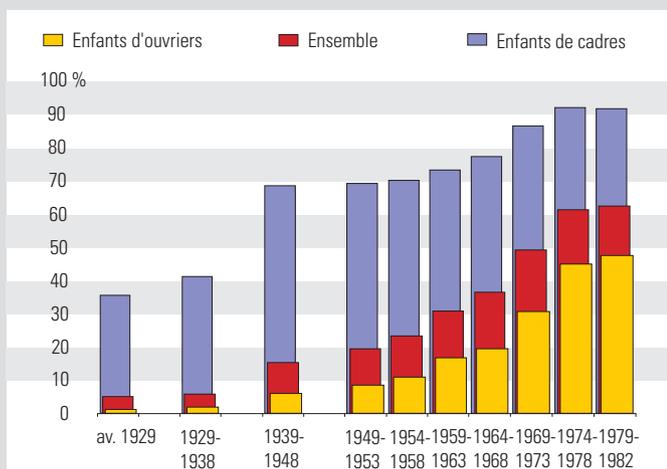
Le graphique 02 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 et 21 ans, qui ont débuté leurs études depuis environ deux ans (âge révolu en début d'année). Ses données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE, des deux premiers trimestres depuis 2003. Les résultats annuels ont été « lissés » (moyenne des trois derniers constats) pour plus de représentativité.

Le graphique 03 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 à 24 ans (âge à l'enquête). Le niveau d'étude des jeunes est défini, d'abord selon qu'ils aient ou non suivi des études dans l'enseignement supérieur, ensuite en fonction de leur diplôme le plus élevé. Cette perspective permet de séparer les jeunes qui eu accès à l'enseignement supérieur et, pour la plupart, étudient encore, de ceux qui, le plus souvent, n'étudient plus et dont on indique le diplôme le plus élevé. Ce graphique précise les résultats du 02.

L'« origine sociale » est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La CSP d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé.

Source : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle Champ : métropole

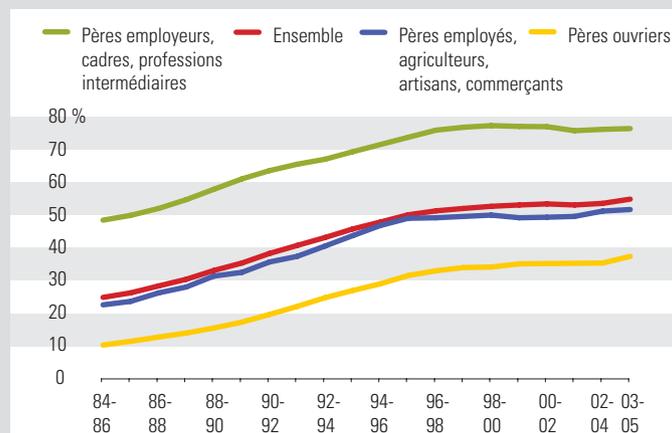
01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1979 à 1982, 89 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 48 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs LASMAS et DEPP à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et Emploi de l'INSEE

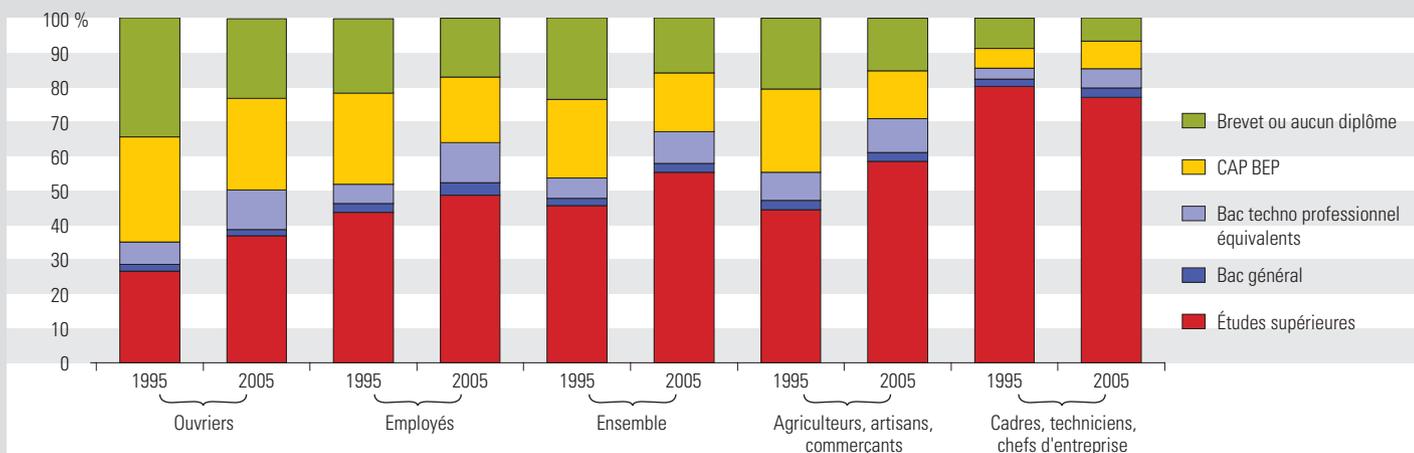
02 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2005



Lecture : 76 % des jeunes de 20 ou 21 ans dont le père est employeur ou exerce une profession supérieure ou intermédiaire suivent (ou ont suivi) des études supérieures autour de 2004. Pour plus de représentativité, les données de ce graphique sont des moyennes des données enregistrées trois années consécutives.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, 1984 à 2005 (deux premiers trimestres depuis 2003).

03 Diplômes des jeunes de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1995 et 2005)



Lecture : en 2005, sur 100 enfants d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans, 37 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres, 26 indiquent comme diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnelles, 12 un baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé et 2 un baccalauréat général. Au total, 77% de ces jeunes ont au minimum un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 93 % des enfants de cadres et techniciens.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 1995 et 2005 (moyenne annuelle)

L'exposition au chômage des jeunes les moins diplômés est particulièrement préoccupante.

Le taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans atteint 21 % en 2005 (*graphique 01*); cependant, les chômeurs représentent seulement 9 % des effectifs d'ensemble de ce groupe d'âges, dont une grande partie n'est pas économiquement « active » parce que scolarisée (*tableau 02*).

Le chômage des jeunes « surréagit » à la conjoncture du marché du travail. En écho à la légère progression (+ 0,7 %) des effectifs de salariés du secteur concurrentiel, entre les quatrième trimestres 2004 et 2005, le taux de chômage des jeunes s'est stabilisé en 2005. Depuis, entre les quatrième trimestres 2005 et 2006, la reprise de l'emploi plus significative (+ 1,1 %) aura des conséquences sur les conditions d'emploi des jeunes en 2006 [1] [2].

Le risque de chômage des jeunes sans diplôme est particulièrement élevé en 2005. L'enquête « génération 2001 » du Céreq met bien en évidence les différences d'exposition au chômage qu'ont connu les jeunes des différents niveaux d'études, ces dernières années. Les durées de chômage les plus courtes sont celles des diplômés du secteur paramédical et social. Les diplômés des brevets de techniciens supérieurs et diplômés universitaires de technologie, comme des baccalauréats technologiques et professionnels sont aussi moins touchés que les diplômés d'un second cycle général (*tableau 03*). En revanche, les jeunes sortis sans diplôme ont passé une partie importante des trois années suivant l'arrêt de leurs études à rechercher un emploi. Une forte proportion d'entre eux n'a même jamais occupé d'emploi.

Comparé aux autres états-membres de l'Union européenne, la France présente un *taux de chômage* des jeunes de 15 à 24 ans élevé, mais un *pourcentage* de chômeurs parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 24 ans semblable à la moyenne communautaire. Des pays dont les pourcentages de jeunes chômeurs sont voisins, comme le Royaume-Uni et l'Italie, aux environs de 8 %, ou bien les Pays-Bas ou la Hongrie entre 5 et 6 %, peuvent présenter des taux de chômage des jeunes assez différents, plus faibles dans les pays aux taux d'activité élevés (Royaume-Uni et Pays-Bas) que dans les pays à faibles taux d'activité des jeunes (Hongrie et Italie). La participation plus ou moins forte des jeunes au marché du travail apparaît souvent liée à la fréquence du cumul études-emploi, plutôt moins répandu dans les pays latins.

On observe également que la *durée* du chômage des jeunes présente des différences importantes entre pays, la majorité des jeunes au chômage l'étant depuis peu (1 ou 2 mois) au Danemark, en Suède et Finlande, contrairement à la Hongrie et aux Pays-Bas.

[1] Voir *Premières informations* et *Premières synthèses* n° 25.3, DARES, juin 2007.

[2] Les données de l'enquête Emploi 2006 n'étaient pas encore disponibles lors de la préparation de cette édition.

Un « taux » de chômage a pour dénominateur l'ensemble des personnes économiquement actives, qui recherchent ou possèdent un emploi ou effectuaient leur service militaire (jusqu'en 2001). Par contre, le pourcentage (ou proportion) de chômeurs de 15 à 24 ans a pour dénominateur l'ensemble de la population de cet âge.

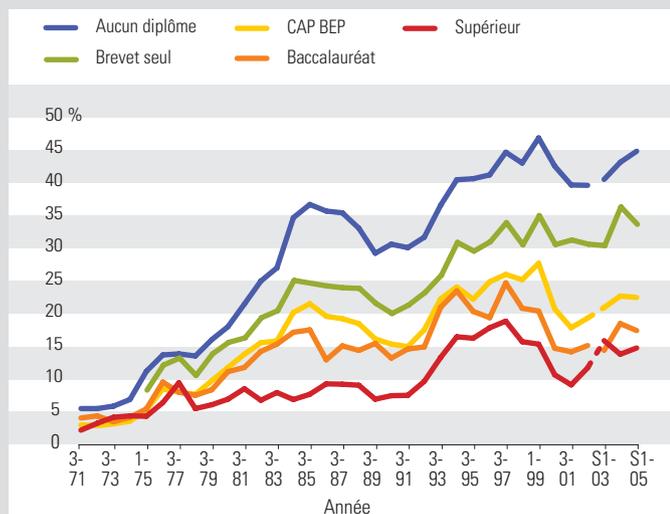
Le graphique 01 et le tableau 02 reposent sur les enquêtes Emploi de l'INSEE.

Le graphique international repose sur les enquêtes communautaires sur les forces de travail, fondées sur un périmètre un peu particulier des enquêtes nationales telles que l'enquête Emploi. Les jeunes dont la durée de chômage est inconnue sont ajoutés à ceux qui sont au chômage depuis 3 mois ou davantage ; ceci tend à surestimer le pourcentage de chômeurs d'au moins 3 mois. Les taux de chômage par niveaux de diplômes (*graphique 01*) portent sur les jeunes actifs qui ne poursuivent pas d'études. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont sous-représentés à cet âge et ont moins d'expérience du marché du travail que les jeunes moins diplômés (à ancienneté égale sur le marché du travail, le surcroît de chômage des moins diplômés apparaîtrait plus important encore).

Le tableau 03 est tiré de l'enquête du Céreq « Génération 2001 » ; il porte sur les conditions d'emploi des cohortes qui ont interrompu leurs études en 2001, entre l'automne 2001 et 2004.

Source : Eurostat ; INSEE, enquêtes Emploi ; Céreq, Génération 2001
Champ : Union européenne, métropole

01 Taux de chômage des jeunes actifs de 15-24 ans, en fonction de leur niveau de diplôme (1971-2005)



Lecture : depuis le milieu des années soixante-dix, les jeunes actifs ont été durement confrontés au chômage, en particulier les moins diplômés (ces « jeunes actifs » sont âgés de 15 à 24 ans en début d'année ; ceux de 2005 sont nés de 1980 à 1989).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne des deux premiers trimestres à partir de 2003)

02 Chômage des jeunes et de l'ensemble des actifs

	Jeunes de 15 à 24 ans		Ensemble des actifs	
	Taux de chômage	Proportion de chômeurs	Ensemble	Diplômés du supérieur
Mars 1980	13,9	7,7	6,1	3,6
Mars 1985	23,7	12,3	10,2	3,8
Janvier 1990	18,1	8,0	9,2	3,5
Mars 1995	24,0	9,2	11,6	6,7
Mars 2000	19,3	7,2	10,0	5,2
Année 2003	20,1	8,4	9,7	6,9
Année 2004	21,3	8,9	9,9	6,9
Année 2005	21,4	8,9	9,8	6,8

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle à partir de 2003)

03 Chômage et absence d'emploi de 2001 à 2004, selon le niveau de diplôme

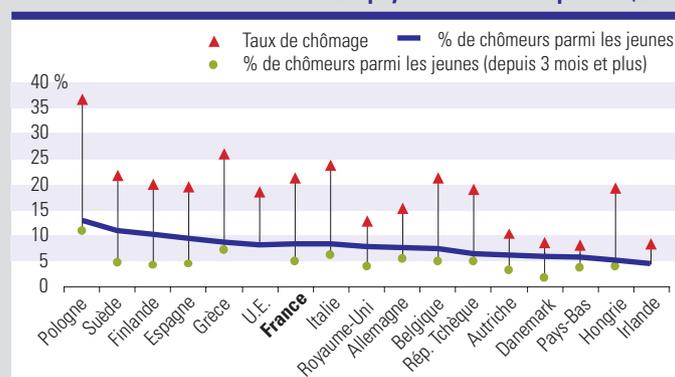
	de 2001 à 2004		En 2004
	Part du temps passé au chômage	% de jeunes n'ayant jamais connu d'emploi	Taux de chômage
Doctorat, DEA, DESS	13	3	11
Écoles	12	1	8
Maitrise, licence, DEUG	11	4	12
Formations paramédicales et sociales	1	0	2
DUT, BTS	10	1	9
Total diplômés du supérieur	10	2	9
Baccalauréat et études supérieures	13	5	18
Total enseignement supérieur	11	3	11
Bac technologique ou professionnel (sans études supérieures)	10	2	13
CAP ou BEP	13	3	14
Terminale bac sans diplôme	15	3	20
Terminale CAP ou BEP sans diplôme	25	8	31
1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire, 1 ^{ère} année de CAP ou BEP	34	22	40
TOTAL	14	5	16

Lecture : les jeunes diplômés des BTS et DUT ont été au chômage 10 % du temps écoulé entre l'interruption de leurs études en 2001 et l'enquête en 2004.

Par ailleurs, 1 % de ces jeunes n'a jamais occupé d'emploi au cours de cette période et 9 % de ceux qui se présentent sur le marché du travail (économiquement *actifs*) sont chômeurs en 2004.

Source : Génération 2001, CEREQ

Taux de chômage et % de chômeurs, de 15 à 24 ans, dans différents pays de l'Union européenne (2005)



Lecture : en Pologne, le taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans atteint 37 % ; les chômeurs représentent 13 % de l'ensemble des jeunes de cet âge, 10 % étant au chômage depuis au moins 3 mois.

Source : statistiques Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (moyenne annuelle 2005)

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession supérieure ou intermédiaire (cadre, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce...) dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur possédant ou recherchant un emploi, exercent une profession supérieure ou intermédiaire, en 2005, pour 56 % des diplômés des cursus courts et 24 % des bacheliers (*graphique 01*). Un diplômé des cycles longs du supérieur possède ainsi un avantage de 23 points sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession. Avec un même diplôme de l'enseignement supérieur long, les enfants d'enseignants, de cadres ou d'intermédiaires ont un avantage plus modéré, de 7 points, sur les enfants d'ouvriers, et d'employés et indépendants.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail exercent un peu plus souvent une profession supérieure ou intermédiaire que les hommes, en début de carrière. Cela tient avant tout à leurs diplômes plus élevés car, à diplôme égal, elles ont moins accès que les hommes à ces professions. À catégorie socioprofessionnelle comparable, les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public et sont, notamment, en plus fortes proportions enseignantes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Entre 30 et 34 ans, les diplômés de l'enseignement supérieur long ont un salaire médian 1,7 fois supérieur à celui

des personnes sans diplôme, parmi les hommes comme parmi les femmes (*graphique 02*). Avec le déroulement de la carrière et l'âge, la différence de rémunération s'amplifie davantage parmi les hommes que les femmes (2,4 pour 2,1 de 50 à 54 ans). Les diplômés de l'enseignement supérieur long ont également un avantage appréciable sur ceux de l'enseignement supérieur court (DUT, BTS, diplômes paramédicaux et sociaux), leurs salaires médians étant de 1,2 fois (femmes) à 1,3 fois (hommes) plus élevés entre 30 et 34 ans.

En considérant cette fois et les salaires et les revenus d'indépendants, plus de deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur perçoivent plus que la rémunération médiane dans les différents pays de l'OCDE (*graphique 03*). L'ampleur des tranches supérieures de revenus témoigne de la rentabilité des études supérieures. Au contraire, l'ampleur des tranches inférieures donne l'importance des emplois peu rémunérés possédés par les diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, les proportions de diplômés mal rémunérés sont très faibles dans des pays de l'est de l'Europe tels que la Hongrie, la République tchèque et la Pologne, ce qui est concomitant à un faible développement, dans ces pays, des emplois à temps partiel.

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 2 à 9 ans et sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi).

Les groupes professionnels regroupent : d'une part les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires ; d'autre part les ouvriers ; enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public recouvre les emplois de la Fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques.

Le graphique 02 donne le salaire « médian » des salariés à temps plein, incluant les primes ; le salaire médian partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins.

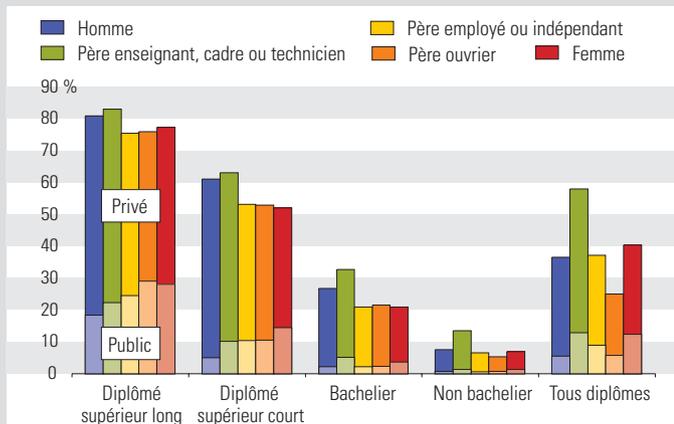
Les diplômes d'enseignement supérieur « long » sont les diplômes de grandes écoles et de second et troisième cycles universitaires.

Ceux de l'enseignement supérieur court sont les DUT, BTS, DEUG, diplômes paramédicaux et sociaux.

Le graphique 03 fournit une répartition des diplômés de l'enseignement supérieur long (postes 5A et 6 de la CITE, voir indicateur 09) en fonction de leurs tranches de rémunérations que sont les salaires ou revenus d'indépendants (en base annuelle). Ces tranches de rémunérations sont définies par rapport au gain médian des personnes âgées de 25 à 64 ans qui occupent un emploi, niveaux d'études confondus. Celles-ci sont estimées, en France, à partir des salaires mensuels déclarés aux enquêtes Emploi (les résultats sont peu différents en intégrant les revenus d'indépendants).

Source : OCDE et MEN-MESR-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2005)

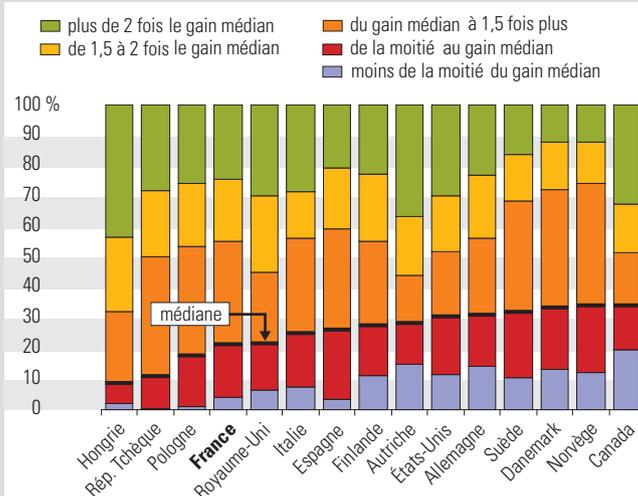


Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche), 81 % des hommes exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 77 % des femmes, 76 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 52 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 21 % et 33 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1996 et 2003) et occupant ou recherchant un emploi.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

03 Distribution des rémunérations des diplômés du supérieur dans différents pays (2005)

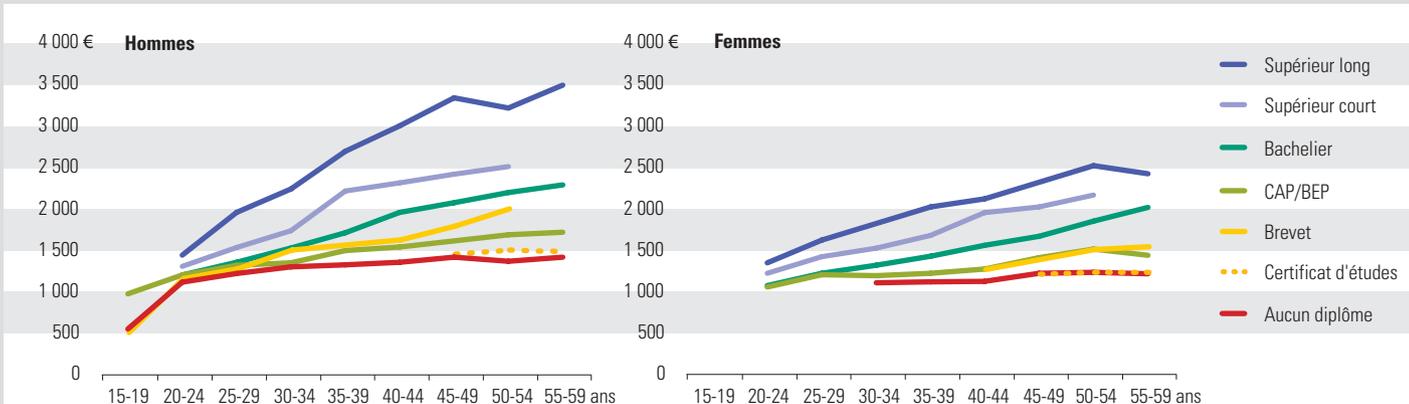


Lecture : environ 90 % des diplômés de l'enseignement supérieur long (CITE 5A ou 6) de Hongrie et de République tchèque déclarent une rémunération supérieure au gain médian de la population âgée de 25 à 64 ans, selon les enquêtes sur les forces de travail de 2005 (ou 2004 dans plusieurs pays).

Champ : diplômés de l'enseignement supérieur long (CITE 5A ou 6) âgés de 25 à 64 ans et occupant un emploi.

Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation*

02 Salaires mensuels déclarés en 2005, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 50 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare au cours de l'année 2005 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 200 € (primes incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 500 €. Seuls sont pris en compte les salariés, exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête (300 observations). Les salaires sont formulés en euros de 2005.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et atteignent des niveaux de diplôme plus élevés. Majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants, elles hésitent toutefois à suivre les filières scientifiques et industrielles de formation.

Proches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent en revanche assez nettement en français ou compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales des acquis scolaires (indicateur 16).

La scolarité des filles apparaît dès lors plus aisée ou plus fluide que celle des garçons. Parmi les élèves du panel 1989, dont le parcours scolaire a été suivi jusqu'au terme de l'enseignement supérieur, les garçons sont bien plus nombreux à ne pas obtenir le baccalauréat (14 points d'écart), tandis que les filles deviennent plus souvent diplômées du supérieur (10 points d'avance, *graphique 01*). Dans la plupart des pays de l'OCDE, à l'exception notable de l'Allemagne mais de manière très prononcée en Finlande, les femmes de 25 à 34 ans devancent maintenant les hommes du même âge pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Accédant plus souvent et plus jeunes que les garçons au baccalauréat, les filles présentent une réussite à l'examen supérieure dans pratiquement toutes les séries, et sont majoritaires parmi les bacheliers : 53 % à la session 2006 et 57 % parmi les bacheliers généraux, proportions en léger recul lors des deux dernières sessions. Même si les contrastes tendent à s'atténuer légèrement, la présence féminine reste très inégale selon les séries. Dans la voie générale, massivement représentées en lettres (81,5 % des lauréats de la session 2006, soit 2 points de moins que le maximum enregistré en 2002), et très majoritaires en série économique et sociale (64 %), les filles sont minoritaires en série S, malgré les progrès

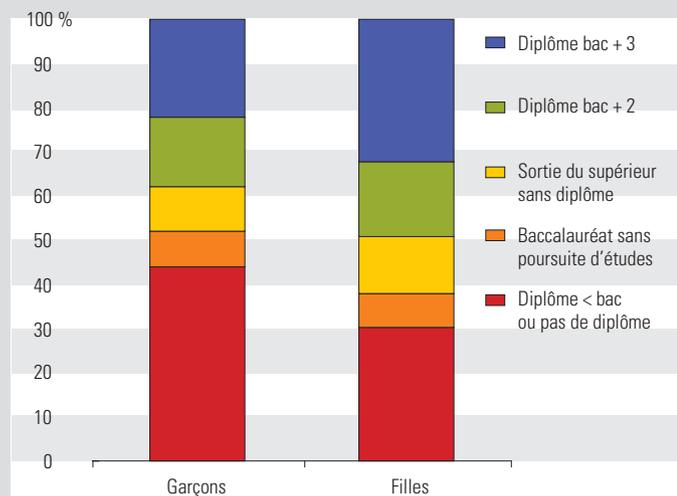
récents (46 % à la session 2006, soit 4 points de plus qu'au début des années 90). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (61,5 % des bacheliers STG, en baisse de plus de 4 points ces dernières années, et 96 % en SMS) et les spécialités industrielles celui des garçons (91 % en STI). La part des filles dans l'ensemble des filières scientifiques (S, STI, STL), qu'il est prévu de porter à 45 % dans le cadre de la LOLF, progresse un peu pour atteindre actuellement 39 %. Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (42 %) (*graphique 02*).

Les formations professionnelles menant au CAP et BEP font ressortir les mêmes oppositions. Globalement moins nombreuses que les garçons, les filles sont toujours surreprésentées dans les spécialités tertiaires (71 %) mais largement absentes dans le domaine de la production (13,5 %), malgré les quelques progrès enregistrés ces dernières années (*tableau 03*).

Ces différences d'orientation se confirment pour le choix des études supérieures (*tableau 04*). Très majoritaires parmi les entrants en filières universitaires de lettres (les trois quarts), de droit et de la santé (les deux tiers), les filles éprouvent plus de réticences que les garçons à s'engager dans les filières les plus sélectives ou compétitives (44,4 % des entrées en CPGE, et 37,4 % en IUT en 2006).

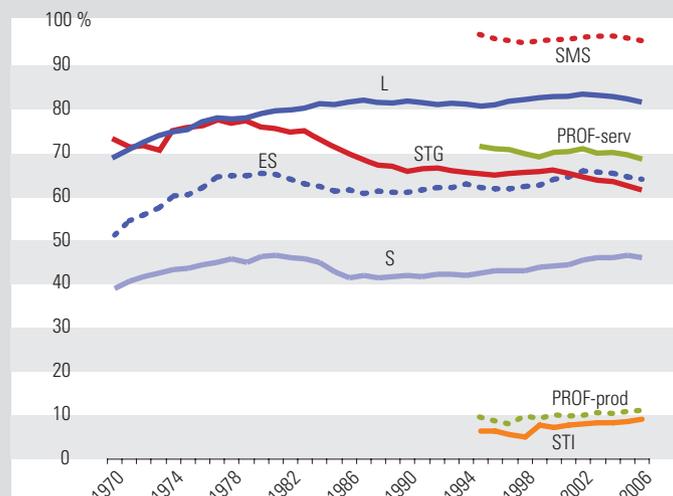
Source : MEN-MESR-DEPP (notamment les données du panel d'élèves entrés en sixième en 1989)
Pour les comparaisons internationales : OCDE-CERI

01 Niveau de diplôme atteint par les garçons et les filles du panel 1989



Source : MEN-MESR-DEPP

02 Proportion de bacheliers par série de 1970 à 2006



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Filles et garçons en année terminale de CAP ou BEP selon la spécialité de formation

Groupe de spécialités	2000		2006	
	Effectif	% Filles	Effectif	% Filles
Transformations	11 174	24,1	13 335	28,6
Génie civil, construction, bois	18 244	6,2	20 949	8,2
Matériaux souples	9 142	95,3	7 571	93,4
Mécanique, électricité, électronique	73 165	2,1	64 323	2,6
Production	113 061	12,6	107 392	13,5
Commerce, vente	24 275	65,6	32 403	58,4
Comptabilité, gestion	35 144	58,4	26 369	54,2
Secrétariat, bureautique	29 615	95,6	25 048	94,6
Sanitaire et social	18 764	96,2	22 145	94,3
Hôtellerie, tourisme	13 784	51,3	13 413	50,4
Coiffure, esthétique, serv. aux personnes	8 115	96,5	11 216	97,0
Services aux collectivités	6 136	78,4	5 383	73,9
Services	144 246	73,3	145 733	70,7
Ensemble des formations	257 307	46,7	253 125	46,4

Source : MEN-MESR-DEPP

04 Proportion de filles parmi les bacheliers entrant dans les principales filières de l'enseignement supérieur

Filière	métropole + DOM	
	2000	2006
Droit	68,8	65,5
Économie	54,8	51,6
Lettres	76,4	74,5
Sciences	39,0	40,0
Santé	66,3	64,8
IUT	39,3	37,4
Ensemble université (1)	57,6	57,3
CPGE (2)	43,3	44,4
STS (2)	50,5	49,4
Ensemble	54,7	54,1

(1) Champ SISE soit 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche.

(2) Informations disponibles pour les CPGE et STS sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit tous les élèves du public, et 95 % des élèves des STS privées et 100 % des élèves des CPGE privées en 2006.

Source : MEN-MESR-DEPP

À la suite du sommet de Lisbonne, en 2000, les pays européens ont défini de grands objectifs à atteindre en matière d'éducation et de formation professionnelle, dans la perspective d'une économie dynamique, basée sur les connaissances.

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000, pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Dans cette voie, veille statistique et évaluation partagée permettent d'identifier les politiques efficaces et de progresser. En 2003, cinq objectifs ont été définis sur des questions prioritaires d'éducation et de formation professionnelle : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, réduction des sorties précoces, développement de la « formation » des adultes, amélioration des compétences de base en lecture et augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie.

Pour que les jeunes générations disposent d'un bagage scolaire à la hauteur d'une économie de la connaissance, la cible pour 2010 est d'atteindre 85 % de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire, sur l'ensemble de l'Union européenne. C'est le cas, en 2006, de 78 % des jeunes autour de 22 ans (82 % en France). Les progrès attendus sont donc de 7 points en cinq ans, après 1 point de mieux depuis 2000. Les capacités scientifiques sont cruciales. La cible d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie en dix ans a été atteinte en 2003.

Symétriquement, éviter l'échec scolaire et les sorties précoces sont des axes importants pour améliorer la cohésion de la société. Une baisse de 20 % de la proportion des lecteurs les plus faibles est espérée en 2010, soit 15,5 % de jeunes de 15 ans aux niveaux les plus bas de performance des tests internationaux.

Les mauvais lecteurs étaient aussi nombreux en 2003 qu'en 2000, selon l'estimation sur les pays de l'Union européenne participant aux tests (*graphique 02*). Par ailleurs, moins de 10 % des jeunes devraient être sortants précoces en 2010, pour 15 % en 2006 (13 % en France), et environ 18 % en 2000.

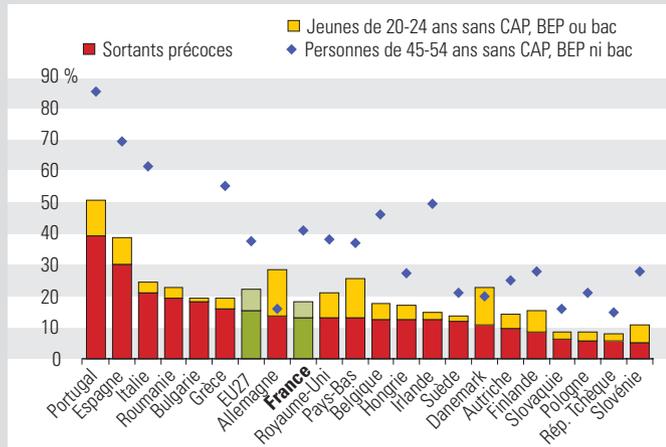
Les différences de « niveau d'études » entre pays sont en général anciennes. Ainsi, dans tous les pays comptant moins de 10 % de jeunes sortants précoces, leurs parents, nés autour de 1950, avaient déjà massivement terminé avec succès un second cycle de l'enseignement secondaire (*graphique 01*). Ces pays ont depuis longtemps ouvert au plus grand nombre leur enseignement secondaire.

Élever la proportion d'adultes suivant des cours ou des formations doit également contribuer au développement général des connaissances. L'objectif communautaire est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion des 25 à 64 ans qui ont suivi de telles formations au cours du dernier mois, pour 9,6 % en moyenne en 2006 : la proportion de 7,5 % pour la France reste très inférieure à ce que l'on peut observer dans les pays scandinaves, en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas (*graphique 03*).

Les cinq objectifs chiffrés ont été définis par le conseil des 5 et 6 mai 2003. La référence sur les sorties précoces est la proportion de jeunes, âgés de 18 à 24 ans, ne poursuivant plus d'études et de niveau d'étude CITE 2 ou moins. La référence sur la généralisation de l'enseignement secondaire est la proportion, parmi l'ensemble des 20-24 ans, des jeunes de niveau CITE 3 et plus (voir page 76). Le seuil de compétence en lecture est la proportion de jeunes capables de mettre en relation un texte simple avec le quotidien. Les graphiques 01 et 03 sont basés sur les enquêtes communautaires sur les forces de travail (telles que l'enquête Emploi française), exploitées par Eurostat. Le graphique 02 est basé sur l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), exploitée par l'OCDE. Dans le graphique 03, la participation à un cours ou à une formation est envisagée à partir de questions, semblables dans les différents pays, sur les cours dans le système habituel d'enseignement comme en dehors de celui-ci (entreprises, associations, mairies...). Les indicateurs sur la réussite de l'enseignement secondaire et la formation des adultes ne sont pas immédiatement comparables aux précédents, portant à présent sur l'ensemble de l'année (moyennes annuelles) au lieu d'un seul trimestre.

Source : Eurostat, OCDE

01 Sortants précoces et populations sans diplôme du second cycle du secondaire (2006)

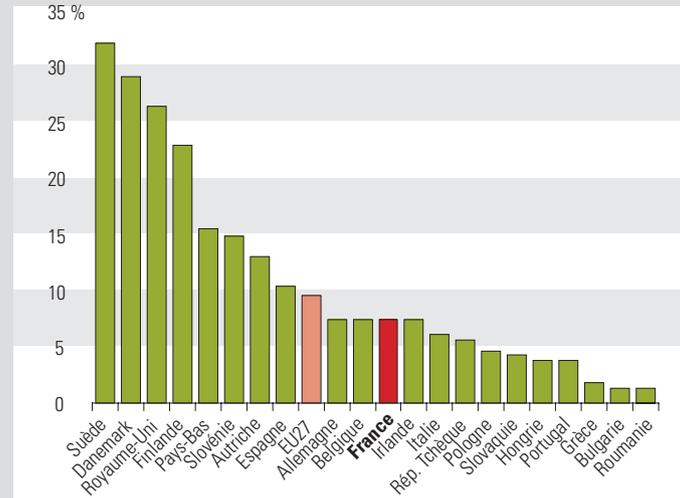


Lecture : en France, 13 % des jeunes de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont sortants précoces, en 2006. Poursuivant ou non des études, 18 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans, n'ont, de même, ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat (c'est le complément à 100 du critère de référence de 82 % de diplômés du second cycle du secondaire). Dans les générations de leurs parents (nées de 1947 à 1956), 4 personnes sur 10 sont dans ce cas.

NB : tous les états-membres n'ont pu être représentés sur ce graphique.

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail

03 Adultes ayant poursuivi un enseignement ou une formation au cours du mois précédant l'enquête (2006)

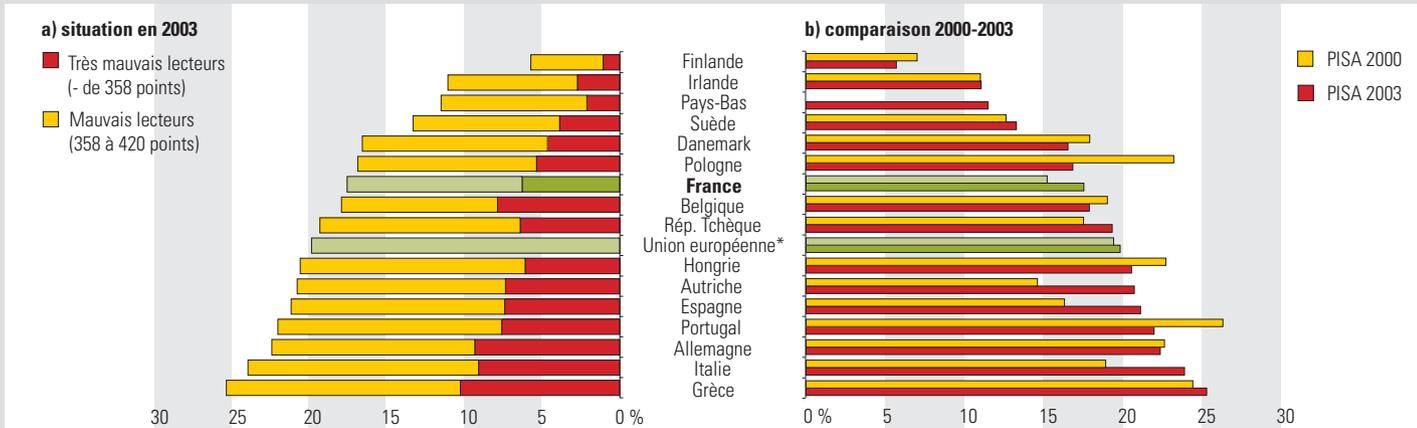


Lecture : en France, 7,5 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont, en 2006, suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois, tous niveaux d'études confondus (moyenne annuelle).

NB : tous les états-membres n'ont pu être représentés sur ce graphique.

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail

02 Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA)



* Estimation de la commission européenne à partir des résultats de 16 pays

Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2003, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 6 % de très mauvais lecteurs (moins de 358 points) et pour 11 % de mauvais lecteurs (entre 358 et 420 points), soit un total de 17 % (moins de 420 points), contre 15 % en 2000.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA)

En 2007, on a estimé la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base requises en fin d'école et en fin de collège, en français et en mathématiques. Selon les niveaux scolaires et les disciplines, cette proportion varie de 80 % à 90 %.

En 2007, a été mesurée en fin d'école et de collège l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et mathématiques. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la DEPP. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 86,3 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,8 % des élèves les maîtrisent en mathématiques (*graphique 01*). En fin de troisième, ces proportions sont respectivement de 79,9 % en français et 89,4 % en mathématiques (*graphique 02*).

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (89 % contre 83,7 %). En fin de collège, la différence est plus marquée (74,5 % des garçons contre 85,5 % des filles). En mathématiques, en revanche, les garçons ont un avantage sur les filles à l'école (91,1 % contre 88,1 %), avantage qui disparaît en troisième où la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base est la même chez les filles et chez les garçons (89,4 %).

Les élèves en retard en fin de CM2 représentent 16,5 % des effectifs de l'échantillon. En troisième, ce sont 35,6 % des élèves qui ont au moins une année de retard. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement mais il confirme le résultat d'études qui montrent son inefficacité [1].

Ces données sont également calculées pour les élèves de l'éducation prioritaire. L'indicateur 05 fournit ainsi les résultats des écoles et des collèges du réseau de « réussite scolaire » ainsi que ceux du réseau « ambition réussite ».

[1] « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Les dossiers* n° 166, MEN-DEPP

[2] *Note d'information* n° 07.25, « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel et de préparation à la défense (année 2006) » MEN-DEPP

En mars 2007, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JAPD reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième (indicateur 08 et [2]).

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en métropole et dans les DOM en mars 2007

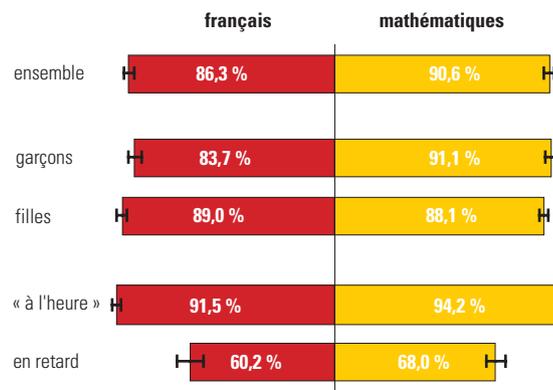
01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2007)

En français, environ 86 % des élèves sont capables :

- Lecture** | de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites
- Maîtrise des outils de la langue** | de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance graphophonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale

En mathématiques, environ 90 % des élèves sont capables :

- Connaissance des nombres et calcul** | de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire), de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples
- Espace et géométrie** | de reconnaître visuellement un triangle, un triangle-rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallélépipède rectangle
- Grandeurs et mesure** | de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs)



Lecture : 86,3 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est de $\pm 2,1$ %

Source : MEN-MESR-DEPP

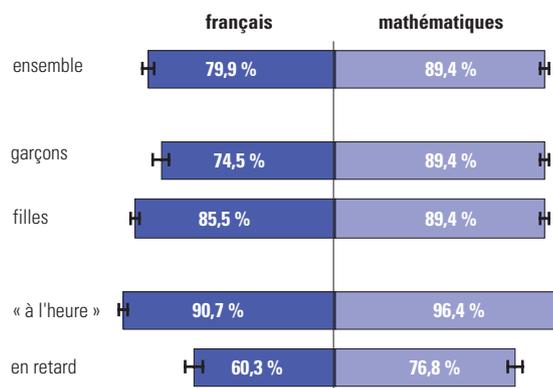
02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2007)

En français, environ 80 % des élèves sont capables :

- Compréhension des textes** | de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; et de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples
- Maîtrise des outils de la langue** | d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation, d'usage courant

En mathématiques, environ 90 % des élèves sont capables :

- Organisation et gestion de données, fonctions** | d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages
- Nombres et calculs** | de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète
- Grandeurs et mesure** | d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité
- Géométrie** | d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallélépipède rectangle



Lecture : 89,4 % des élèves de troisième maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est de $\pm 1,7$ %

Source : MEN-MESR-DEPP

En 2006, plus d'un quart de la dépense intérieure d'éducation, soit 33,4 milliards d'euros, a été consacré à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 79 % en prix constants, pour s'établir à 4 990 euros en 2006.

En 2006, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et maternel, enseignement spécial du premier degré et activités liées) représente 33,4 milliards d'euros, en augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente (à prix constants).

Environ 40 % de cette dépense est financée par les collectivités territoriales, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération des personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles-ATSEM), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 76 % de la dépense totale, dont un peu plus de 25 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître légèrement jusqu'à 27,5 % en 2006. Alors que la dépense intérieure d'éducation, à prix constants, augmentait globalement de 84 % en 26 ans, la hausse se limitait sur cette période à 75 % pour le premier degré.

Dans un contexte général de baisse des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), on assiste à une forte croissance de la dépense moyenne par élève. De 1980 à 2006, elle est passée de 2 700 à 4 990 euros, soit une augmentation en prix constants de 79 % (compte-tenu de la rupture de série en 1999, voir *méthodologie*). Les comparaisons internationales

de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2004 la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis ou la Suède. Parmi les pays européens, seuls l'Espagne et l'Allemagne présentent des coûts inférieurs.

Depuis 1980, les dépenses annuelles moyennes par élève du préélémentaire et de l'élémentaire se sont nettement rapprochées, pour atteindre environ 4 150 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire (d'environ 9 % en 2006).

De 1990 à 2006, le coût d'une scolarité primaire, calculé en tenant compte pour chacune de ces deux dates du nombre moyen d'années passées en préélémentaire et en élémentaire, s'est accru de 40 %.

Les montants des dépenses de la dernière année sont provisoires.

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré.

La rénovation du compte de l'éducation entraîne une modification du montant de la dépense moyenne par élève, qui n'a été recalculée que pour la période 1999-2005. L'évolution entre 1980 et 2005 est donc le produit de deux évolutions : de 1980 à 1999 « ancienne base », puis de 1999 à 2005 « nouvelle base ».

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le premier degré

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2005	2006
DIE pour le premier degré *					
aux prix courants (en milliards d'€)	8,3	18,3	28,4	32,4	33,4
aux prix de 2006 (en milliards d'€)	19,1	23,6	32,0	33,2	33,4
Part dans la DIE	28,9 %	26,9 %	26,9 %	27,5 %	27,5 %
Dépense moyenne par élève *					
aux prix de 2006 (en €)	2 700	3 450	4 820	4 970	4 990
Structure du financement initial (en %) **					
État				51,8 %	51,5 %
dont MEN				51,6 %	51,3 %
Collectivités territoriales				41,2 %	41,6 %
Autres administrations publiques et CAF				1,8 %	1,7 %
Entreprises				0,0 %	0,0 %
Ménages				5,2 %	5,2 %

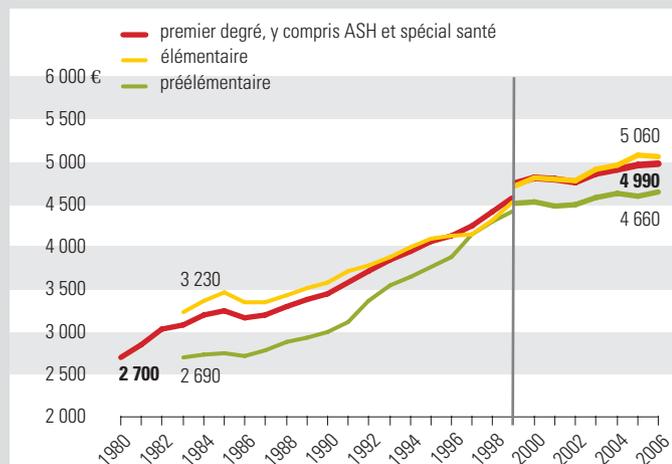
(*) La réévaluation de la DIE (voir *méthodologie indicateur 01*) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2006.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du premier degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2006 (1980-2006)



En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (changement de périmètre – métropole + DOM –, revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment).

Source : MEN-MESR-DEPP

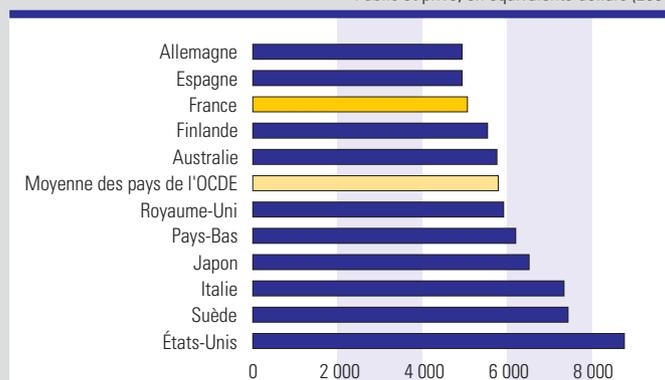
02 Dépense pour une scolarité primaire (aux prix de 2006) compte tenu de la durée moyenne et des coûts moyens des scolarités en 1990 et 2006

	1990		2006	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	9 900	34,2	14 910	36,6
Élémentaire	19 030	65,8	25 810	63,4
Total	28 930	100,0	40 720	100,0

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2004)



Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation*

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Mais il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : développement de la scolarisation avant 6 ans, diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À 3 ans, la scolarisation est devenue presque totale, ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans tend à diminuer lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960 et de 26 au début des années 1970, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 à 64 000 en 1990 et moins de 56 000 à la rentrée 2006,

du fait de la disparition d'écoles rurales à classe unique (4 500 en 2006 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend dès lors à se modifier et se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 4 classes ou moins et plus d'écoles de 5 classes ou plus (*graphique 02*).

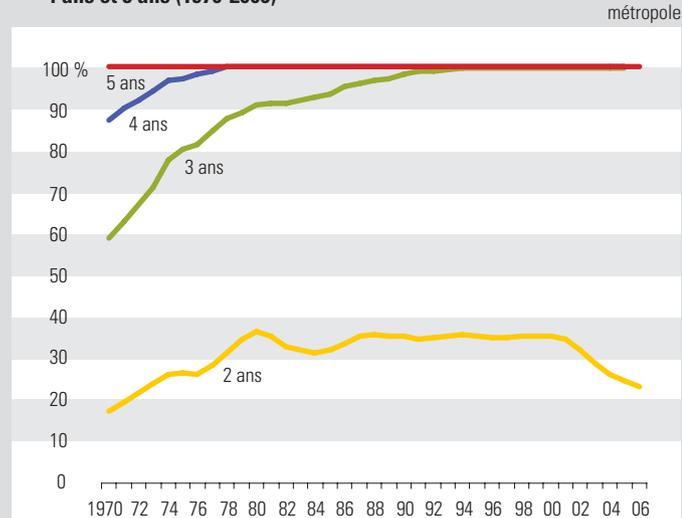
Le maintien voire le renforcement des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E), qui ne se poursuit pas au-delà de la rentrée 2003 et dont la valeur moyenne se stabilise à 5,33 à la rentrée 2006 (*graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse, du nombre moyen d'élèves par enseignant, qui s'établit à 19,4 pour la France en 2005, contre un peu plus de 20 au Royaume-Uni mais seulement 15 aux États-Unis et moins de 11 en Italie.

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est estimé à 23 % en 2006. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc environ 35 % des enfants nés entre le 1/1/2004 et le 31/8/2004 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2006. En raison de la grève administrative d'une partie des directeurs d'écoles, les données publiées ne peuvent faire l'objet d'actualisations détaillées depuis la rentrée 2000. Les données sur les effectifs et les taux de scolarisation peuvent souffrir d'un tel manque de précision. Grâce au concours des inspecteurs de circonscription, un ensemble de données départementales a toutefois pu être recueilli pour les deux dernières années scolaires.

Source : MEN-MESR-DEPP-DGESCO
Champ : métropole et métropole + DOM, public et public + privé, MEN

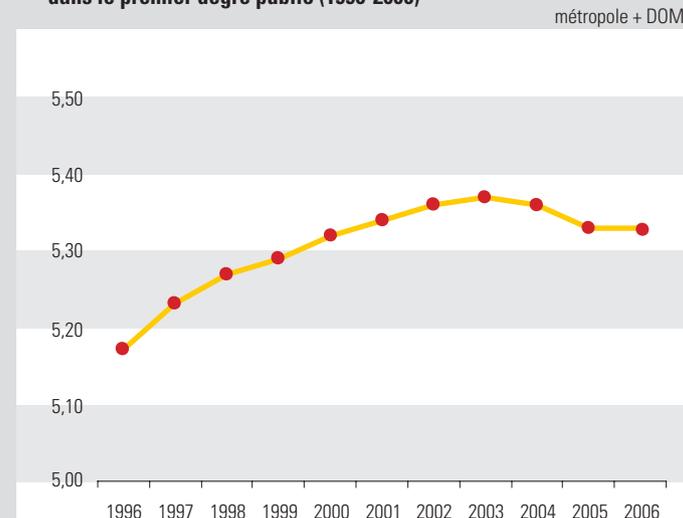
scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

01 Taux de scolarisation des enfants de 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans (1970-2006)



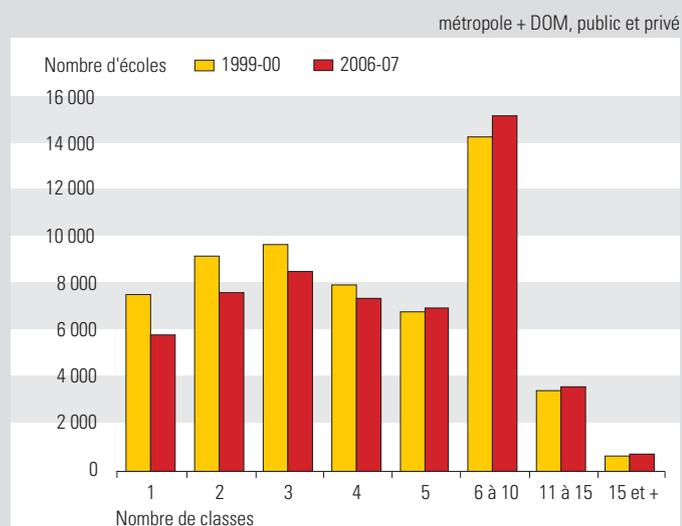
Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1996-2006)



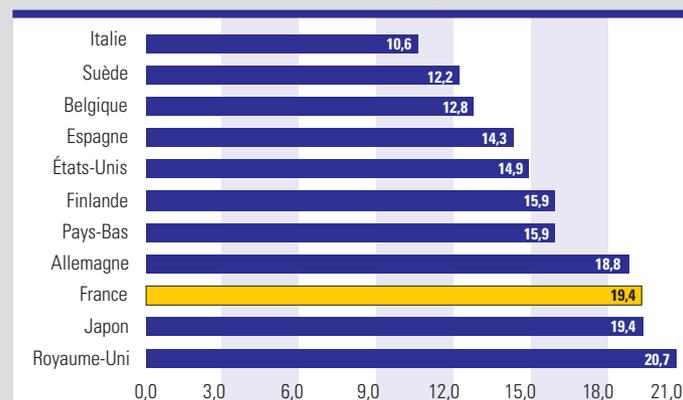
Source : MEN-MESR-DGESCO

02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes



Source : MEN-MESR-DEPP

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2005)



Source : OCDE, édition 2007 de Regards sur l'éducation

Environ la moitié des élèves maîtrisent avec plus ou moins d'aisance les connaissances et les compétences attendues par le programme. Les autres ont des difficultés à mobiliser leurs connaissances et ont peu de capacités de traitement de l'information. Parmi eux 15 % sont en difficulté.

Cette évaluation, réalisée en juin 2006, permet d'apprécier le degré de maîtrise des élèves au regard des objectifs d'histoire, de géographie et d'éducation civique définis au cycle 3. Elle porte sur les attendus du programme et notamment sur les capacités à mobiliser les connaissances (repères temporels, spatiaux, etc.) et la maîtrise des compétences de traitement de l'information (compréhension, interprétation, analyse de documents, etc.).

Les élèves de CM2 ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances.

28 % (groupes 4 et 5) des élèves ont des performances qui permettent de considérer qu'ils ont les acquis attendus du programme en fin d'école. Ils sont capables de mobiliser leurs connaissances pour interpréter et mettre en relation des documents divers (textes, cartes, schémas, tableaux à double entrée, etc.) de faire des inférences et de dégager une synthèse de ces documents. Ils manient les concepts attendus en fin d'école dans ces disciplines.

À l'opposé, 15 % (groupes 0 et 1) des élèves ne maîtrisent pas les compétences attendues en fin d'école. Ils ont quelques connaissances en histoire et répondent ponctuellement à quelques questions. Ils sont capables d'utiliser des supports visuels connus d'eux mais sont en très grande difficulté dans les tâches de traitement de plusieurs sources d'information. Parmi eux 3 % se situent dans le groupe 0 : on peut faire l'hypothèse qu'ils sont en difficulté dans toutes les disciplines de l'école.

Entre ces deux situations extrêmes, 30 % (groupe 3) des élèves maîtrisent imparfaitement les compétences attendues en fin d'école. Ils sont capables de manier des documents simples (textes courts, cartes et schémas) mais ne parviennent pas à effectuer des inférences, interpréter des documents. Leur compréhension des concepts spécifiques à l'histoire, à la géographie et à l'éducation civique est fragile, mais offre un appui aux futurs apprentissages du collège.

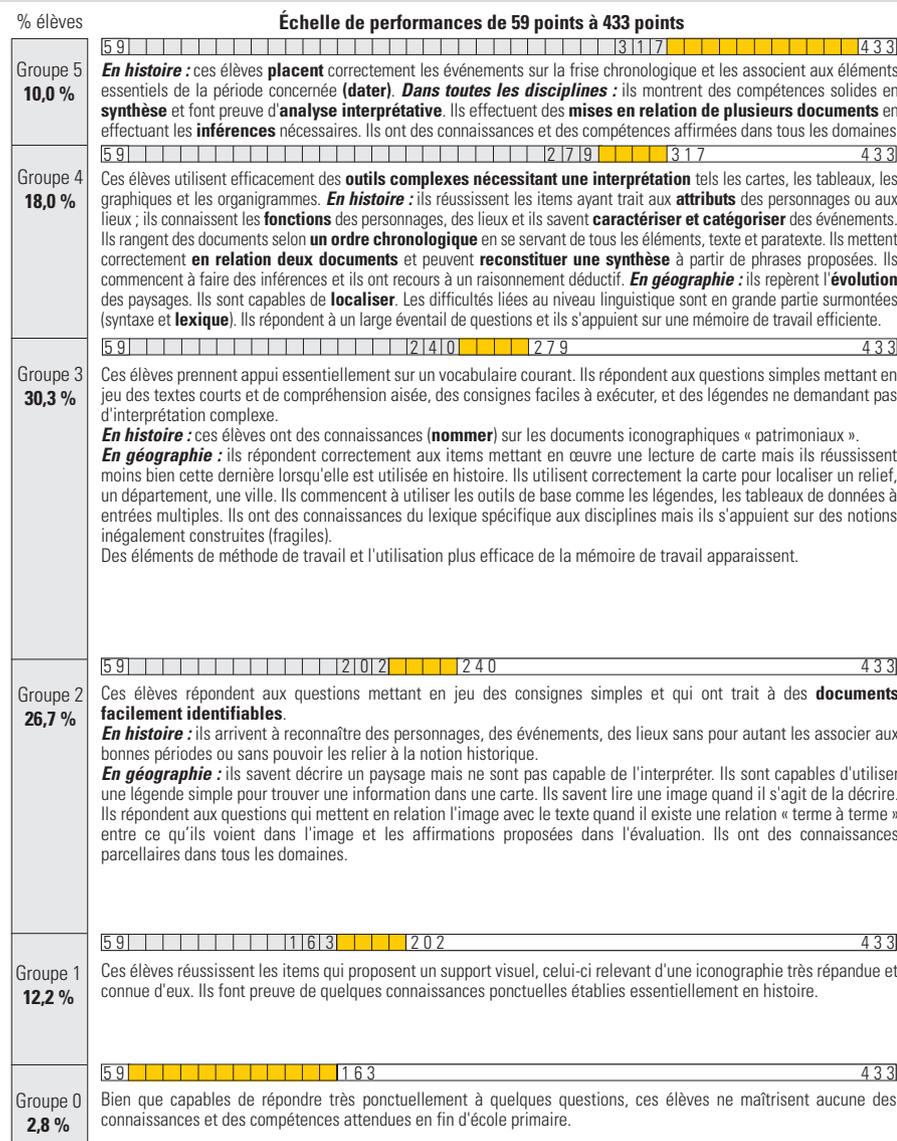
27 % (groupe 2) des élèves ont des compétences et des connaissances limitées dans ces disciplines. Ils sont capables de reconnaître ou de décrire des personnages, des paysages ou des images et de mettre en relation terme à terme deux informations. Ils ont beaucoup de difficultés à utiliser, mobiliser et mettre en lien leurs connaissances parcellaires.

Les performances des élèves sont très différenciées selon leur cursus scolaire et leur orientation en fin de CM2. 32 % des élèves qui n'ont jamais redoublé et 30 % des élèves admis en sixième sont dans les groupes 4 et 5. Par contre, près de trois quarts des élèves qui ont été maintenus dans le cycle 1 et 86 % des élèves qui vont redoubler leur CM2, sont dans les groupes 0, 1 ou 2. On peut faire l'hypothèse que les 39 % d'élèves des groupes 0, 1 et 2 admis en sixième risquent d'avoir des difficultés au collège dans l'ensemble des disciplines.

Un échantillon national représentatif au niveau des écoles et des élèves inscrits en CM2 a été tiré dans la base statistique sur les établissements publics ou privés sous contrat de France métropolitaine (bases de 1999-2000, 2002-2003 et 2003-2004, la base de 2003-2004 étant incomplète pour cause de grève administrative des directeurs d'écoles). 7 688 élèves, 396 classes et 303 écoles ont été concernés par cette évaluation. L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et son écart-type à 50. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre. Cette évaluation-bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA. Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations. Il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 24.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : métropole,
public et privé sous contrat

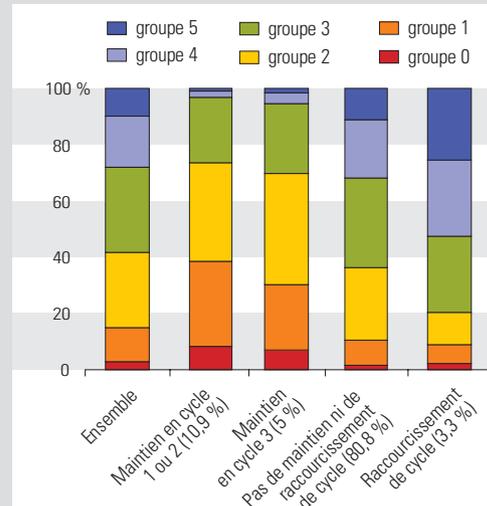
01 Évaluation juin 2006 : répartition des élèves selon l'échelle de performances en histoire, géographie et éducation civique



Lecture : La barre horizontale symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 3 représentent 30,3 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 3 a un score de 240, et le score du plus fort est 279.

Source : MEN-MESR-DEPP

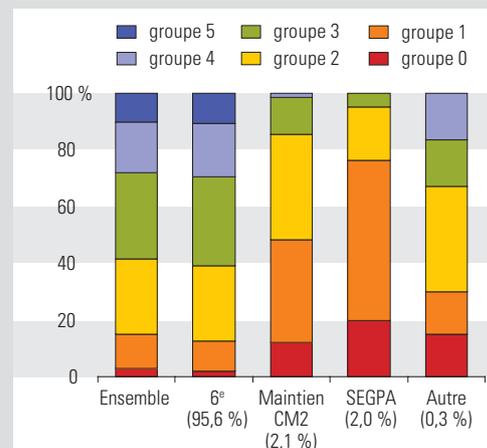
02 Répartition des élèves par groupe de niveau selon le cursus à l'école élémentaire, en 2006



Lecture : 5 % des élèves ont été maintenus en cycle 3. Parmi eux 39,3 % appartiennent au groupe 2.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Répartition des élèves par groupe de niveau selon leur orientation en fin de CM2, en 2006



Lecture : la population orientée en 6^e générale (95,6 % de l'ensemble) se répartit comme suit : 1,9 % appartiennent au groupe 0 ; 10,7 % au groupe 1 ; 26,7 % au groupe 2 ; 31,4 % au groupe 3 ; 18,8 % au groupe 4 et 10,6 % au groupe 5.

Source : MEN-MESR-DEPP

En 2006, le pays a consacré 53,1 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 43,8 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 61 % en prix constants pour s'établir à 8 810 euros en 2006.

En 2006, le pays a consacré 53,1 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 43,8 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1996 à 2001, puis décroît ces dernières années.

En prix constants, la dépense pour le second degré a augmenté de 80 % entre 1980 et 2006 soit près de 2,3 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 61 %. Moins forte que dans le premier degré, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (cf. *indicateur 03*), d'autre part des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré. En 2006, elle reste financée à hauteur de 73,0 % par l'État, qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de personnels (avant le transfert des TOS). Les collectivités territoriales assurent 14,6 % du financement initial, avant transfert des dotations de l'État, DRES et DDEC.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter un coût relativement élevé

dans l'enseignement secondaire : environ 8 650 équivalents-dollars en 2003, contre 6 960 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2006, un collégien coûte 7 960 euros, un lycéen 10 320 euros en enseignement général ou technologique, 10 380 euros en enseignement professionnel. Depuis 2003, le coût du lycéen professionnel a cessé d'augmenter et se rapproche de celui du lycéen général et technologique, les effectifs de LP étant orientés à la hausse contrairement à ceux de LEGT.

Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 102 070 euros en 2006, contre 71 760 euros en 1990 (aux prix 2006), soit une augmentation de 42 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 112 590 euros, soit une augmentation de 35 % depuis 1990.

Les montants des dépenses de la dernière année sont provisoires. La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons
internationales : OCDE
Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le second degré (y compris apprentissage niveau secondaire*)

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2005	2006
DIE pour le second degré*					
aux prix courants (en milliards d'€)	12,8	30,7	47,9	51,6	53,1
aux prix de 2006 (en milliards d'€)	29,6	39,7	53,8	52,7	53,1
Part dans la DIE (en %)	44,9 %	45,2 %	45,5 %	43,8 %	43,8 %
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2006 (en €)	5 400	6 620	8 660	8 680	8 810
Structure du financement initial (en %) **					
État				72,7	73,0
<i>dont MEN</i>				67,3	67,7
Collectivités territoriales				14,8	14,6
Autres administrations publiques et CAF				2,3	2,2
Entreprises				1,8	1,8
Ménages				8,4	8,3

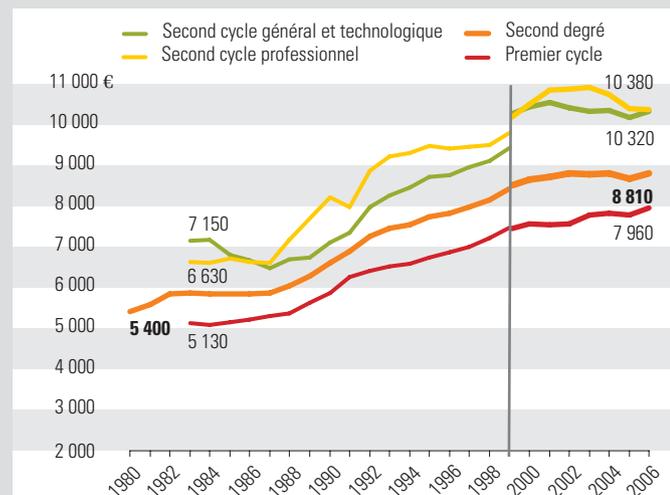
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2006.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2006 (1980-2006)



En 1999 il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (changement de périmètre – métropole + DOM –, revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment).

Source : MEN-MESR-DEPP

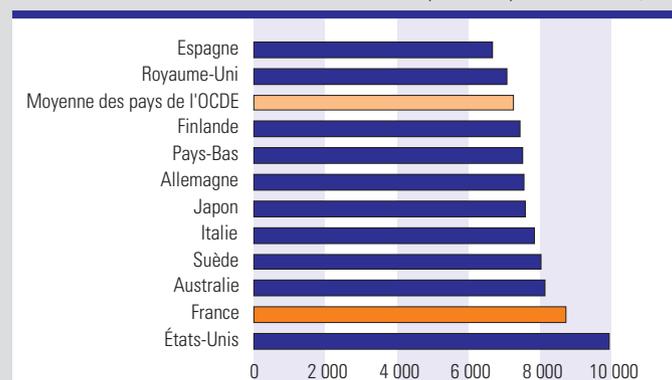
02 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2006, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2006)	
		1990	2006
BEP 2 ans	14 ans	66 900	91 840
Baccalauréat général et technologique	15 ans	71 760	102 066
Baccalauréat professionnel	16 ans	83 330	112 590

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2004)



Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation*

Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu plus de 250 000 élèves du fait de la baisse des redoublements ou de la taille de générations. La moitié des élèves inscrits en classes terminales préparent un baccalauréat général.

De 1994 à 2005, le second degré dans son ensemble a perdu plus de 250 000 jeunes, soit une baisse supérieure à 4 % qui concerne uniquement les élèves, et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul redevient sensible lors des dernières rentrées, pour des raisons démographiques qui touchent d'abord les collègues (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire tient aussi à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et 70 % d'entre eux parviennent depuis le milieu des années 90 au niveau du baccalauréat (*indicateur 23*).

À l'issue du collège, l'orientation des élèves n'a guère évolué lors de la dernière décennie. Environ 750 000 terminent chaque année une troisième : près de six sur dix continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, et quatre sur dix en second cycle professionnel. La plupart de ceux qui poursuivent leurs études en second cycle général ou technologique le font dans un lycée public. Parmi ceux qui continuent en second cycle professionnel, à peine plus de la moitié s'inscrivent dans

un lycée professionnel public ; les autres suivent une formation sous statut scolaire en lycée professionnel privé ou agricole, ou bien, un peu plus souvent qu'en 1996, sous statut d'apprenti (*tableau 02*).

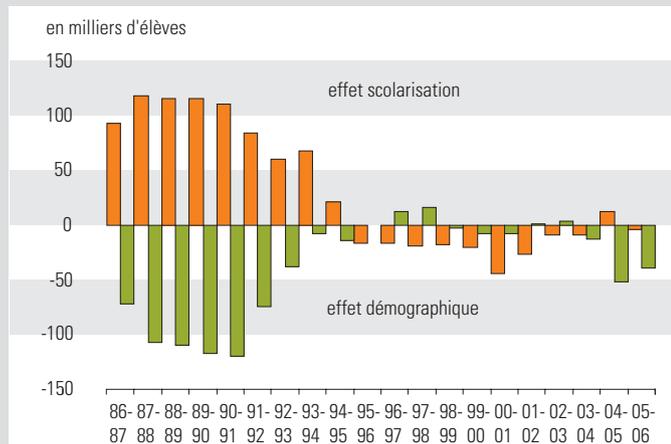
L'orientation en fin de CAP-BEP a davantage évolué. Environ la moitié des quelque 320 000 jeunes qui finissent leur année terminale de CAP ou de BEP poursuivent leurs études, la progression restant modeste depuis 1996. Mais ils le font de plus en plus souvent vers un baccalauréat ou brevet professionnels, plutôt qu'en première d'adaptation, pour préparer un baccalauréat technologique (*tableau 03*).

Les élèves arrivant au terme de l'enseignement secondaire, en classes terminales, préparent pour la moitié d'entre eux un baccalauréat général, 29 % un baccalauréat technologique et 19 % un baccalauréat professionnel. Depuis 1995, la part des séries générales, notamment littéraire, tend à diminuer (de plus de 5 points), au profit principal des filières professionnelles qui accueillent un nombre croissant d'élèves dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis, notamment dans les spécialités du secteur de la production (*tableau 04*).

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, et comptabilisent les formations dispensées dans les établissements du MEN, dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2005-06.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : métropole, ensemble des formations initiales

01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation



Lecture : Les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 43 000 élèves entre la rentrée 2004 et la rentrée 2005. La variation des taux de scolarisation a entraîné une diminution de 4 000 élèves, et la moindre dimension des générations une diminution de 39.000 élèves.

Source : MEN-MESR-DEPP (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

02 Évolution des orientations en fin de 3^e générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole

	96-97	00-01	03-04	04-05	05-06
Finissent leur classe de 3 ^e (en milliers)	747	733	751	748	755
Probabilité d'atteindre une 3 ^e lorsqu'on a suivi une 6 ^e	96	97	99	100	100
Orientation vers un 2nd cycle professionnel	40,6	40,0	40,0	40,7	40,7
dont un CAP-BEP en lycée professionnel public	24	23	23	23	23
dont un CAP-BEP en lycée professionnel privé	6	6	6	6	6
dont un CAP-BEP en lycée agricole	3	3	3	4	4
dont un CAP-BEP en centre de formation d'apprentis	7	8	8	8	8
Orientation vers un 2nd cycle général ou techn.	58,2	59,3	58,8	58,7	58,4
Orientation en 2 nd e en lycée public	45	47	46	46	46
Orientation en 2 nd e en lycée privé	12	12	12	12	12
Orientation en 2 nd e en lycée agricole	1	1	1	1	1
Quittent l'école au niveau de la 3 ^e	1	1	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : Parmi les 755 000 élèves encore inscrits en troisième en juin 2005, 58,4 % ont continué en second cycle général ou technologique à la rentrée 2005-2006, 40,7 % en second cycle professionnel et moins de 1% a quitté l'école.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution des orientations en fin de CAP-BEP

	96-97	00-01	03-04	04-05	05-06
Nombre d'élèves qui finissent leur année terminale de CAP ou BEP (en milliers)	314	345	322	322	324
Part de ceux qui poursuivent en baccalauréat ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	35	36	39	40	42
Part de ceux qui poursuivent en 2 nd cycle général ou technologique	14	12	11	11	9
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	51	52	50	49	49

Lecture : Parmi les 324 000 élèves encore inscrits en classe terminale de CAP ou BEP en juin 2005, la moitié s'est engagée dans la vie active, l'autre moitié a poursuivi ses études à la rentrée 2005-2006 : 9 % se sont inscrits en première d'adaptation et 42 % en baccalauréat ou brevet professionnels.

Source : MEN-MESR-DEPP

04 Évolution de la répartition des jeunes inscrits en classes terminales (1995-2005)

	1995		2000		2005	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bacs généraux	349 100	57,5	319 622	52,1	322 455	52,2
- S (y compris agricoles)	163 082	47	157 778	49	162 048	50
- L	89 880	26	66 645	21	59 928	19
- ES	96 138	28	95 199	30	100 479	31
Bacs technologiques	173 387	28,6	187 455	30,6	179 897	29,1
- STG	86 522	50	99 760	53	93 896	52
- STI	51 371	30	46 802	25	44 058	24
- SMS	19 119	11	22 650	12	24 667	14
- STL	6 988	4	7 562	4	7 916	4
- Autre techno MEN	4 683	3	3 442	2	2 781	2
- Agricoles	4 704	3	7 239	4	6 579	4
Bacs professionnels	84 216	13,9	106 390	17,3	115 026	18,6
- Production :	35 910	43	51 231	48	55 796	49
<i>dont apprentissage</i>	3 785	4	9 822	9	11 842	10
<i>dont agricole</i>	594	1	7 933	7	8 264	7
- Services :	48 306	57	55 159	52	59 230	51
<i>dont apprentissage</i>	3 227	4	5 881	6	6 616	6
Ensemble	606 703	100	613 467	100	617 378	100

Lecture : Les % en gras rapportent les effectifs de la ligne à l'ensemble des effectifs ; les autres % rapportent les effectifs de la ligne aux effectifs du type de bac concerné (général, technologique ou professionnel). Ainsi, à la rentrée 2005, les élèves de terminale professionnelle représentent 18,6 % des effectifs : parmi eux, 49 % suivent une spécialité de production, dont 10 % en apprentissage.

Source : MEN-MESR-DEPP

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2005, le rapport global du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 12,2 en France, contre plus de 15 pour les Pays-Bas, les États-Unis et l'Allemagne, mais de l'ordre de 10 en Belgique, Espagne et Italie. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement, et a connu au cours des deux dernières décennies des évolutions relativement contrastées, moins favorables que dans le premier degré. L'afflux important d'élèves, issus de générations nombreuses, avait ainsi entraîné à la fin des années 1980 un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique : vers 1990, les classes de lycée comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Alors que la situation restait relativement stable en collège lors des années suivantes, les seconds cycles bénéficiaient d'une amélioration sensible de leur situation avec le recul démographique. En second cycle général et technologique, la taille moyenne des classes est maintenant revenue

en deçà de 28 élèves, et de 20 élèves en second cycle professionnel (*graphique 01*).

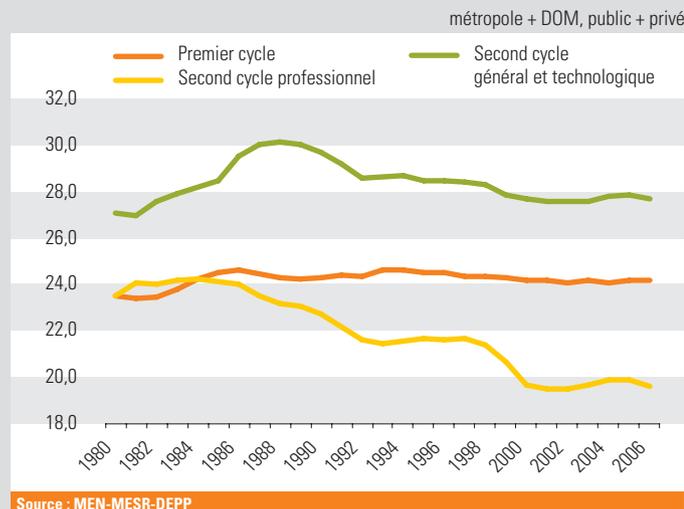
Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où environ un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en division entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (*tableau 02*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en division ou en groupe. En 2006, il est égal à 21,1 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : 22,9 en collège, 16,1 en lycée professionnel et 23,0 en second cycle général ou technologique. Ces valeurs sont sensiblement inférieures à la taille des divisions, surtout dans les lycées, et en particulier dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 03*).

Sources : sont issus du système d'information « scolarité » les effectifs d'élèves dans les divisions et le nombre de divisions. Les autres données présentées résultent de l'exploitation des fichiers extraits des « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants et sont disponibles pour les établissements publics du second degré (situation observée à la rentrée 2005). Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ont été exclus.

Champ : métropole + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2006)



02 Taille des structures par type de formation en 2006

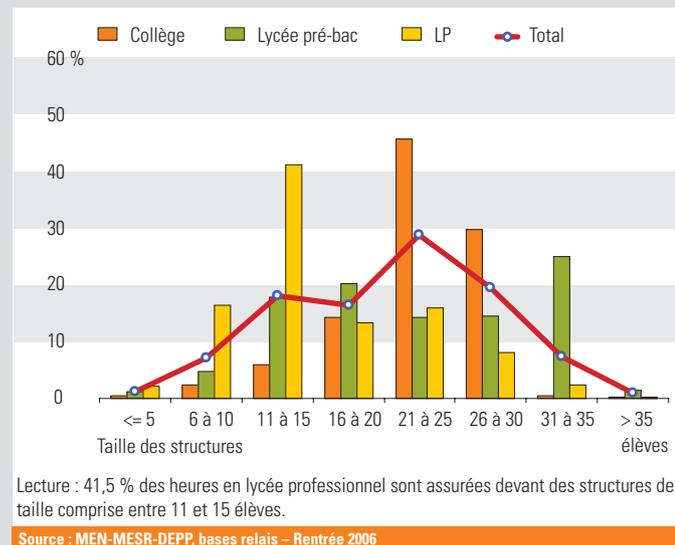
métropole + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,0	22,9	3,1	0,3	18,4
SEGPA	13,3	12,5	32,0	0,0	27,0
Lycée professionnel	19,7	16,1	18,6	0,2	46,3
Lycée pré-bac (*)	28,5	23,0	6,1	1,6	46,7
CPGE	35,2	27,3	8,4	30,9	45,2
STS	22,5	18,1	14,2	1,2	44,8
Total	24,0	21,1	8,3	1,0	32,5

(*) second cycle général et technologique

Source : Scolarité et bases relais – Rentrée 2006

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2006)



Nombre moyen d'élèves par enseignant dans le second degré (2005)



La proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation reste proche de 70 % depuis une décennie : la voie professionnelle concerne maintenant près de 16 % des jeunes. L'accès au niveau V de formation fluctue depuis 1990 entre 92 et 94 %, dont 9 % par la voie de l'apprentissage.

Avec une progression dépassant 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau du baccalauréat était passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Après ce maximum lié à une chute brutale des redoublements en classe de première, provoquant un afflux particulier d'élèves en classes terminales, le taux s'est stabilisé ensuite aux environs de 70 % (69,7 % à la rentrée 2006, sur l'ensemble de la métropole et des DOM).

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès a culminé à près de 68 % en 1994, pour fluctuer ensuite entre 63 et 64 % (63,3 % en 2006). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé de manière régulière au cours des années 1990, et un peu ralentie depuis : aujourd'hui, 4 % des jeunes accèdent au niveau IV par la voie de l'apprentissage, et un peu moins de 3 % en suivant des formations scolaires agricoles.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général est ensuite revenu aux environs de 34 %, jusqu'en 2003. Lors des rentrées suivantes, il progresse légèrement : 34,6 % en 2004 et 35,1 % en 2005 et 2006. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 19,9 % en 2005, puis 18,8 % en 2006. Enfin, la progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998 mais ralentie les années

suivantes, se poursuit lors des dernières rentrées : elle accueille aujourd'hui près de 16 % des jeunes contre seulement 5 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau du baccalauréat. Malgré un léger tassement ces dernières années, leur avance reste importante en 2006, proche de 11 points, de 13 points en terminale générale, et de 2 points dans les filières technologiques. Pour les filières professionnelles, l'avantage est cette fois proche de 4 points en faveur des garçons.

Dépassant 90 % à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau V de formation s'était ensuite maintenu aux environs de 92 %. Après une courte reprise en 1997 et 1998, sous l'effet de la réforme des collèges, il varie depuis autour de 93 %, avec un léger tassement à la rentrée 2006 (92,4 %).

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant. Pour l'accès au niveau V, sont considérés les élèves inscrits en début d'année en seconde générale et technologique ou en dernière année de CAP ou de BEP. Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelle, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnels. Les taux d'accès annuels aux niveaux V et IV de formation rapportent les nombres d'élèves parvenant pour la première fois au niveau correspondant, répartis par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux annuel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat ne doit pas être confondu avec le taux d'obtention du diplôme, ou proportion de bacheliers, qui est présentée dans l'indicateur 27.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : métropole, métropole + DOM

01 Taux d'accès au niveau V de formation (toutes formations initiales comprises)

	Métropole		Métropole + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2004-05	2005-06	2006-07
Seconde générale et technologique	39,5	56,0	56,3	56,6	56,8	56,9
CAP-BEP	40,9	36,5	36,6	36,8	36,1	35,5*
Ensemble	80,4	92,5	93,1	93,4	92,9	92,4*
MEN	67,0	80,4	80,9	80,5	80,5	80,0
Agriculture	3,4	3,1	3,3	3,9	3,9	3,9
Apprentissage	10,0	9,0	8,9	9,0	8,4	8,4*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Taux d'accès au niveau IV de formation (toutes formations initiales comprises)

	Métropole		Métropole + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2004-05	2005-06	2006-07
Bac général	22,1	33,4	34,0	34,6	35,1	35,1
Bac technologique	11,9	17,6	21,6	20,4	19,9	18,8
Bac professionnel	0,0	5,0	14,0	14,7	15,2	15,8*
Ensemble	34,0	56,0	69,6	69,7	70,2	69,7
MEN	33,0	54,0	63,2	63,5	63,8	63,2
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,5	2,5	2,6
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	3,7	3,9	4,0*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

métropole + DOM, rentrée scolaire 2006

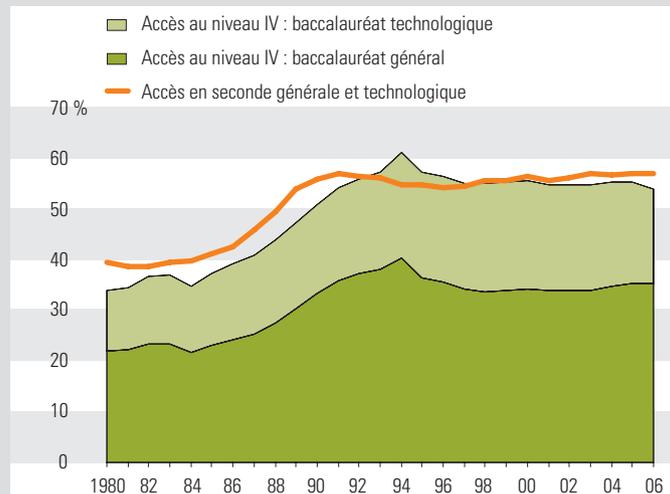
	Filles	Garçons	Ensemble
Général	41,6 %	28,8 %	35,1 %
Technologique	19,7 %	18,0 %	18,8 %
Professionnel*	14,0 %	17,6 %	15,8 %
Ensemble*	75,2 %	64,4 %	69,7 %

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-MESR-DEPP

04 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation Filière générale et technologique (1980-2006)

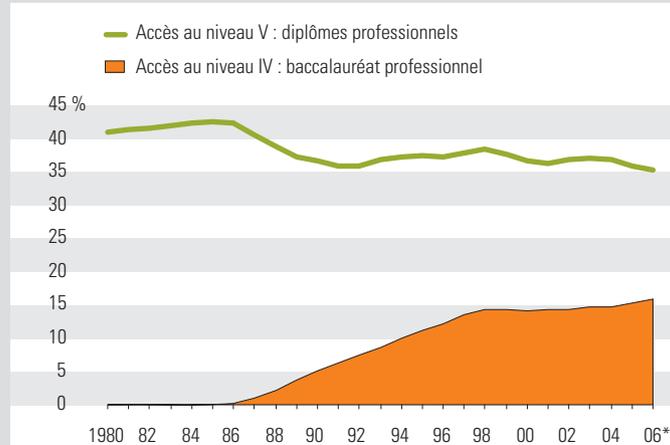
métropole



Source : MEN-MESR-DEPP

05 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation Filière professionnelle (1980-2006)

métropole



* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-MESR-DEPP

85 % des élèves ont au moins acquis « la lecture documentaire » sur tous les types de supports en usage dans la discipline. 57 % possèdent en plus un bagage de connaissances et compétences attendues en fin de collège. 27 % ont des connaissances approfondies et réalisent des tâches complexes.

L'évaluation-bilan des compétences en histoire, géographie et éducation civique conduite en mai 2006 a pour but d'évaluer les acquis des élèves en fin de collège et de contribuer au pilotage de la politique éducative. Les compétences retenues pour évaluer les élèves sont conformes aux contenus des programmes : « identifier » (*lire, identifier, reconnaître, nommer*), « traiter l'information » (*classer, hiérarchiser, comparer, mettre en relation*) et « interpréter » (*donner du sens : généraliser, expliquer, argumenter, critiquer, réaliser*).

Les élèves de 3^e ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances.

27 % des élèves (groupes 4 et 5) attestent de connaissances solides auxquelles ils donnent du sens. Ils utilisent un vocabulaire précis relatif à des concepts difficiles de la discipline. Ils maîtrisent les compétences nécessaires à l'interprétation, notamment celles faisant appel à l'argumentation, et passent aisément d'un langage à un autre (une carte à un texte, un croquis, etc.). Parmi ces élèves, 10 % (groupe 5) se démarquent en faisant preuve de qualités rédactionnelles abouties.

À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) éprouvent des difficultés. Ils sont capables de prélever certaines informations très explicites sur des supports simples mais leurs connaissances sont restreintes. Leurs difficultés dans la maîtrise de la langue semblent faire obstacle à leur apprentissage. Parmi eux,

2 % sont en très grande difficulté. Ils répondent à quelques questions mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.

Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (28 %) ont acquis la lecture documentaire sur tous les types de supports leur permettant de réactiver des connaissances. Ils ne sont pas capables d'effectuer des tâches complexes et ne passent pas le cap de la conceptualisation. Les élèves du groupe 3 (30 %) savent réaliser des cartes et des croquis à l'aide d'outils simples et possèdent un vocabulaire disciplinaire précis et plus vaste. Ils commencent à donner du sens à leurs savoirs et maîtrisent quelques composantes de la compétence « interpréter » (mises en relation de supports différents, perception de points de vue, explication de situations). Leurs connaissances des repères sont élargies à celles attendues au DNB.

Les groupes 3, et surtout 4 et 5 sont surreprésentés dans la catégorie d'élèves souhaitant une orientation en seconde générale et technologique. À l'inverse, les groupes 1 et 2 sont surreprésentés dans la catégorie optant pour une seconde professionnelle. Les élèves qui envisagent un redoublement appartiennent surtout aux groupes 2 et 3 (32,6 % et 31,7 %). Ces élèves peuvent juger leur niveau insuffisant pour un passage en lycée, ou avoir comme stratégie d'obtenir une orientation ultérieure conforme à leur souhait.

Un échantillon national représentatif des élèves inscrits en troisième générale et des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine a été constitué. L'échantillon est composé d'une à deux classes entières au sein d'un même établissement. Le tirage a été stratifié selon la taille des collèges et selon le type d'établissement fréquenté. Au total, 5 856 élèves répartis dans 129 collèges ont répondu à l'évaluation.

L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen qui correspond à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart-type à 50. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

Cette évaluation bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA.

Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est donc pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 19.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : métropole,
public et privé sous contrat

Cinq ans environ après la fin de leurs études, 78 % des bacheliers ont un emploi, 75 % des titulaires de CAP et BEP et seulement 47 % des jeunes sans aucun diplôme. L'année qui suit la sortie, l'insertion des diplômés de l'enseignement secondaire dépend aussi de la vitalité du marché du travail.

La fluidité de l'insertion professionnelle des jeunes sortants dépend de la vitalité du marché du travail, en France comme dans la plupart des pays d'Europe.

Début 2006, les sortants de l'enseignement secondaire se sont présentés sur un marché du travail mitigé. L'emploi salarié concurrentiel avait légèrement progressé entre les premiers trimestres 2005 et 2006 (+ 0,5 %), cette évolution générale résultant toutefois de mouvements contradictoires : hausses des emplois salariés des services et de la construction, mais baisse de 2 % des effectifs de salariés de l'industrie. Les réductions d'effectifs ont été alors significatives dans l'industrie automobile, ainsi que dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires, où les pertes ont cependant été moins fortes que les années précédentes. Cette évolution a retenti sur les taux d'emploi des jeunes lycéens formés pour ces métiers, sortis quelques mois auparavant diplômés de l'enseignement secondaire (*graphique 01*).

Depuis, entre les premiers trimestres 2006 et 2007, la reprise de l'emploi a été plus significative (+ 1,5 %), en particulier dans les services et la construction, les effectifs de l'industrie continuant cependant de décroître (- 1,6 %). Cette situation devrait structurer l'insertion début 2007 des jeunes qui ont arrêté leurs études en 2006.

Les entreprises de services ont créé davantage d'emplois salariés. Dans ce secteur, les diplômés de l'enseignement supérieur font cependant concurren-

ce aux titulaires de CAP et BEP, voire aux bacheliers professionnels, ce qui peut expliquer que ces derniers n'aient pas réellement bénéficié des créations d'emplois.

Les difficultés des débuts tendent ensuite à s'estomper. Ainsi, parmi les cohortes plus anciennes, qui ont arrêté leur formation initiale depuis environ cinq ans, 75 % des diplômés des CAP et BEP et 80 % des bacheliers technologiques et professionnels ont un emploi en 2005 (*graphique 03*). Les bacheliers professionnels bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire, à l'aune de la proportion totale d'emplois occupés. Toujours à cette même échéance, un bachelier sur quatre exerce une profession intermédiaire ou est indépendant et un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier. Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi (voir *indicateur 12*). Les anciens apprentis occupent davantage de postes qualifiés d'ouvriers que les anciens lycéens qui ont préparé le même diplôme.

Le graphique 01 porte sur l'insertion dans la vie active des sortants de lycée (IVA) ; les lycéens sont enquêtés en février, environ 7 mois après la fin de leurs études. Le tableau 02 et le graphique 03 reposent sur les enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005, et portent sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans (de 1998 à 2002). Le tableau 02 fournit aussi des éléments sur l'ensemble des emplois occupés. La DARES, l'INSEE et l'UNEDIC estiment, depuis septembre 2006, les effectifs trimestriels salariés du secteur « concurrentiel », ce qui élargit le périmètre de l'estimation à l'éducation, la santé, les associations et de l'administration (emploi public, agriculture et indépendants restent exclus). Les résultats actualisés sont disponibles sur le site internet du ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité (rubrique « Études Recherche Statistiques »).

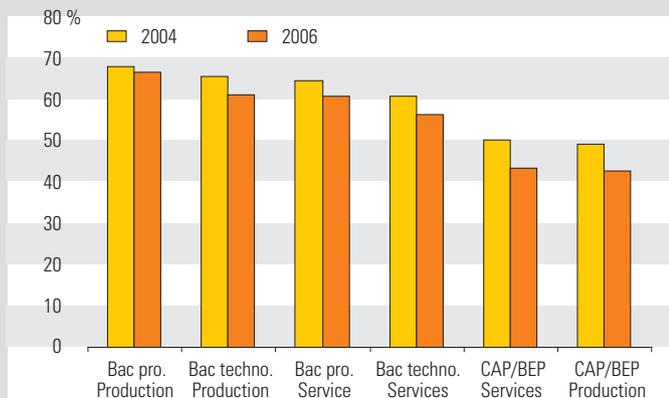
Les indicateurs fournis par l'enquête sur les sortants de lycée (IVA) sont des proportions de jeunes occupant un emploi, aidé ou non.

Les professions intermédiaires recouvrent les techniciens, contremaîtres, représentants de commerce et fonctionnaires de catégorie B.

Les ouvriers non qualifiés sont, conventionnellement, les ouvriers spécialisés, les manœuvres, et les ouvriers agricoles. Les employés non-qualifiés sont les employés de commerce, de services directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique et ambulanciers et les agents de sécurité.

Source : MEN-MESR-DEPP et enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

01 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent



Lecture : 67 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production ayant arrêté leurs études en 2005, occupaient en février 2006 un emploi (« aidé » ou non), sur le sous-ensemble des spécialités interrogées.

Nota bene : Ces données portent sur une partie du périmètre des enquêtes IVA : sur les seuls diplômés des spécialités de formations interrogées en 2004, sortis d'année terminale de préparation au diplôme (sans diplômés BEP issus de première année de baccalauréat professionnel, par exemple).

Sources : enquêtes IVA de février 2004 et 2006, MEN-MESR-DEPP

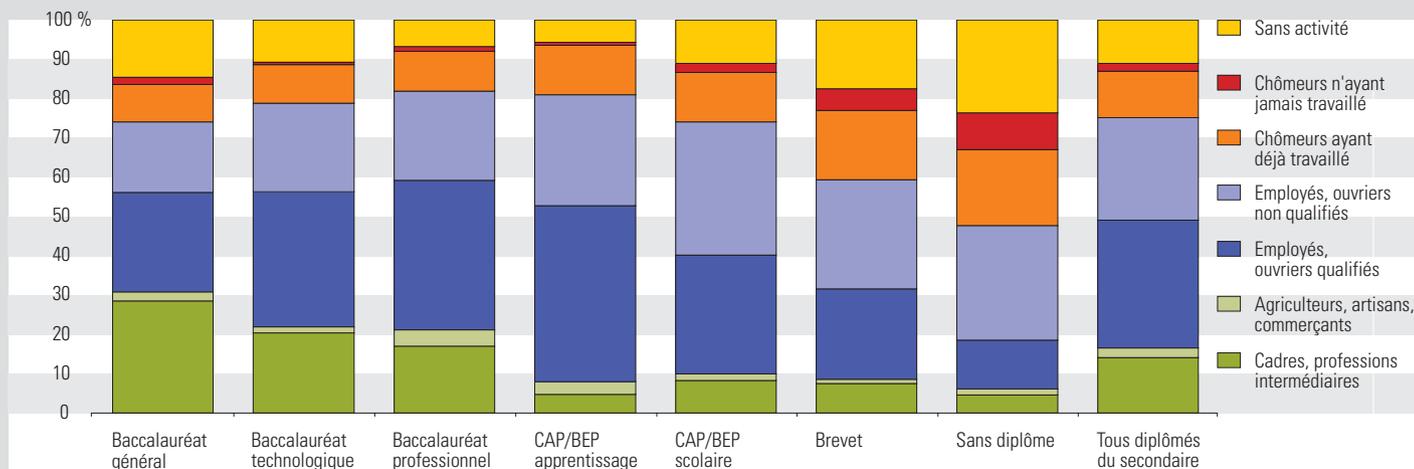
02 Proportions de professions supérieures et intermédiaires parmi les emplois (année 2005)

Diplôme	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Diplômés du supérieur	74	78
Baccalauréat général	38	48
Baccalauréat technologique	26	41
Baccalauréat professionnel	21	26
CAP/BEP scolaires	11	22
CAP/BEP apprentis	6	15
Total bacheliers et titulaires des CAP/BEP	19	27
Brevet	13	28
Aucun diplôme	9	29
Tous (y compris diplômés supérieurs)	45	38

en %

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

03 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2005)



Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 75 % des diplômés des brevets, CAP, BEP et baccalauréats ont un emploi, pour 47 % des jeunes n'ayant aucun diplôme.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle)

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 21,5 milliards d'euros en 2006.

Cette dépense a été multipliée par 2,2 depuis 1980 (en prix constants).

En 2006, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 9 370 euros, soit un tiers de plus qu'en 1980.

La collectivité nationale a consacré, en 2006, 21,5 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à 2005 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, de 3,1 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 17,7 % en 2006 (tableau 01).

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,2, mais face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 33 %, atteignant 9 370 euros en 2006. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 61 %.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France (10 670 équivalents-dollars en 2004, y compris les activités de recherche et de développement) est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (11 100 équivalents-dollars). Le coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, situe également la France en deçà de la moyenne (mais il faut noter qu'un certain nombre de pays, tels que les USA, ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très variables selon les filières de formation (graphique 02). Ils sont presque deux fois plus élevés en CPGE qu'en

université : en 2006, un étudiant effectuant une année dans une université publique coûte en moyenne à la collectivité nationale 7 840 euros, et une année dans une CPGE 13 940 euros. La forte augmentation du coût moyen d'un élève de BTS s'explique en partie par la baisse des effectifs accueillis dans ces formations ; c'est l'inverse pour les CPGE dont les effectifs continuent de croître. En IUT, la croissance des effectifs accueillis, aux côtés des formations préparant aux DUT, dans les préparations à la licence professionnelle explique en partie la baisse du coût moyen des élèves (8 980 euros en 2006).

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 125 580 euros en 2006. Il est compris entre le coût des scolarités menant en 17 ans à un DUT (120 030 euros) ou à un BTS (128 620 euros).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (environ 76 %), la part des ménages s'élevant à 9,4 %. Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2006 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 9 370 à 10 430 euros.

Les montants des dépenses de la dernière année sont provisoires. La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole pour l'enseignement et les activités liées : oeuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni de recherche des universités (mais elle retient l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs).

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2005	2006
DIE pour le supérieur*					
aux prix courants (en milliards d'€)	4,2	11,2	17,7	20,8	21,5
aux prix de 2006 (en milliards d'€)	9,7	14,4	19,9	21,3	21,5
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,8	17,7	17,7
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2006 (en €)	6 880	7 730	9 070	9 300	9 370
Structure du financement initial (en %) **					
État				75,9	76,0
<i>dont MEN et MESR</i>				65,4	65,5
Collectivités territoriales				6,5	6,5
Autres administrations publiques***				1,6	1,7
Entreprises				6,4	6,5
Ménages				9,6	9,4

* La DIE a été réévaluée (voir *méthodologie indicateur 01*) pour l'ensemble de la période 1980-2006.

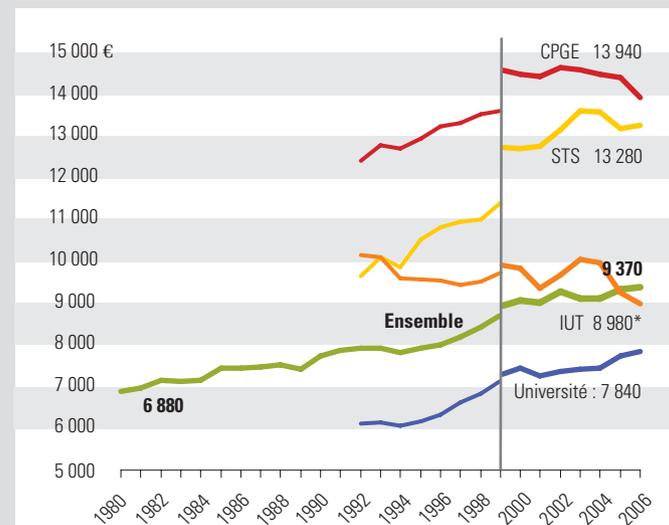
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

** La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

*** Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA...)

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2006 (1980-2006)

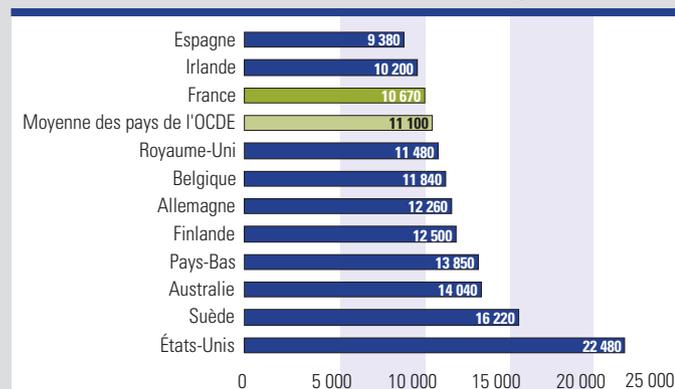


* Coût de l'étudiant en IUT, y compris licences professionnelles.

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement

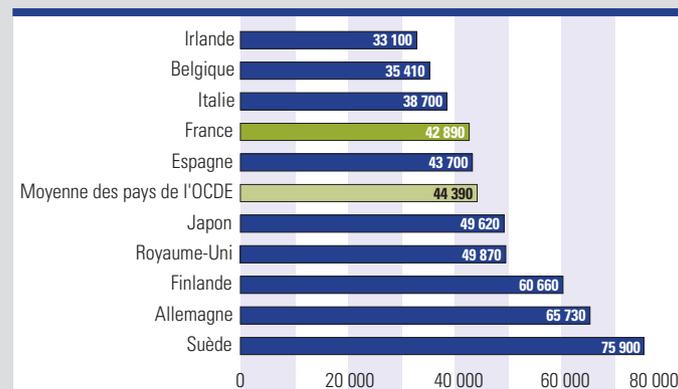
en équivalents-dollars 2004



Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation*

Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche)

en équivalent-dollars 2004



NB : les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles

Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation*

En 2006, 64 % des jeunes deviennent bacheliers. Les bacheliers généraux sont moins attirés par les formations universitaires générales, et les bacheliers technologiques et professionnels s'orientent surtout en STS.

La moitié des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur, la proportion variant du simple au double selon l'origine sociale.

En 2006, 638 700 candidats se sont présentés aux baccalauréats général, technologique et professionnel en France métropolitaine et dans les DOM, et 524 100 ont obtenu le diplôme. Le taux de réussite global (82,1 %) est supérieur à celui de toutes les sessions précédentes. Par rapport à 2005, il est en hausse de 2,5 points pour le baccalauréat général (86,6 %), de 1,1 point pour le baccalauréat technologique (77,3 %) et de 2,6 points pour le baccalauréat professionnel (77,3 %).

Dans ces conditions, rapportée à l'effectif des générations concernées, la proportion de bacheliers est en légère hausse. En 2006, 64 % des jeunes deviennent bacheliers (64,3 % en métropole) : 34,5 % dans une série générale (34,8 % en métropole), 17,2 % dans une série technologique et 12,3 % dans une série professionnelle (comme en métropole). Sur 100 lauréats, 54 ont un baccalauréat général, 27 un baccalauréat technologique et 19 un baccalauréat professionnel.

Sur l'ensemble des bacheliers de 2006, 78,7 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (voir méthodologie ; ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des sorties du système éducatif français vers d'autres pays), soit 1,2 point de moins qu'en 2005. Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuivent immédiatement des études supérieures, ce n'est pas le cas des bacheliers technologiques dont le taux d'inscription de 75,9 % en 2006 est en forte baisse (- 2,7 points) par

rapport à la rentrée précédente. Le taux est nettement plus faible pour les bacheliers professionnels, et s'établit en 2006 à 22,6 %.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, mais les attire un peu moins chaque année : ils ne sont que 58,8 % à s'inscrire en université (hors IUT) en 2006, contre 66,7 % en 1997. L'augmentation exceptionnelle du nombre de reçus à la session 2006 du baccalauréat général (essentiellement les bacheliers S) n'a pas eu de répercussion équivalente sur le nombre d'inscriptions à l'université (hors IUT). 31,5 % des bacheliers généraux ont fait le choix d'une filière sélective (CPGE, IUT, STS) à la rentrée 2006, proportion qui ne varie guère ces dernières années contrairement à celle des inscriptions dans les « autres formations », qui gagne 3 points depuis 1997.

Les autres bacheliers poursuivent surtout leurs études dans les filières technologiques courtes, et particulièrement en STS : 42,5 % des bacheliers technologiques et 15,5 % des bacheliers professionnels s'y inscrivent à la rentrée 2006.

Au total, environ la moitié des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur. Les données du panel des élèves entrés en sixième en 1989 confirment l'importance des disparités sociales, puisque ce taux d'accès varie de plus de 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs à 40 % pour les enfants d'ouvriers.

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Cependant, si on admet que les inscriptions multiples restent exceptionnelles pour les bacheliers technologiques, il est possible de calculer pour eux un taux d'accès à l'enseignement supérieur : 75,9 % en 2006.

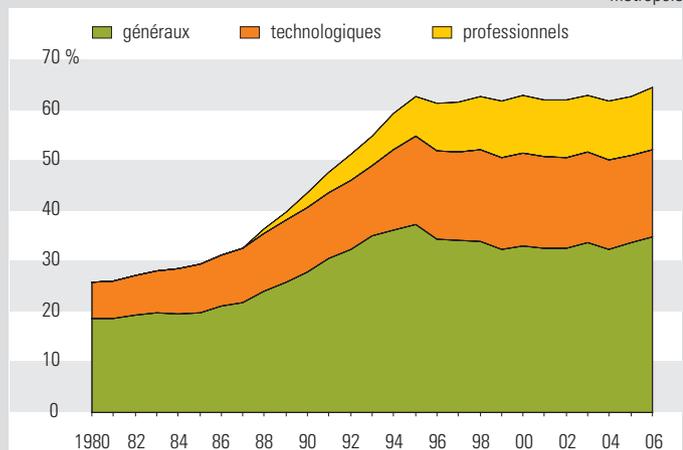
Sur la base d'un taux d'accès de 100 % pour les bacheliers généraux, on estime le taux d'accès global des bacheliers généraux et technologiques à 92,0 % en 2006 (92,7 % en 2005).

Un calcul analogue incluant les bacheliers professionnels conduit à estimer à 78,7 % le taux d'accès à l'enseignement supérieur de l'ensemble des bacheliers de l'année 2006, après 79,9 % en 2005.

Les « autres formations » correspondent aux nouveaux bacheliers inscrits en écoles d'ingénieurs non universitaires, en établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), en écoles d'arts et de la culture, en facultés privées, en écoles paramédicales (données 2005-2006) et de formations sociales (données 2004-2005). Les années figurant dans les tableaux représentent les dates de rentrée : ainsi 2006 signifie rentrée universitaire 2006 ou année universitaire 2006-2007.

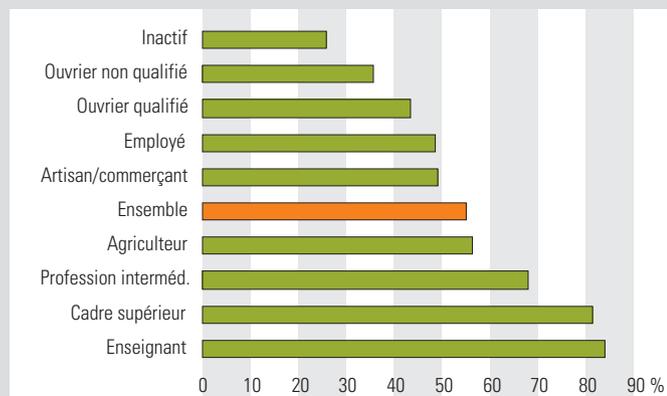
Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : métropole + DOM

01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2006) métropole



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves du panel 1989* selon l'origine sociale



* panel des élèves entrés en 6^e (hors SEGPA) en 1989

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Taux d'inscription immédiat des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur *

métropole + DOM

	1997	2004	2005	2006
Baccalauréat général				
Université hors IUT	66,7	62,1	61,3	58,8
IUT	9,8	10,7	10,4	10,5
CPGE	13,0	13,6	13,3	13,2
STS	9,0	7,8	7,7	7,8
Autres formations	7,7	10,8	11,1	10,8
Baccalauréat technologique				
Université hors IUT	22,0	18,1	18,1	17,4
IUT	10,2	10,2	10,4	9,9
CPGE	0,9	1,1	1,1	1,1
STS	46,1	44,1	44,0	42,5
Autres formations	3,0	4,7	5,0	5,0
Ensemble général et technologique				
Université hors IUT	51,7	46,5	46,5	45,0
IUT	9,9	10,5	10,4	10,3
CPGE	8,9	9,2	9,1	9,2
STS	21,5	20,6	20,1	19,3
Autres formations	6,1	8,6	9,0	8,9
Baccalauréat professionnel				
Université hors IUT	6,8	6,4	5,9	5,8
IUT	0,8	0,7	0,8	0,7
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0
STS	8,9	15,2	15,7	15,5
Autres formations	0,8	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous baccalauréats				
Université hors IUT	44,5	38,9	39,1	37,5
IUT	8,5	8,7	8,7	8,4
CPGE	7,5	7,4	7,4	7,4
STS	19,5	19,6	19,3	18,6
Autres formations	5,3	7,1	7,5	7,3

* Hors apprentissage

Source : MEN-MESR-DEPP

Huit bacheliers sur dix entrés dans l'enseignement supérieur en sortent avec un diplôme, dans la filière dans laquelle ils se sont inscrits après leur baccalauréat ou dans une autre filière. Mais la réussite des étudiants varie sensiblement selon leur origine scolaire et l'orientation prise après le baccalauréat.

Le suivi des élèves du « panel 1989 » montre que 80 % de ceux qui ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur en sont sortis avec un diplôme (*tableau 01*). Mais si la quasi-totalité de ceux qui se sont engagés en CPGE ou dans un IUT sont dans ce cas, près d'un quart de ceux qui se sont inscrits en premier cycle universitaire ou en STS n'ont obtenu aucun diplôme. Les écarts de réussite selon l'origine scolaire sont importants : alors que 86 % des bacheliers généraux inscrits à l'université obtiennent un diplôme, universitaire ou autre, c'est le cas de seulement 36 % des bacheliers technologiques, souvent orientés dans cette voie par défaut. Et si 78 % des bacheliers technologiques inscrits en STS obtiennent un diplôme, plus de 60 % bacheliers professionnels échouent, sans diplôme.

La réussite des étudiants en premier cycle universitaire est étroitement liée à leur parcours antérieur (*graphique 02*). Près de huit sur dix des bacheliers généraux « à l'heure » qui s'étaient inscrits en première année de licence en 2002 sont toujours inscrits à l'université trois ans plus tard : la moitié a validé sa licence en trois ans et poursuit en première année de master, les autres ont redoublé une année. En revanche, plus d'un tiers des bacheliers généraux en retard et deux tiers des bacheliers technologiques se sont réorientés vers une autre filière ou ont abandonné leurs études.

Parmi les seuls étudiants parvenus en troisième année de licence en 2002, 70 % réussissent leur diplôme en un an, 11 % en deux ans, et au total, 84 % l'obtiennent au bout de trois ans (*tableau 03*). La réussite des bacheliers généraux dépasse nettement celle des bacheliers technologiques et professionnels.

Les résultats à l'examen du BTS confirment ces différences de réussite (*tableau 04*). Deux candidats sur trois obtiennent leur diplôme, mais le taux de succès des bacheliers généraux dépasse de 11 points celui des bacheliers technologiques et de 32 points celui des bacheliers professionnels. La réussite varie également selon le statut du candidat : malgré les progrès des apprentis ou des candidats issus de la formation continue, leur taux de réussite demeure inférieur à celui des candidats scolaires (66,5 et 54,4 % contre 74,3 %). Le moindre succès des apprentis tient pour partie au fait que plus de 40 % d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat professionnel.

On assiste à une progression d'ensemble du nombre de diplômes délivrés, en tête desquels la licence : 165 800 – LMD, professionnelles ou ancienne formule – ont été délivrées en 2005 (*graphique 05*), la forte hausse depuis quatre ans tenant au développement très rapide des licences professionnelles (3 620 en 2001 et 23 874 en 2005). La même année, 86 000 diplômes universitaires de niveau bac + 5 ont été délivrés : 27 600 diplômes d'études approfondies (DEA) ou masters recherche et 58 200 diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) ou masters professionnel. La hausse continue de ces diplômes est principalement le fait des DESS.

Par ailleurs, 27 600 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés en 2005, soit 12 % de plus qu'en 2000. La hausse des diplômes d'écoles de commerce est plus forte : 13 200 diplômés en 2005, soit + 50 % en cinq ans. Enfin, près de 150 000 diplômes de l'enseignement supérieur court ont été délivrés en 2005 : tandis que le nombre de DUT stagne, celui des BTS dépasse maintenant 100 000.

La probabilité de réussite en licence est un indicateur longitudinal. Une cohorte d'étudiants entrant pour la première fois en année terminale de licence à la rentrée 2002 est suivie durant trois années consécutives. La réussite est appréhendée par des calculs de probabilité d'obtention de la licence sur la cohorte en un, deux et trois ans. Les réorientations, en termes de discipline ou d'établissement, sont prises en compte.

Diplômes d'ingénieurs. Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés.

Diplômes des écoles de commerce. Ensemble des diplômés visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ne sont pas comptabilisés les diplômes d'écoles non visés (mastères, MBA, etc.). Ces diplômes présentent différents niveaux de sortie : bac + 5 principalement, bac + 4 et bac + 3.

Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : métropole + DOM,
métropole pour le panel

01 Bilan du parcours des bacheliers selon les principales orientations prises après le baccalauréat (en %)

	Sortie avec un diplôme de l'enseignement supérieur			Sortie sans diplôme
	ensemble	bac + 2	bac + 3 ou +	
CPGE	95	3	92	5
Premier cycle universitaire	77	13	64	23
dont bacheliers généraux	86	13	73	14
dont bacheliers technologiques	36	17	19	64
IUT	92	56	36	8
dont bacheliers généraux	99	53	46	1
dont bacheliers technologiques	79	60	19	21
STS	76	65	11	24
dont bacheliers généraux	92	72	20	8
dont bacheliers technologiques	78	68	10	22
dont bacheliers professionnels	38	37	1	62
Total inscrits dans l'ens. sup.	80	30	50	20

Lecture : 80 % des bacheliers du panel qui se sont inscrits dans l'enseignement supérieur sont sortis avec un diplôme.

Source : panel 1989 MEN-MESR-DEPP

03 Réussite à la licence des étudiants inscrits en L3 selon la filière du baccalauréat (en %)

	1 an	2 ans	3 ans	Cumulée en 3 ans
Baccalauréat général	72,2	12,0	1,6	85,8
Baccalauréat technologique	57,3	7,5	2,1	66,9
Baccalauréat professionnel	55,6	8,8	2,1	66,4
Ensemble des bacheliers	70,7	11,4	1,6	83,7

Source : MEN-MESR-DEPP

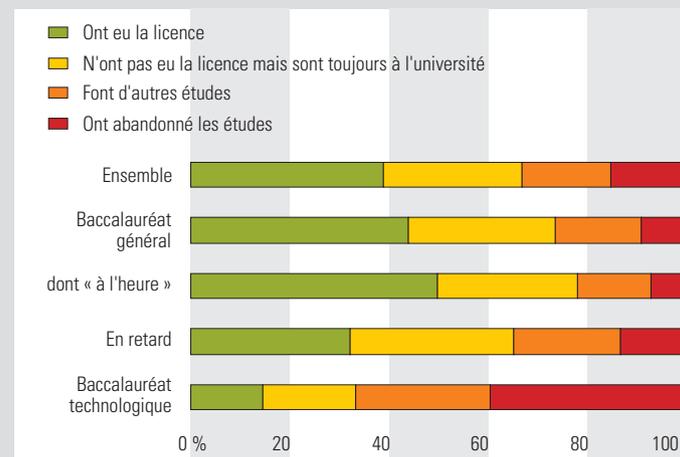
04 Taux de réussite au BTS selon l'origine scolaire et le statut du candidat

session 2005 (métropole + DOM)

	Scolaire	Apprenti	Formation continue	Ens. à distance et individuel	Ensemble
Bac L	79,5	82,2	72,9	44,8	73,1
Bac ES	85,3	85,0	74,6	50,7	79,3
Bac S	85,3	85,9	73,8	39,3	78,4
Bac général	83,9	84,7	73,9	45,0	77,4
Bac STI	75,7	77,4	51,4	33,1	72,0
Bac STT	72,3	66,9	54,7	40,1	64,5
Autres bac techno	73,8	66,7	51,4	34,0	65,6
Bac technologique	73,6	71,1	54,0	38,2	66,7
Bac professionnel	56,1	54,3	34,1	25,7	45,1
Ensemble	74,3	66,5	54,4	37,0	65,0

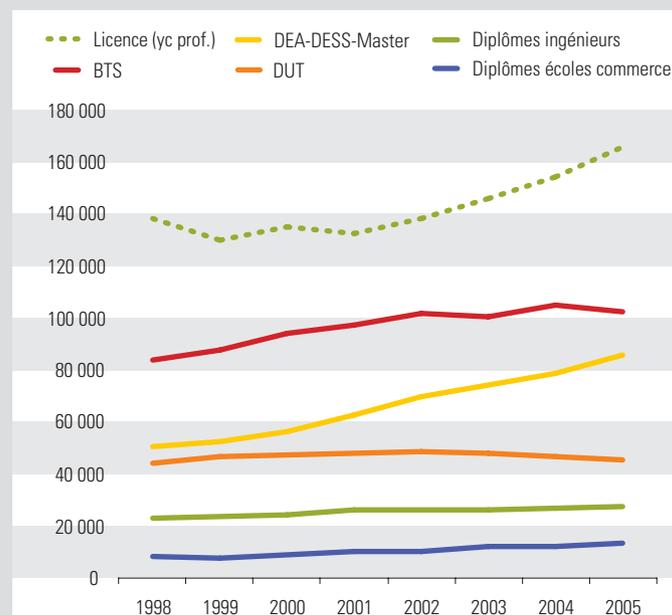
Source : MEN-MESR-DEPP

02 Taux d'obtention de la licence en trois ans des bacheliers 2002 inscrits à l'université après leur baccalauréat



Source : panel 1989 MEN-MESR-DEPP

05 Évolution du nombre de diplômes délivrés dans les principales formations de l'enseignement supérieur



Source : MEN-MESR-DEPP

Un diplôme de l'enseignement supérieur est un atout pour trouver un emploi et exercer une profession supérieure ou intermédiaire. La plupart des diplômés d'écoles et de troisième cycle universitaire exercent l'une de ces professions cinq ans environ après la fin de leurs études, comme la majorité des diplômés de licence ou de maîtrise.

Un diplôme de l'enseignement supérieur est un atout pour trouver un emploi : près de deux ans après avoir terminé leurs études, 83 % des diplômés de l'enseignement supérieur occupaient un emploi au premier semestre 2005, contre 64 % des autres jeunes (enquêtes Emploi de l'Insee).

Cependant, plus de 40 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont connu le chômage au cours des trois années qui ont suivi leur sortie de formation (tableau 01). Ces épisodes de chômage sont en général brefs, en particulier pour les diplômés de DUT et BTS. En revanche, des diplômés des troisièmes cycles de lettres, sciences humaines et sociales connaissent des périodes de chômage de longue durée, d'un an ou davantage.

En début de carrière, le statut professionnel dépend assez étroitement du niveau de diplôme. Ainsi, les diplômés de l'enseignement supérieur exercent quatre fois plus souvent (64 %) que les diplômés du second cycle du secondaire (15 %) une profession intellectuelle supérieure (cadre, enseignant, chef d'entreprise) ou intermédiaire (technicien, etc.). À l'inverse, les diplômés du second cycle du secondaire sont trois fois plus souvent ouvriers ou employés (60 % contre 20 %).

En 2005, la majorité des diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles universitaires sont cadres, exercent une profession libérale, ou sont chefs d'entreprise (graphique 02). Les diplômés des licences et maîtrises sont plus souvent enseignants.

Pour leur part, les diplômés du secteur paramédical et social sont presque tous infirmiers ou éducateurs et n'ont presque pas connu de chômage (tableau 01).

Les enseignements technologiques supérieurs en deux ans conduisent leurs diplômés à des situations plus hétérogènes. La majorité des diplômés des DUT exercent une profession intermédiaire ou supérieure cinq ans environ après la fin de leurs études, comme plus de 40 % de diplômés des BTS. Les titulaires des DUT et BTS orientés vers l'industrie accèdent davantage aux professions intermédiaires que leurs homologues des services (69 % contre 51 % en 2005). Leur situation à tous s'est cependant dégradée depuis 2003, ces jeunes exerçant en plus faibles proportions une profession intermédiaire et étant plus souvent employés ou ouvriers (+ 5 points environ depuis 2003).

Le tableau 01 est basé sur l'enquête « génération 2001 » du Céreq. Il porte sur les trois premières années d'activité des jeunes sortis de formation en 2001. Le graphique 02 et le tableau 03 s'appuient sur les enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005, celles de 2006 posant des problèmes en cours de résolution. Les jeunes « sortis depuis environ cinq ans » ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans (de 1998 à 2002). Ces deux figures portent sur les bénéficiaires retirés d'un diplôme d'enseignement supérieur (et ne tiennent pas compte des jeunes ayant suivi des études supérieures sans y obtenir de diplôme). La classification socioprofessionnelle du tableau 03 situe en professions « supérieures » : les cadres supérieurs, les professeurs, les journalistes, les ingénieurs et les professions libérales, et inclut les chefs d'entreprise. Les professeurs d'écoles, bien que de catégorie A, sont assimilés (comme les instituteurs) aux professions intermédiaires.

Sources : INSEE, enquêtes Emploi, Céreq
Champ : métropole

01 Durée de chômage, entre 2001 et 2004, des diplômés de l'enseignement supérieur qui ont terminé leurs études en 2001

(au cours des trois premières années de vie active)

en %

	Nombre de mois passés au chômage			
	0 mois	De 1 à 5 mois	De 6 à 12 mois	Plus d'1 an
Doctorat, DESS, DEA, grandes écoles				
Sciences humaines, économie, droit, commerce ...	48	23	16	13
Sciences et techniques, ingénieur, santé ...	57	20	15	8
Maîtrise, licence et DEUG				
Sciences humaines, économie, droit ...	58	19	13	10
Sciences exactes et naturelles	58	18	13	11
BTS – DUT				
«Tertiaires » (orientés vers la communication, le commerce ...)	46	30	17	7
« Industriels » (orientés vers la production)	52	27	15	6
Diplôme paramédicaux et sociaux (bac + 3, bac + 4)	88	10	2	0
Total diplômés de l'enseignement supérieur	58	21	13	8
Ensemble Génération 2001	53	19	13	15

DESS : diplômés d'études supérieures spécialisées ; DEA : diplômés d'études approfondies ;
BTS : brevets de techniciens supérieurs ; DUT : diplômés universitaires de technologie.

Source : Génération 2001, Céreq

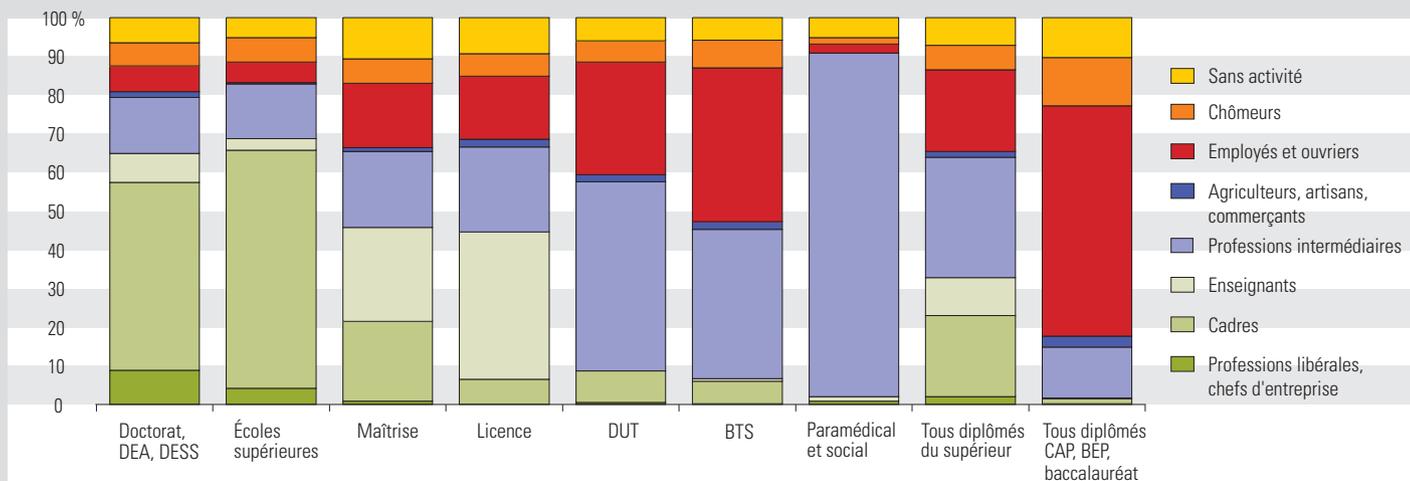
03 Proportions de professions supérieures et de chefs d'entreprise parmi les emplois (année 2005)

en %

	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Doctorat, DEA, DESS	72	79
Écoles supérieures	76	76
Maîtrise	43	52
Licence	19	35
Sous-total enseignement supérieur long	53	62
DUT	10	29
BTS	7	18
Paramédical et social	1	4
Sous-total enseignement supérieur court	7	18
Diplômés du supérieur	31	41
Diplômés du secondaire	2	6
Aucun diplôme	2	2
Ensemble	16,0	15,2

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

02 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2005)



Lecture : 5 ans environ après la fin de leur formation initiale, 21 % des diplômés du supérieur sont employés ou ouvriers en 2005, pour 60 % des titulaires de CAP, BEP et des baccalauréats. À l'inverse, 64 % des diplômés de l'enseignement supérieur exercent une profession supérieure ou intermédiaire (en incluant les chefs d'entreprise), pour 15 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

En 2006, 11,1 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, soit 9,1 % de la dépense d'éducation, et 2,3 milliards aux formations extrascolaires. Tandis que la formation continue bénéficie toujours aux salariés les plus qualifiés, les candidats à la validation des acquis de l'expérience sont de plus en plus nombreux.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2006 à 11,1 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2006, cette dépense est passée en euros constants de 6,8 à 11,1 milliards, soit une augmentation de 63 %, et sa part dans la DIE est passée de 10,4 % à 9,1 % (tableau 01).

Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont presque triplé, notamment à la suite d'un transfert en 2003 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré.

En financement initial (avant transferts notamment des crédits de l'État aux régions), ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (40,7 %) et l'État (32,0 %). L'État finance notamment la formation de ses agents ainsi que celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale produit une part importante de la formation continue et intervient à hauteur de 15 % dans le financement de l'État.

Alors que la formation continue a d'abord été conçue comme « l'école de la deuxième chance », permettant aux personnes les moins qualifiées d'acquiescer une formation, il apparaît qu'en entreprise elle reste plus accessible aux catégories de salariés, notamment les techniciens et les cadres, les mieux

formées et les plus diplômées (tableau 02). La formation continue devait ensuite constituer un outil de lutte contre le chômage. Force est de constater que la plupart des chômeurs n'en bénéficient pas et que, là-aussi, les inégalités héritées de la formation initiale sont reproduites. Plus le niveau de qualification d'un chômeur est faible, moins il a recours à la formation pour retrouver un emploi : ainsi, en 2004, parmi ceux dont le niveau est inférieur à la troisième, ils n'étaient qu'un peu plus de 5 % à avoir bénéficié d'une formation, contre plus de 30 % parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 et plus.

La validation des acquis de l'expérience constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Depuis 2002, le nombre de candidats à la VAE n'a cessé de croître. En 2006, ceux qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique sont plus de 22 000 à voir leur dossier examiné par un jury et 13 400 à obtenir un diplôme complet (graphique 03). Ils souhaitent le plus souvent acquiescer un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (graphique 4) : en 2006, les demandes pour le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, de niveau III, expliquent la forte augmentation des « autres diplômes EN ».

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2006, environ 3 700 dossiers de VAE ont ainsi été examinés et plus de 1 800 diplômes délivrés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations. Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et s'élevant en 2004 à 24 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (121,4 milliards) se trouve ainsi exactement réparti entre le premier degré (33,4 milliards), le second degré (53,1), le supérieur (21,5) et cet indicateur (11,1 et 2,3).

Sources : MEN-MESR-DEPP, MTRSS (DARES), CEREC.
Champ : métropole et métropole + DOM

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2005	2006
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'€)	3,0	7,0	10,1	10,7	11,1
aux prix de 2006 (en milliards d'€)	6,8	9,1	11,4	10,9	11,1
DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)					
aux prix courants (en milliards d'€)	0,3	0,8	1,2	2,2	2,3
aux prix de 2006 (en milliards d'€)	0,8	1,0	1,4	2,3	2,3
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	10,8	11,0	11,1
Structure du financement initial (en %)*					
État				31,6	32,0
dont MEN**				4,8	4,9
Collectivités territoriales				13,6	14,3
Autres administrations publiques et CAF				2,0	2,0
Entreprises				41,5	40,7
Ménages				11,2	11,0

(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré)

(*) Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999

(**) Depuis 2003, une part des dépenses de l'État n'est plus comptabilisée en IUFM mais est réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaires.

Source : MEN-MESR-DEPP

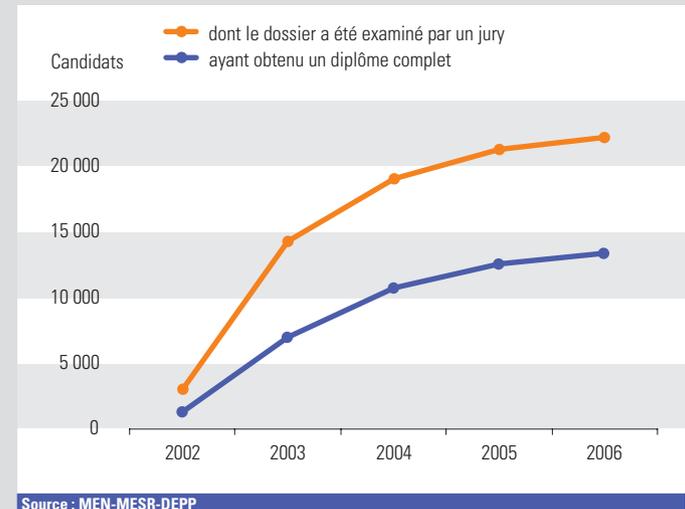
02 Taux d'accès des salariés à la formation continue en 2004, selon la taille des entreprises

en %, hors alternance, CIF, et contrats de professionnalisation

	Ouvriers	Employés	Techniciens	Ingénieurs	Ensemble
10 à 19 salariés	7,9	11,5	24,1	20,1	12,5
20 à 49 salariés	14,5	12,0	30,8	29,8	19,7
50 à 249 salariés	26,1	29,4	46,6	47,3	33,9
250 à 499 salariés	31,8	35,7	54,5	57,6	42,1
500 à 1 999 salariés	35,7	43,3	60,4	63,0	49,2
2 000 salariés et +	41,7	39,8	65,7	64,1	50,4
Ensemble	29,0	29,3	55,0	53,2	39,0

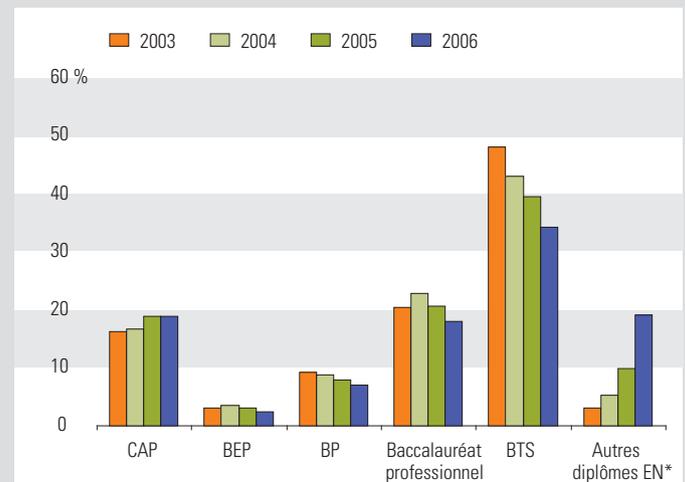
Source : Déclarations fiscales n° 1483 – Exploitation Céreq

03 La validation des acquis de l'expérience (VAE) (diplômes de l'enseignement professionnel et technologique du MEN)



Source : MEN-MESR-DEPP

04 Répartition des candidats à la VAE, selon le diplôme de l'enseignement technologique et professionnel souhaité



* mention complémentaire ou BMA ou DEES.

Source : MEN-MESR-DEPP

Annexe

Une population scolaire et étudiante, dont la hausse d'ensemble depuis 2002 est stoppée à la rentrée 2006

En 2006-2007, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et étudiants des secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) sont revenus légèrement en deçà de 15 millions, dont environ 600 000 pour les DOM. Après plusieurs années de hausse, ils enregistrent à la rentrée 2006 une baisse de 47 000 (- 0,3 %).

En raison de la reprise démographique actuelle et du nombre accru de naissances depuis l'année 2000, le premier degré a vu la baisse de ses effectifs prendre fin à la rentrée 2003. Il enregistre en quatre ans une hausse de 115 000 écoliers, qui tend toutefois à faiblir un peu à la rentrée 2006, la forte progression en élémentaire étant accompagnée cette année d'une baisse en maternelle.

Dans le second degré, la population scolaire accueillie dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale continue en revanche de diminuer, et même sur un rythme accru à la rentrée 2006 qui voit la perte de près de 70 000 élèves. Cette diminution concerne cette année tous les cycles, et pas seulement le premier cycle dont les effectifs baissent régulièrement depuis le milieu des années 90 du fait de la scolarisation de générations « creuses ». Si la baisse est un peu moins forte que les années précédentes en premier cycle (- 1,2 %), elle touche aussi en 2006 les seconds cycles, professionnel (- 0,6 %) comme général et technologique (- 1,4 %).

La progression du nombre d'apprentis, forte tout au long des années 1990 mais qui avait cessé au début des années 2000, reprend nettement lors des trois dernières rentrées, avec un fort développement des formations préparant à un diplôme de l'enseignement supérieur. De même pour l'enseignement secondaire agricole dont les effectifs, stabilisés aux environs de 150 000 au début des années 2000, atteignent maintenant 155 000.

Depuis 1980, la population étudiante (toutes formations comprises) a pratiquement doublé. Après avoir stagné voire légèrement diminué à la fin des années 90, les effectifs d'étudiants avaient de nouveau progressé de 120 000 de 2000 à 2005, les trois quarts de cette hausse tenant à l'afflux d'étudiants étrangers. La rentrée 2006 est marquée par une diminution des effectifs, d'environ 30 000, principalement dans les disciplines universitaires générales.

Les autres filières, qui avaient connu une croissance soutenue jusqu'en 2000, enregistrent depuis des évolutions contrastées. Tandis que les effectifs d'étudiants en STS et IUT sont en léger recul, les écoles d'ingénieurs et de commerce continuent de progresser et la croissance des formations paramédicales et sociales se poursuit. Parmi l'ensemble des « autres établissements », les IUFM, dont les effectifs avaient cessé de progresser depuis plusieurs années, enregistrent à la rentrée 2006 une baisse de 9 %.

Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants

métropole + DOM, public et privé

Effectifs en milliers	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Premier degré (1)						
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 609,5	2 612,0	2 578,4
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9
ASH	129,8	91,2	58,7	51,4	50,5	48,7
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1
Second degré (2)						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 194,3	3 139,0	3 100,6
Second cycle professionnel (3)	807,9	750,0	705,4	719,3	724,0	719,7
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 515,5	1 512,9	1 491,2
Enseignement adapté (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	111,2	109,5	106,6
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 540,3	5 485,4	5 418,0
Second degré Agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	152,5	154,9	155,0
Centres de formation d'apprentis	244,1	226,9	376,1	378,8	395,6	424,4
Spécial santé « scolarisés »	96,2	88,2	81,4	77,1	76,3	77,0
Enseignement supérieur						
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5	1 259,4
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	76,5	77,8	79,3
STS	67,9	199,3	238,9	230,3	230,4	228,3
IUT	53,7	74,3	119,2	112,4	112,6	113,8
Écoles d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,5	107,2	108,1	108,8
Écoles de commerce, gestion, compta. et vente	15,8	46,1	63,4	83,2	88,4	87,3
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	124,2	131,7	131,7
Autres établissements d'ens. supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	263,7	265,1	260,3
Total enseignement supérieur (7)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 269,8	2 283,3	2 254,4
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 004,0	15 020,1	14 972,8

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Les effectifs des EREA sont répartis selon la formation suivie par les élèves.

(3) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(5) Données provisoires en 2005-2006 et 2006-2007.

(6) Groupe rassemblant les écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, universités de technologie [UT] et les IUFM à partir de 1991.

(7) Sans double-compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

Annexe

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (moins de 56 000 écoles dans le premier degré en 2006 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

La relance et la réorganisation récentes de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer un peu plus de 8 000 établissements, soit dans les « réseaux ambition réussite » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent environ 250 collèges et 1 700 écoles.

Population scolaire et étudiante. Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions, et non des étudiants.

Évolution du nombre d'établissements

métropole + DOM, public et privé

Écoles	1980-1981	1990-1991	2002-2003	2004-2005	2006-2007
Public					
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 238	17 703	17 250
Écoles élémentaires	45 664	39 009	33 981	33 452	33 040
Total	61 660	57 838	52 219	51 155	50 290
Privé					
Écoles maternelles	363	419	222	184	160
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 348	5 289	5 217
Total	7 026	6 385	5 570	5 473	5 377
Total public + privé	68 686	64 223	57 789	56 628	55 667
Établissements du second degré					
	1980-1981	1990-1991	2002-2003	2004-2005	2006-2007
Public					
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 168	5 200	5 238
LP (LEP, CET)	1 353	1 362	1 083	1 061	1 043
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 531	1 545	1 554
EREA (ENP)	nd	82	80	80	80
Total	7 378	7 757	7 862	7 886	7 915
Privé					
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 803	1 788	1 773
LP (LEP, ETC)	978	809	647	641	653
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 077	1 069	1 069
Total	3 929	3 913	3 527	3 498	3 495
Total public + privé	11 307	11 670	11 389	11 384	11 410

Nombre d'établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2006

métropole + DOM, public

	Réseaux « ambition réussite »	Réseaux réussite scolaire	
		Total	dont ZEP
Écoles	1 715	5 426	4 044
Maternelles	804		
Élémentaires	911		
Collèges	249	870	644

Niveaux de formation

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

Niveau Vbis : sorties de 3^e générale, de 4^e et 3^e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE ; en anglais : ISCED)

CITE 1 : enseignement primaire

CITE 2 : enseignement secondaire de premier cycle

CITE 3 : enseignement secondaire de second cycle

CITE 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

CITE 5 : enseignement supérieur de premier et second cycles

CITE 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'UNESCO au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau **CITE 3** possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat.

Table des sigles

AES : Filière administrative économique et sociale.

ASH (ex AIS) : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

ATOSS : (Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles.

BIT : Bureau international du travail.

BTS : Brevet de technicien supérieur.

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

CEREP : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

COP : Conseiller d'orientation-psychologue.

CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage.

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.

DEA : Diplôme d'études approfondies.

DEES : Diplôme d'État d'éducateur spécialisé

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées.

DEUG : Diplôme d'études universitaires générales.

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.

DGES : Direction générale de l'enseignement supérieur

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DGRH : Direction générale des ressources humaines

DIE : Dépense intérieure d'éducation.

DOM : Département d'outre-mer.

DSN : Direction du Service National.

DUT : Diplôme universitaire de technologie.

ENSI : École nationale supérieure d'ingénieurs.

ES : Économique et social.

IEA : International association for the evaluation of educational achievement.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

ITRF : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

JAPD : Journées d'appel de préparation à la défense.

L : Littéraire.

LOLF : Loi organique relative aux Lois de finances

MI-SE : Maître d'internat et surveillant d'externat.

MEN : Ministère de l'Éducation nationale.

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MSG : Maîtrise en sciences de gestion.

MST : Maîtrise de sciences et techniques.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

PEGC : Professeur d'enseignement général de collège.

PIB : Produit intérieur brut.

RAR : Réseau ambition réussite.

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.

RRS : Réseau de réussite scolaire.

S : Scientifique.

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

STG (ex STT) : Sciences et technologies de la gestion

STI : Sciences et technologies industrielles

STS : Section de techniciens supérieurs.

TOM : Territoire d'outre-mer.

UNEDIC : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

ZEP : Zone d'éducation prioritaire.

Les publications réalisées par la Depp

Les publications du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réalisées par la DEPP présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettront au lecteur, par delà les données contenues dans le présent ouvrage, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

> l'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

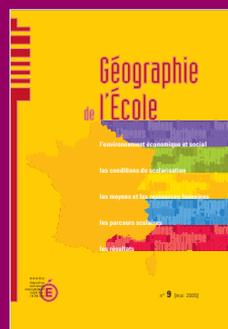
Une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 29 indicateurs qui couvrent l'ensemble du système, du baccalauréat au doctorat, activités de recherche et formation continue comprises. Des éléments de comparaisons internationales permettent de situer la France par rapport aux pays de l'OCDE.



**16 euros,
édition n° 1, novembre 2007.**

> Géographie de l'École

Les principales données du système éducatif présentées dans leurs disparités géographiques. Une analyse des caractéristiques de notre système de formation, par académie, région ou département, de la maternelle à l'enseignement supérieur.



**20 euros,
édition n° 9, mai 2005.**

> Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche

Une information statistique détaillée sur tous les domaines de l'Éducation nationale avec des textes clairs et synthétiques, des définitions, des références documentaires et un index.



**26 euros,
septembre 2007.**

**> Atlas régional
effectifs d'étudiants
en 2006-2007**

Cette publication est un document de base pour toute approche territoriale, nationale et régionale, du système d'enseignement supérieur. Il constitue un outil permettant aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune de l'état des lieux et de son évolution récente.



**15 euros,
édition 2007 [à paraître].**

> Éducation & formations

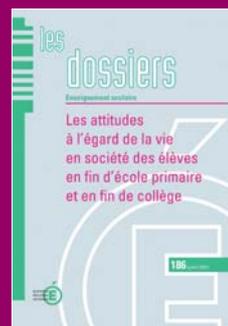
Revue d'étude et d'information dont les articles traitent des grands enjeux de l'École. Une publication de la DEPP qui s'ouvre à tous les acteurs du système éducatif.



**Vente uniquement au numéro
2001 et 2002 : 12,20 euros.
À partir de 2003 : 13 euros.**

> Les dossiers

Chaque dossier, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français. Une large part est faite aux aspects méthodologiques nécessaires à la compréhension des résultats.



À partir du n° 141 : 15 euros.

> **Regards sur le système éducatif français Cédérom Mac-PC**

Une exploration interactive du système éducatif français. Avec plus de trente diaporamas commentés, ce cédérom permet d'avoir accès aux résultats d'enquêtes et aux études de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance



24 euros,
édition 2004.

> **La note d'information de la Depp est publiée de façon continue au cours de l'année pour assurer une diffusion rapide de l'information statistique.**

Chaque note fait le point sur un des aspects du système éducatif et donne, sous forme synthétique et claire, l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Abonnement 2007 :
France 45 euros, étranger 48 euros.
Prix à l'unité : 1 euro
pour les notes 1999 à 2007
[minimum de facturation 4 euros].

l'état de l'École

Activités
Coûts
Résultats
Comparaisons internationales

16 €

DEPP 005 07350
ISSN 1152-5088

Dépôt légal
4^e trimestre 2007
ISBN 978-2-11-095418-3

collection

l'état de l'École

thématique

Système éducatif français

titre du document

l'état de l'École : 30 indicateurs
sur le système éducatif français

éditeur

DEPP/Département de la valorisation
et de l'édition

date de parution

Octobre 2007

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.gouv.fr

ISBN 978-2-11-095418-3



9 782110 954183



MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

L'état de l'École n°17 (octobre 2007)

[depp]